



Tandis que les cheminots manifestent leur vive contrariété Malgré l'opposition et grâce aux créditistes, l'adoption de la loi d'urgence paraît acquise

de notre correspondant parlementaire, Jean-V. DUFRESNE

OTTAWA — L'opposition conservatrice a exprimé hier son désaccord sur les modalités coercitives du projet de loi soumis aux Communes lundi, en formulant un amendement qui, s'il était adopté, empêcherait la Chambre d'entamer la deuxième lecture.

Son adoption forcerait le gouvernement à démissionner, mais les ministériels, assurés de l'appui créditiste, n'ont jamais un seul instant redouté cette éventualité encore que la crise du rail mette en péril le prestige du gouvernement et risque de compromettre l'autorité personnelle du premier ministre.

L'amendement Diefenbaker invitait la Chambre à ne pas entreprendre la deuxième lecture du projet de loi, dont les modalités, selon le chef de l'opposition, s'éloignent exagérément des termes du rapport du président de la commission de conciliation, le juge Munroe.

COMME DANS LE RESTE DU PAYS

Les cheminots de Montréal vont défier le parlement

Les dirigeants des cheminots en grève dans la région de Montréal, se joignant au chœur de protestations qui s'élèvent à travers le pays, ont déclaré hier que le projet de loi soumis la veille en Chambre par le gouvernement était totalement inacceptable et ne sera pas de nature à mettre fin à la grève.

Les dirigeants représentant au niveau régional quelque 20.000 employés du rail membres de 16 unions ont précisé dans un communiqué de presse que les réactions recueillies auprès de la base indiquent clairement

que les grévistes n'ont pas l'intention de retourner au travail aux conditions que cherche à leur imposer le gouvernement.

Les journalistes qui ont interrogé hier les piquets de grève étaient en mesure de confirmer les propos des dirigeants syndicaux de la région: les grévistes sont à toutes fins pratiques unanimes à rejeter la proposition gouvernementale et à annoncer leur intention de défier le parlement. Ils invoquent à l'appui de leur point de vue que le gouvernement a présidé à des accords donnant des hausses de salaire de 30 pour cent aux désherdeurs du Saint-Laurent et aux employés de la Voie Maritime, et que les députés n'ont pas hésité l'an dernier à se voter une hausse de salaire de 80 pour cent; huit mille dollars dont la moitié est en frais non imposables.

Les traversiers

Dans l'Île-du-Prince-Édouard les syndiqués qui avaient finalement accepté lundi soir de reprendre le service de traversier du CN qui relie l'île au Nouveau-Brunswick, ont de nouveau refusé de travailler hier, apparemment pour protester contre le projet de loi soumis par le gouvernement Pearson. Il a fallu que le premier ministre provincial Alex Campbell menace d'appliquer des mesures qui auraient été l'équivalent d'une proclamation de la loi d'urgence, et aussi une intervention personnelle du président général de la Fraternité canadienne des cheminots, pour amener les grévistes à accepter une reprise partielle du service.

Voir page 2: M. Pearson

Voir page 2: Cheminots

Le projet de loi, explique encore M. Diefenbaker, ne donne aux cheminots aucune garantie de solution équitable quant aux avantages accessoires et ne fait aucun cas des recommandations du rapport Freedman sur la nécessité de protéger les travailleurs du rail sous l'impact des changements technologiques.

Après une argumentation raffinée qui dura bien près d'une heure, le président des débats, M. Lucien Lamoureux, reçut l'amendement. La Chambre a siégé hier sans interruption depuis 2 heures de l'après-midi, conformément au nouveau règlement.

Enfin, le chef du Nouveau parti démocratique, M. Tommy Douglas, proposa un sous-amendement s'opposant lui aussi à la deuxième lecture du bill, et dans lequel le leader reproche aux ministériels de n'avoir pas prévu, dans la rédaction du projet de loi, la nomination d'un administrateur des compagnies ferroviaires afin de faciliter des négociations collectives efficaces.

En somme, M. Douglas réclamait carrément la mise en tutelle provisoire des entreprises ferroviaires, mais cette fois le

président des débats a jugé le sous-amendement irrecevable. Toutefois, a-t-il dit, celui-ci pourrait faire l'objet d'un amendement une fois entreprise la deuxième lecture du bill.

Il était de toute évidence assuré hier soir, à l'heure de mettre sous presse, que la Chambre allait pouvoir entamer cette étude des articles distincts du bill, car si les conservateurs s'opposent eux aussi au projet — l'amendement de M. Diefenbaker était en réalité un vote de censure — l'appui des créditistes et des indépendants leur était nécessaire pour avoir raison du gouvernement minoritaire.

Or, ces derniers ne sont nullement disposés à renverser le régime, et après M. Caouette, son collègue du Crédit social M. Robert Thompson, a assuré le gouvernement de son appui.

M. Diefenbaker a mis fin hier à la longue intervention qu'il avait commencée la veille, et celle de son collègue M. Douglas a occupé une bonne partie de la séance de l'après-midi.

Voir page 2: Le débat sur la loi d'urgence

L'entente Hydro-Brinco ne préjuge en rien de l'avenir du Labrador, selon M. Johnson

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — Le projet d'un accord de principe entre l'Hydro-Québec et Brinco en vue de l'aménagement des chutes Churchill est encore à l'étude par le gouvernement du Québec et n'affecte en rien la question des frontières Québec-Terre-Neuve au Labrador.

Le premier ministre n'a pas voulu nier ou confirmer hier la rumeur voulant que le cabinet lors de sa réunion d'aujourd'hui approuve cet accord de principe.

Au cours d'une conférence de presse les journalistes ont vainement interrogé M. Daniel Johnson sur cette affaire des chutes Churchill.

Il s'est contenté de leur répondre: "Vous aurez dans quelques minutes un communiqué à ce sujet."

Dans le communiqué en question on lit que "le premier ministre regrette d'avoir été mal compris par certains journalistes relativement à l'accord éventuel entre l'Hydro-Québec et Brinco quant à l'électricité qui serait développée aux chutes Churchill par Churchill Falls Corporation Ltd."

"En réponse à des questions des journalistes (lundi à Montréal) le premier ministre a déclaré en substance ce qui suit: 1) Hydro-Québec a demandé au cabinet de l'autoriser à signer une lettre d'intention ou un accord de principe avec Churchill Falls Corporation Ltd.; 2) cette lettre d'intention était prête lors des élections et le gouvernement Lesage s'apprêtait à donner son assentiment à l'accord de principe; 3) le gouvernement actuel n'a ni approuvé ni désapprouvé le projet et continue de l'étudier; 4) Hydro-Québec prétend qu'il ne sera probablement pas nécessaire d'en arriver à une entente avec aucun des groupes américains puisqu'il lui semble possible que l'électricité pourrait être entièrement consommée dans la province de Québec ou du moins au Canada."

Le communiqué poursuit: "Il est à noter qu'il s'agit d'un accord commercial entre l'Hydro-Québec, un agent de la couronne, et une compagnie canadienne, et non une entente entre le Québec et la province de Terre-Neuve. Il est exact que le gouvernement Lesage avait entamé avec le gouvernement de Terre-Neuve des négociations relativement à une partie des frontières. Le gouvernement actuel n'a eu aucun pourparlers ni avec le gouvernement de Terre-Neuve ni avec qui que ce soit relativement aux frontières."

LES FRONTIÈRES

Comme on le constate, le premier ministre Johnson prend bien soin de distinguer nettement entre l'accord en vue de l'exploitation des chutes Churchill et la question des frontières.

Le 24 novembre 1964 M. Jean Lesage alors premier ministre admettait officiellement qu'au cours des discussions concernant l'aménagement des chutes Churchill il avait cru de son devoir de tenter d'en arriver à une entente avec M. Joey Smallwood au sujet des frontières Québec-Terre-Neuve au Labrador.

"Il ne faudrait pas oublier, disait M. Lesage, que c'est là un problème auquel la population du Québec est au moins aussi sensible que celle de Terre-Neuve. Nous ne devons donc renoncer à aucune occasion de faire valoir notre point de vue."

Les discussions Lesage-Smallwood n'ont abouti à aucun résultat. Tout au plus les deux hommes d'Etat ont-ils parlé d'un vague projet d'échange de blocs de territoire entre les deux provinces, échange qui aurait permis au Québec d'entrer en possession des sources des rivières importantes qui se jettent dans le golfe le long du territoire qui lui appartient actuellement.

Voir page 2: L'entente entre l'Hydro et Brinco

Le juge Léo Landreville se prépare à résister, mais il n'a guère d'appuis

OTTAWA — M. le juge Léo Landreville, de la Cour suprême de l'Ontario, confond lundi par le rapport de la commission royale d'enquête présidée par M. le juge Ivan C. Rand, a entrepris de se défendre hier contre toute tentative de le rayer de la magistrature. Il a répété qu'il ne descendrait pas du banc; il a publié dans le quotidien de Sudbury une déclaration de 800 mots protestant de son innocence et dénonçant le rapport Rand et il

a réclamé de comparaitre devant un comité du parlement pour justifier sa conduite.

Le gouvernement lui accordera cette audience, mais il proposera en même temps à la Chambre et au Sénat d'appuyer une résolution invitant le gouverneur général à démettre le juge.

M. le juge Landreville ne pourra éviter d'être révoqué que s'il parvient à convaincre la majorité de la députation, lorsqu'il comparaitra devant le

comité parlementaire, de son innocence. Il lui faudrait, en somme, déboutonner le rapport accablant du juge Rand.

Le commissaire-enquêteur a retenu trois accusations contre le juge Landreville:

1) En admettant que la Northern Ontario Natural Gas lui fasse cadeau de 7.500 actions en 1957 (l'année précédente, alors que M. Landreville était maire de Sudbury, NONG avait été autorisée par le conseil municipal à desservir la ville);

2) en se comportant comme il l'a fait devant la Commission des valeurs mobilières et la Cour suprême de l'Ontario, le juge Landreville a manqué à son devoir de juge et infligé pour toujours son aptitude à séjurer;

3) en se comportant comme il l'a fait devant la Commission des valeurs mobilières et la Cour suprême de l'Ontario, le juge Landreville a manqué à son devoir de juge et infligé pour toujours son aptitude à séjurer;

Voir page 2: Landreville

Cambodge: accueil enthousiaste à de Gaulle Le président rencontre ce matin le délégué du Nord-Vietnam

PNOM PENH — Phnom Penh a fait hier au général de Gaulle un accueil à la mesure de l'importance que le monde entier attache à la visite du chef de l'Etat français dans ce royaume "neutraliste" aux portes du Vietnam livré à la guerre.

Toute la cérémonie d'arrivée a été empreinte d'une chaleur et d'un enthousiasme dont le prince Norodom Sihanouk a donné l'exemple.

Il était 17h.30 lorsque l'avion du général de Gaulle se posa

sur l'aérodrome de Phnom Penh après onze heures de vol depuis Djibouti. Nullement fatigué après ce long voyage, le président de la République, en uniforme, a été accueilli au pied de l'avion par le prince Norodom Sihanouk, chef de l'Etat cambodgien, et sa mère, la reine Sisowath Kossamak.

A son passage les gardes du palais porteurs des "ortins" qui assuraient la protection des rois, se sont agenouillés tandis que les lanciers du palais, vêtus de costumes chamarrés vert or et jaune, for-

maient une seconde haie d'honneur.

De souriantes jeunes filles en corsage blanc et sarong rouge vif jetaient à poignées sous les pas des visiteurs les pétales que contenaient leurs bols d'argent.

Le général de Gaulle a mentionné "les difficultés, les soucis qui aujourd'hui étreignent le Cambodge" et souligné la clairvoyance et le courage avec lesquels le royaume y fait face de jour en jour.

Puis il a rendu un hommage personnel au prince Norodom

Sihanouk: "C'est à vous-même, monseigneur, que je rends hommage, à votre action, à votre personne, au milieu du drame qui sévit à vos frontières et qui peut conduire le monde aux pires malheurs. Nous nous félicitons d'avoir, à l'occasion de cette visite, la possibilité de nous entretenir avec vous-même et avec votre gouvernement des intérêts communs à votre pays et au nôtre. Parmi ces intérêts celui qui évidemment domine tous les autres, c'est la paix en Asie et par conséquent dans le monde."

Voir page 2: De Gaulle



Sharp rectifie: Ottawa ne songe pas au contrôle des prix et salaires

OTTAWA — L'empressement de trois provinces à répondre à l'invitation du premier ministre Pearson d'examiner une formule de contrôle des prix et des salaires, lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité, est tombée à plat. Car ce n'est pas du tout ce que M. Pearson avait en tête, si on relève à la mise au point faite hier par le ministre des finances, M. Mitchell Sharp. Ce dernier a dit en Chambre que les propos du premier ministre, la veille, ont été à confusion et qu'en fait, le gouvernement fédéral n'a aucunement l'intention de proposer quelque contrôle que ce soit des prix et des salaires. L'intention du gouvernement se limite à la discussion de la situation économique actuelle.

C'est une réponse du premier ministre au chef de l'opposition, M. Diefenbaker, qui a fait croire à l'imminence d'une véritable conférence fédérale-provinciale sur le contrôle des prix et des salaires. M. Diefenbaker avait suggéré lundi que le gouvernement réunisse les provinces pour conclure une entente sur le contrôle des prix et des salaires, étant donné que ce contrôle est de juridiction provinciale. M. Pearson a répondu que "cette très importante question" était à l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité, "la semaine prochaine".

La confusion a été augmentée du fait que M. Pearson s'est trompé de moment. En fait, il ferait à la conférence des ministres des finances sur le partage fiscal, prévue pour les 14 et 15 septembre. Un porte-parole de son bureau l'a d'ailleurs

affirmé hier, et la rectification a même été faite dans le journal des débats. Mais on a cru immédiatement qu'il s'agissait d'une nouvelle conférence, convoquée à la dernière minute à cause de l'émoi provoqué par l'inflation.

Johnson accepterait l'idée d'une conférence "au sommet" pour lutter contre l'inflation

QUEBEC (Le Devoir) — Le premier ministre du Québec est favorable à la tenue d'une conférence fédérale-provinciale qui aurait pour but de faire échec à l'inflation.

"Je suis en principe d'accord avec un tel projet, a déclaré hier M. Daniel Johnson, en faisant écho à une déclaration faite la veille aux Communes par le premier ministre du Canada, A une question de M. John

Diefenbaker, M. Lester Pearson avait révélé que les ministres fédéral et provinciaux des finances discutent bientôt d'un projet de législation régissant les salaires et les prix.

"Comme l'a déclaré récemment le ministre des finances, M. Paul Dozois, a dit M. Johnson, il va falloir que l'on s'attaque au grave problème de l'inflation et qu'on lui trouve une solution à l'échelle nord-américaine."

Le premier ministre a rappelé que le contrôle des prix relevait de la juridiction provinciale d'adopter toutes les lois mais qu'il est inutile aux mesures imaginables si le gouvernement fédéral et les autres provinces ne suivent pas. Il faut donc adopter une politique d'ensemble.

M. Johnson ne croit pas cependant que la situation soit telle qu'il faille s'alarmer inutilement.



"... Il faudrait que plusieurs tendances puissent s'y exprimer"

Les libéraux font leur révolution tranquille: elle sera collégiale!

par Mario CARDINAL

A peine formé, le comité directeur du parti libéral se heurte déjà à certaines résistances dont il devra tenir compte d'ici le congrès de la Fédération libérale du Québec, en novembre prochain.

Un ancien ministre, au moins, entretient de sérieuses réserves quant à son opportunité. M. Claude Wagner a déclaré au Devoir, hier soir, que le parti a été jusqu'à maintenant dirigé d'une main de maître par M. Lesage et que, pour lui, celui-ci demeure son chef incontesté.

Le comité, on le sait, a été formé à un caucus secret des députés, le mercredi 24 août dernier. Composé de sept membres, soit du chef du parti, de trois députés du caucus et de trois députés de la Fédération, il a le contrôle absolu de la réorganisation du parti, de son financement, de sa propagande et de sa publicité.

"Je fais évidemment confiance au comité, dit M. Wagner. Mais il faut bien se rappeler qu'il s'agit là d'un comité provisoire, donc sujet à modification." L'ancien ministre de la Justice a laissé entendre qu'il y aurait peut-être lieu d'élargir les cadres du comité, "de façon à le rendre plus démocratique, de façon à ce qu'il ne soit pas dominé par une seule école de pensée, de façon à ce que plusieurs tendances puissent s'y exprimer."

L'HISTOIRE DU COMITE

C'est un fait que jusqu'à maintenant, l'avis de M. Wagner, sinon lui-même, a été complètement ignoré dans la conception d'abord, puis dans la formation du comité.

L'idée d'une formule collégiale de direction du parti est née, semble-t-il, de réunions tenues à intervalles réguliers, à l'initiative de René Lévesque, Paul Gérin-Lajoie et Eric Kierans, et auxquelles a participé à certaines occasions l'ancien chef du parti, M. Georges-Émile Lapalme.

M. Lapalme se défend bien naturellement d'avoir été l'un des initiateurs du mouvement. "Je ne fais parti d'aucun groupe, a-t-il dit hier soir au Devoir. J'ai bien participé à quelques rencontres, en dilettante. Je suis libre. Je ne fais pas d'action politique. Je ne songe pas à faire un retour à la politique active. Mais quand on m'a invité à parler de politique libérale avec d'autres libéraux, j'ai accepté... Oui, j'en ai parlé, de politique libérale."

M. Lapalme, qui démissionnait du gouvernement Lesage, il y a deux ans, a peu près jour pour jour, n'a pas voulu dire dans quelle mesure il avait été consulté au sujet du comité directeur, se contentant simplement de dire qu'il "en avait causé avec plusieurs personnes".

L'idée d'une formule collégiale de direction a pris naissance dès le lendemain de la défaite du 5 juin dernier. Elle avait surtout pour objet de prévenir, dans un avenir plus ou moins rapproché, le genre de revirement que s'est permis M. Lesage au cours de la dernière campagne électorale. Il avait été établi, en avril dernier, à Miami, que le parti libéral ferait campagne sur les relations fédérales-provinciales. Les premiers discours électoraux de M. Lesage, d'ailleurs, en font foi. Il était même prévu que la campagne électorale s'ouvrirait à Hull, de façon à ce qu'à Ottawa (de l'autre côté de l'Outaouais), on sache bien que le Québec n'entendait pas léser sur ses revendications.

Cependant, graduellement, M. Lesage s'est détourné du plan original pour faire une campagne personnelle. "Certains libéraux estiment que M. Lesage aspire toujours à succéder à M. Pearson, qu'il a trahi son parti pour servir des intérêts personnels", dit en substance le Toronto Star de lundi dernier, sous la signature de son correspondant à Québec, Dominique Clift.

Quoi qu'il en soit, c'est à la suite de ce revirement du chef que certains libéraux ont décidé de l'encadrer désormais d'un comité qui pourrait prévoir à l'avenir ce genre de faux-bond.

LE LEADERSHIP

Il ne semble pas que le leadership de M. Lesage soit mis en doute. D'autre part, les libéraux l'ont confirmé au Devoir, hier soir. Le comité aura, par contre, l'avantage de décharger M. Lesage de ses lourdes responsabilités de chef de parti et de leader de l'opposition. Entièrement rétabli de la légère insuffisance cardiaque ("un simple avertissement", dit un libéral) qui a nécessité son hospitalisation, quelques jours après l'élection, M. Lesage a frappé tous les observateurs par sa grande forme, ces dernières semaines. On considère, dans le parti libéral, que c'est sur le parquet de la Chambre qu'il faut d'abord battre l'Union nationale et que c'est comme "débatteur" que M. Lesage est insurpassable.

Voir page 2: La révolution des libéraux

conférence avec celle du partage fiscal les 14 et 15 septembre."

Le ministre des finances du Manitoba, M. Gurney Evans, a lui aussi révélé qu'il n'avait pas été informé de la tenue de la conférence, mais qu'il ferait tous les efforts pour y assister.

"C'est toute une nouvelle, a dit le ministre des finances de l'Ontario, M. James Allan. Je crois bien que je vais laisser au premier ministre le soin de déclencher M. Lesage de ses lourdes responsabilités de chef de parti et de leader de l'opposition. Entièrement rétabli de la légère insuffisance cardiaque ("un simple avertissement", dit un libéral) qui a nécessité son hospitalisation, quelques jours après l'élection, M. Lesage a frappé tous les observateurs par sa grande forme, ces dernières semaines. On considère, dans le parti libéral, que c'est sur le parquet de la Chambre qu'il faut d'abord battre l'Union nationale et que c'est comme "débatteur" que M. Lesage est insurpassable.

Quant au premier ministre du Québec, M. Johnson, il a déclaré qu'il était d'accord avec l'idée de réunir les ministres des finances pour étudier la possibilité d'une législation sur le contrôle des prix et des salaires.

Hier aux Communes, le ministre fédéral des finances a expliqué que toute la confusion venait du contexte dans lequel le premier ministre avait répondu au chef de l'opposition. Il était question d'inflation à ce moment-là. M. Diefenbaker avait d'abord demandé si le gouvernement n'allait pas présenter un budget supplémentaire pour freiner l'accélération de l'inflation.

Voir page 2: Ottawa ne songe pas au contrôle

L'entente entre l'Hydro et Brinco

(Suite de la première page)

La discussion entre Québec et Terre-Neuve au sujet des franchises du Labrador est donc à reprendre à partir de zéro.

Il ne semble pas que le gouvernement Johnson profitera du pouvoir de négociations que lui donne l'affaire des chutes Churchill pour tenter de régler définitivement le problème.

Hier, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a adressé au premier ministre Johnson un télégramme à ce sujet.

« Suite à nos prises de position antérieures, disait le message signé par le président, M. Yvon Groulx, priions instamment le

gouvernement de ne pas autoriser l'entente entre l'Hydro-Québec et Brinco. Inconcevable que le Québec achète d'une compagnie étrangère l'électricité produite sur les terres publiques d'un territoire qu'il revendique comme sien et favorable, à son propre détriment, un développement industriel considérable. Endossons les arguments de M. Michel Brochu parus dans Le Devoir du 27 août. »

Le président du RIN pour sa part, M. Pierre Bourzault, a sommé le gouvernement de rendre publics les résultats des négociations entre Terre-Neuve et Québec sur les chutes Churchill.

De Gaulle

(Suite de la première page)

Le problème vietnamien fait officiellement partie depuis hier du programme de la visite du général de Gaulle au Cambodge. C'est la plus haute source cambodgienne qui l'a pour ainsi dire inclus dans le programme en annonçant, Nguyen Thuong, chef de file de quelques heures avant l'arrivée du président de la République française, que le général de Gaulle recevra « très probablement mercredi » M. représentation nord-vietnamienne à Phnom-Penh.

L'annonce officielle de la rencontre a surpris dans la capitale cambodgienne. On indiquait jusque là qu'une prise de contact était possible mais que la décision finale appartenait au général de Gaulle.

Celui-ci, ajoutant, on fidèle à ses méthodes d'information directe, pourrait accepter de

rencontrer M. Thuong. Il pourrait ainsi être mis au courant directement de la position du Nord-Vietnam par une personnalité de tout premier plan qui a occupé longtemps le poste de secrétaire général des affaires étrangères et qui, il y a moins d'une semaine, était encore à Hanoi. Le représentant nord-vietnamien a accepté, croit-on savoir, le principe d'une telle rencontre. Mais on ignorait encore la décision du général de Gaulle.

Tout semblait indiquer que le chef de l'Etat serait favorable à une telle rencontre d'information, normale d'ailleurs, ne serait-ce qu'à l'occasion des réceptions accordées aux membres du corps diplomatique.

Dès hier matin, une grande activité régnait autour des deux villas modernes qui, sur le boulevard Mao Tsé-toung, abritent les bureaux et la résidence des Nord-Vietnamiens. Sur le toit, une antenne importante assure probablement la liaison avec Hanoi.

D'autre part, d'autres éléments sont venus renforcer l'aspect vietnamien de la visite du général de Gaulle dans le Sud-Est asiatique. L'envoyé spécial de M. Thant, secrétaire général des Nations unies, M. Herbert de Ribbing, est à Phnom Penh depuis lundi soir. Il y est comme invité personnel du prince Sihanouk. Sa mission officielle est de tenter de régler les litiges frontaliers entre la Thaïlande et le Cambodge.

Mais il peut tout aussi bien jouer un rôle de liaison avec M. Thant à New York pour tout autre problème qui pourrait survenir pendant son séjour à Phnom Penh.

Enfin, le prince Sihanouk, à pour la première fois, répondit au vœu des dirigeants américains en indiquant qu'il se pourrait qu'il reprenne le projet de visite de M. Harriman et reçoive le représentant personnel du président Johnson dans un proche avenir.

ANNONCE

Parfois, il suffit d'un mot

La conversation n'est pas seulement distrayante, elle est bénéfique. En parlant aux autres, nous faisons des découvertes sur nous-mêmes. De plus, les esprits, une fois en contact, se laissent souvent modifier et influencer. Communiquer a aussi cet effet magique de nous faire sentir qu'aucun être ne nous est étranger. Sélection du Reader's Digest de septembre vous rappelle tous les avantages de la conversation. Lisez-le sans tarder!

La révolution des libéraux

(Suite de la première page)

Pendant ce temps, le comité pourra s'occuper activement de la réorganisation du parti. Il est formé en ce moment de M. Lesage lui-même, des trois représentants de la Fédération libérale, le Dr Irénée Lapierre, président, Jean Morin, trésorier et Martin Giason, secrétaire, et des trois représentants du caucus, Pierre Laporte, président, René Lévesque et Louis-Philippe Lacroix, whip du parti. Mais ce comité n'est que provisoire, pas tellement dans sa conception, comme le croit M. Wagner, mais plutôt dans sa composition. D'où l'importance du prochain congrès de la Fédération libérale qui permettra aux éléments les plus dynamiques du parti de bien placer, là où il le faut, « les hommes de la situation ».

En supposant que MM. Kierans et Brière soient élus à la direction de la Fédération, les « éléments dynamiques » du parti n'auraient plus qu'à assurer de deux voix au caucus pour constituer le comité directeur du parti l'élan qui a caractérisé ce dernier à l'époque où M. Aquin présidait aux destinées de la Fédération. Or une des trois voix du caucus est déjà acquise: celle de René Lévesque qui n'a cessé, depuis le 5 juin, de travailler à rebâtir des cadres qui se laissent aller au découragement. C'est à cette fin, d'ailleurs, qu'il a depuis quelques mois multiplié les rencontres intimes, « rencontres auxquelles je n'ai pas participé, mais il est possible qu'il y en ait eu », disait M. Wagner.

En somme, dans la pensée de ceux qui l'ont conçu, le comité n'est qu'un « embryon d'un embryon » de la rébellion au sein du parti destinée, à plus ou moins brève échéance, à déloger M. Lesage de son poste de chef. Mais il sera le moteur qui, dans le parti, assurera au prochain programme électoral du parti ce dénominateur commun que n'avait pas celui de juin dernier, qui établira les stratégies et verra à ce que tout le monde s'y conforme, qui adaptera le parti aux contingences extrêmement mobiles de la vie politique québécoise.

Quant à l'idéologie qui l'inspirera, « on n'en est pas encore rendu là », disait hier soir un éminent membre du parti.

Cheminots

(Suite de la première page)

Le premier ministre Campbell prévoyait des amendes de \$500 ou six mois de prison, ou les deux, pour ceux qui déferaient l'arrêt ministériel ordonnant la reprise du service de traversier. Pendant ce temps le président du Pacifique Canadien, M. Ian Sinclair, soulevait la possibilité de priver de leurs droits à la rente de retraite de la compagnie tous les cheminots canadiens qui éventuellement refuseraient d'obéir au parlement et de retourner au travail. Le député néo-démocrate Stanley Knowles a demandé, en Chambre, au ministre du travail de rappeler aux sociétés ferroviaires certaines dispositions de la législation fédérale touchant les régimes de retraite privée.

Dans l'ordre

La grève se déroule sans incidents dans l'ensemble. Les policiers se sont rendus hier en force au port de Montréal, où des cheminots en grève tentaient d'empêcher l'entrée des camions. Il n'y a eu aucune violence.

Des industries dans trois centres ontariens et à Terre-Neuve ont annoncé qu'elles devaient faire des mises-à-pied à cause de la grève du rail. Une entreprise de pièces d'auto à Saint Catharines (Ontario) a annoncé qu'elle mettra à pied 4.700 ouvriers et à Terre-Neuve, Atlantic Sugar Refineries a dit qu'elle devra interrompre sa production à compter de vendredi parce que ses entrepôts seront remplis.

Les membres des forces armées craignent que le conflit en cours ait des répercussions sur eux. Les 105.000 militaires ont reçu la promesse d'une hausse de salaire « substantielle » le 1er octobre, hausse rendue nécessaire pour freiner l'exode des militaires vers des emplois civils mieux rémunérés. Il avait été question d'une hausse de 14 pour cent mais on en doute désormais, compte tenu des limites de huit pour cent que le gouvernement veut imposer aux cheminots.

Les dirigeants de la ligne Cunard ont prévu des mesures d'urgence pour mener à bon port tous les passagers qui arrivent à Montréal aujourd'hui à bord du Carinthia et dont les projets de voyage sont menacés par la grève du rail.

Ottawa ne songe pas au contrôle

(Suite de la première page)

C'est alors que le premier ministre a promis un débat sur le sujet. Comme M. Diefenbaker insistait sur la tenue d'une conférence fédérale provinciale sur l'inflation, le chef néo-démocrate, M. Douglas, a voulu savoir si un comité de révision des prix serait institué. M. Pearson répondit que le Conseil économique du Canada étudiait la question, et que le gouvernement ferait connaître ses vues durant le débat sur l'inflation. Puis à la suggestion de M. Diefenbaker de réunir les provinces pour ébaucher une entente sur le contrôle des prix et des salaires, le premier ministre a répondu que la question était à l'ordre du jour de la conférence des ministres des finances, « la semaine prochaine ».

Pour ne laisser aucun doute sur l'intention du gouvernement, le ministre des finances a cité un passage de la lettre d'invitation adressée au premier ministre du Manitoba, M. Roblin: « La situation économique actuelle augmente l'urgence de la consultation fédérale-provinciale sur les questions économiques et fiscales. Pour faire face à cette situation économique, il peut être nécessaire de poser des gestes qui sont à la fois de la compétence fédérale et provinciale. De tels gestes peuvent avoir des conséquences sur les arrangements fiscaux que nous allons négocier. Je suggère par conséquent que nous examinions cette question au début de la conférence ».

À la suite de cette explication, le député néo-démocrate Reid Scott a demandé au premier ministre si le conseil économique du Canada avait donné suite à sa requête, vieille de 16 mois, de faire une étude sur la hausse du coût de la vie. M. Pearson a répondu qu'il allait s'informer, et qu'il avait eu des entretiens sur le coût de la vie au cours des deux dernières semaines, avec le président du conseil économique.

Le débat sur la loi d'urgence

(suite de la première page)

Le leader néo-démocrate s'est attaqué avec autant de vigueur aux compagnies ferroviaires qu'il s'en est pris au gouvernement lui-même. Il a rappelé notamment que le pourcentage de l'augmentation des profits du Pacifique Canadien durant les sept premiers mois de la présente année a atteint 34 pour cent.

« Si jamais un gouvernement dans l'avenir exprime le désir de nationaliser le CPR, j'espère qu'il aura l'intelligence de nationaliser tous ses avoirs, car cette compagnie compte de nombreuses entreprises minières, forestières, et pétrolières, qui ont pu prospérer grâce à ses revenus ferroviaires », a-t-il dit. M. Douglas s'en est pris avec violence à M. Ian Sinclair, le président de la compagnie, qui la veille menaçait ses employés de leur retirer leur fonds de pension, s'ils refusaient de revenir au travail suivant la promulgation de la loi.

« Voilà une belle arrogance, de quoi inciter les cheminots à défier la loi, M. Sinclair aurait dû se la bouclier », a-t-il lancé.

Comme M. Diefenbaker, M. Douglas a exprimé la crainte en effet que les cheminots refusent carrément d'obéir à l'ordre du parlement.

« Ce sont des hommes qui conduisent les trains, ce ne sont pas des lois; et une loi indigne de respect est une loi qu'on respecte rarement », a-t-il poursuivi.

M. Douglas s'indigne de ce que le projet de loi, qui ne fait qu'imposer une augmentation globale de six pour cent, ne fait aucun état des recommandations du rapport Freedman portant sur la sécurité d'emploi des cheminots.

Depuis 10 ans, malgré une hausse considérable du tonnage, le nombre des cheminots canadiens a diminué de 30 pour cent. M. Douglas a signalé que le CPR, pour sa part, comptait en 1956 quelque 89.000 cheminots; il n'en compte plus aujourd'hui que 66.000. Ce que les cheminots ont réussi à obtenir dans le rapport Freedman, ils devront combattre pour l'arracher de nouveau aux compagnies de chemin de fer durant l'arbitrage obligatoire que leur impose la loi. « Car qui va nous faire croire que les compagnies, qui n'ont pas offert un seul sou noir aux syndicats en dix mois de prétendues négociations, vont maintenant tenter sérieusement de concéder des avantages aux cheminots, sachant que le gouvernement s'est engagé dans cette loi, à leur imposer ses propres conditions? », s'est demandé M. Douglas.

« Il va de soi que dans l'intérêt public, les cheminots doivent retourner au travail sans tarder, mais cela ne justifie en rien la décision de leur imposer l'arbitrage obligatoire », a ajouté M. Douglas.

M. Pearson

(Suite de la première page)

mier ministre, et rien n'a transpiré de l'entrevue qui a duré trois quarts d'heure. Les quatre représentants de l'industrie ferroviaire avaient eux-mêmes réclamé cette rencontre, à l'instar des cheminots la veille.

Hier en matinée, M. Pearson a de nouveau rencontré les chefs syndicaux avec lesquels il s'était entretenu la veille, à leur demande. Ceux-ci devaient lui faire part des réactions extrêmement vives qui ont accueilli le bill devant obliger les cheminots à retourner au travail, et qui risquent fort malgré l'existence de mécanismes de médiation d'aboutir à un arbitrage obligatoire que les travailleurs semblent avoir rejeté d'avance.

Assistaient au meeting hier matin les négociateurs des représentants M. R. C. Smith et M. W. P. Kelly, de la Fraternité des agents de train, W. J. Smith, de la Fraternité canadienne des cheminots, Tom Read, des syndicats d'atelier du rail, et M. Claude Jodoin, président du Congrès du travail du Canada.

C'est au terme de cet entretien que M. Jodoin a laissé planer sur lui aussi la menace du refus qu'opposeraient les cheminots à l'obligation de retourner au travail.

« Le projet de loi prévoit l'arbitrage obligatoire. Il affirme en réalité que le régime actuel de la négociation collective dans l'industrie ferroviaire

est une faillite, mais il n'offre à la place aucune proposition pratique. Le mouvement ouvrier est opposé à l'arbitrage parce que semblable régime détruit la négociation collective libre et parce que l'expérience a prouvé qu'il ne valait rien. Le projet de loi ne fait que rendre illégaux des grèves qui, autrement, seraient légales », a déclaré M. Jodoin.

Le président du CTC estime en outre que le projet de loi ne fait pas honneur au gouvernement puisqu'il constitue une mesure coercitive, dont le premier but est de contraindre des hommes libres de travailler contre leur gré sans leur donner l'assurance d'un juste traitement éventuel.

« Il ne faut pas perdre de vue que les cheminots sont dans la légalité. Mais voilà qu'on les met malgré eux dans la position de se soumettre à une loi qui les savent mauvais. Jamais le gouvernement du Canada ne devrait imposer semblable dilemme à aucun de ses citoyens », a-t-il ajouté.

M. Jodoin souligne enfin que le bill ne fait aucun cas des recommandations de la commission Freedman sur la nécessité de soustraire les cheminots à la menace constante des changements technologiques et de l'automatisation.

OTTAWA — On ignore, tant à la Gendarmerie royale qu'au ministère de la Justice, si Joe (Bananas) Bonanno, notable de la Mafia américaine, est venu au pays depuis un an.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

PREPOSE AUX ETUDES DU TEMPS "Time Study Man" Nous avons un poste vacant pour un préposé aux études du temps qui sera sous direction. Le candidat doit être bilingue, posséder de préférence de l'expérience dans l'étude du temps, l'industrie du meuble ou domaine similaire. Le salaire sera en fonction de l'expérience du candidat. Ecrire ou téléphoner à: M. A. Benoit, Gérant du personnel, ART WOODWORK LTD. Filiale de Massey Ferguson Industries Ltd. 6040 est, Henri-Bourassa, Montréal-Nord. 323-2590

CARRIÈRE INTÉRESSANTE Avec une des plus importantes compagnies de fonds mutuels. Age 25 à 35 ans, entraînement complet et chances d'avancement rapides. Revenu illimité. Pour obtenir une entrevue confidentielle, écrivez à: CASE 417, LE DEVOIR

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MEILLEUR demande Un travailleur social masculin au Service de la Commission scolaire régionale. Excellentes conditions de travail et de salaire. Faire parvenir "curriculum vitae" et qualifications à: Lucien Lambert, Directeur général des écoles, 261, rue Laurier, Granby — Tél.: 378-8492

MECANICIEN DE MACHINE FIXE CLASSE R-4 Une municipalité de la région métropolitaine se cherche un mécanicien en machine fixe classe R-4 pour une arène avec glace artificielle nouvellement construite. Qualifications requises: 1) mécanicien reconnu par le Ministère Provincial du Travail avec classe R-4 2) Age maximum 40 ans 3) beaucoup d'initiative. Bénéfices: Caisse de retraite Assurance-hospitalisation Assurance-vie Tous les avantages d'une Convention Collective. Salaire: à discuter. Veuillez envoyer votre curriculum vitae. Réponse à Case Postale 415, Le Devoir, Montréal

FUTURS GÉRANTS Occasion pour diplômés d'école secondaire et de formation universitaire qui veulent accéder rapidement aux responsabilités de la gerance et de l'administration avec un avenir assuré. Excellent salaire et bénéfices marginaux. Ce qu'on demande: bilingue, diplôme d'études secondaires ou mieux, âge 21 à 25, personne prête à être transférée. Téléphoner pour entrevue: MAGASIN F.W. WOOLWORTH, Centre d'achats Boulevard Jean-Talon et Pie-IX 722-1318

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHARLEVOIX requiert les services de: 1 titulaire masculin 8e année, 1 titulaire féminin 9e année, 2 titulaires masculins 9e année, 1 titulaire masculin 10e Sciences-Math, 1 titulaire féminin 11e Sciences-Lettres, 2 spécialistes en anglais, 2 spécialistes en sciences, 1 spécialiste en art ménager et musique. Prière d'adresser immédiatement toute demande à: M. Jean-Marie Tremblay, Directeur des écoles, Commission scolaire régionale Charlevoix, Hôtel de ville, Clermont, P.Q.

GERANT D'ARENE Une municipalité de la région métropolitaine se cherche un gerant pour une arène avec glace artificielle nouvellement construite d'une capacité d'environ 1.000 spectateurs. Qualifications requises: 1) 12ième scientifique ou équivalent 2) bilingue 3) connaissance d'administration pour centre semblable 4) âgé de 30 à 40 ans 5) beaucoup d'initiative. Bénéfices: Caisse de retraite Assurance-hospitalisation Assurance-vie Fêtes chômées Jour de maladie. Salaire: à discuter. Veuillez envoyer votre curriculum vitae Répondre à Case Postale 416, Le Devoir, Montréal

COURS DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION SESSION 1966-67 Examen d'admission sur rendez-vous Pour tous renseignements appelez: BERLITZ TRADUCTIONS 288-3111 — Postes 70-71 Place Victoria, Montréal

COLLEGE VILLE-MARIE Ecole secondaire indépendante reconnue par le Ministère de l'Éducation et par la Faculté des Arts de l'U. de M. Aurèle Daoust directeur COURS DU JOUR Cours classique: 8e à 10e année Cours scientifique: 8e à 11e année 11ème de recyclage Cours général: 8e à 11e année Cours commercial: 10e et 11e années, 12e spéciale INSCRIPTION: du lundi au vendredi, de 9 h. A.M. à 4 h. P.M. — Le soir: mardi et jeudi, de 7 h. 30 à 9 h. 30 Prospectus sur demande 1380, rue Gillford, Montréal 34 — Téléphone: 525-2516

CARRIÈRES ET PROFESSIONS Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 25 la ligne agate (14 lignes agate au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de case postale est de 33. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi la veille de la parution. Téléphoner à: 844-3361 poste 34 ou écrivez à: LE DEVOIR 434 est, Notre-Dame Montréal

COM STOCK COL FORD - Entreprise conjointe demande des DESSINATEURS en plomberie, chauffage, ventilation Endroit: Ottawa Adresser curriculum vitae et salaire désiré ou téléphoner à: Ottawa — Tél.: 237-3295 Boite Postale 1388 Station B, Ottawa, Ont.

L'agitation syndicale serait imputable au rajeunissement de la main-d'oeuvre!

TORONTO — Un phénomène démographique, plus précisément le rajeunissement de la main-d'oeuvre, pourrait bien être à l'origine de l'agitation qui sévit présentement dans les rangs des travailleurs canadiens.

Telle est l'hypothèse que formule hier le président de l'Association des manufacturiers canadiens, M. Henry W. Joly, qui prenait la parole au déjeuner des directeurs de l'Exposition nationale canadienne de Toronto.

M. Joly, qui est également président de B. Houde et Grégoire Limitée, de Québec, a déclaré qu'il était "difficile en vérité de s'expliquer le mécontentement que manifestent tant de travailleurs industriels à travers le pays."

"Nous assistons à un rajeunissement de la force ouvrière, de jeunes finissants venant

s'y ajouter chaque année, a-t-il dit. Se peut-il que nous retrouvions chez ces nouveaux venus la même tendance que manifestent les "teen-agers" à se rebeller contre la routine, l'orthodoxie et toute discipline sociale?"

A son avis, le Canada traverse une période de prospérité sans précédent: l'emploi et les salaires sont à leur sommet et la hausse des niveaux de vie est impressionnante. Pourquoi alors, s'est demandé le conférencier, les travailleurs sont-ils si agités?"

M. Joly estime que les chefs d'industrie ont actuellement à traiter avec une "génération nouvelle", celle des dernières années de guerre et de l'après-guerre immédiat, qui a passé presque toute son existence dans un monde où elle a presque toujours reçu tout ce qu'elle voulait.

"N'ayant pas l'habitude des refus, il se peut fort bien que, très souvent, (cette nouvelle génération) subisse un réveil brutal au premier contact avec les réalités du monde du travail. Effectivement, nombre de jeunes se montrent offensés de voir qu'on acquiesce pas automatiquement à leurs demandes", a-t-il dit.

Cette attitude, selon le président des manufacturiers, pourrait être à l'origine du "malaise croissant que manifeste la main d'oeuvre et l'épidémie de grèves tant dans le secteur public que dans le secteur privé".

M. Joly a déclaré que, dans une société libre et concurrentielle comme la nôtre, chaque travailleur a le droit de chercher à gagner le plus possible mais qu'il existe toujours "une limite à pareille course".

On assiste présentement, se-

lon lui, à des demandes "exorbitantes" et "excentriques" qui exposent aux plus grands risques notre prospérité et notre standard de vie.

"Il est indubitable, a poursuivi le conférencier, que le règlement sensationnel de la grève des débardeurs du Québec et celle des dockers de la voie maritime ait grandement contribué à aggraver la situation.

"Ces règlements ont convaincu un grand nombre de travailleurs que s'ils demandent une augmentation de salaire au-dessous de 30 p.c., en même temps que des avantages marginaux qui équivalent à plus encore, ils poussent l'abnégation à son comble."

Pareille attitude est inconcevable pour les citoyens responsables qui devraient écarter au plus tôt l'idée qu'il est possible d'accorder à la ronde des augmentations de salaire de cet ordre, a dit M. Joly.

Ce même état d'esprit de la nouvelle génération de travailleurs serait également l'un des facteurs de l'agressivité croissante qui a causé tant de chahuts et de violence à l'occasion de certaines grèves.

Cette observation a amené le président de l'AMC à traiter du problème des injonctions que "l'employeur se voit alors forcé d'essayer d'obtenir".

"Dans les conflits de travail, a dit M. Joly, une injonction est la dernière ressource d'une compagnie qui, par manque de rendement de maintenir son usine en fonctionnement quand des manifestations massives tout autour en bloquent l'accès ou encore effraient les gens qui veulent y entrer ou en sortir.

Le droit pour l'employeur de maintenir son entreprise en activité pendant un arrêt de travail est aussi "vital" que le droit de grève pour les employés, a-t-il soutenu.

Il a nié avec insistance le fait que la détermination du patron de s'opposer à tout affaiblissement de la loi, dans ses prescriptions actuelles en matière d'injonctions, soit une attitude anti-ouvrière.

M. Joly s'est dit en mesure d'affirmer que la grande majorité des Canadiens s'en remettent aux gouvernements pour la loi soit appliquée promptement et fermement chaque fois qu'elle est publiquement transgressée. Les gouvernants, a-t-il dit, ne devraient pas leur faire faux bond.

Affirmant qu'il ne saurait être question de compromis à l'endroit de ceux qui affichent sans motif leur mépris de la loi et de l'ordre, le président des manufacturiers a conclu: "Parlons net à ce sujet: tout gouvernement, peu importe son niveau ou sa couleur politique, qui se laisse mener et intimider par une minorité extrémiste abdique ses responsabilités et mérite de payer, le jour du scrutin, le prix de cette abdication."

Les salaires ont augmenté deux fois plus vite que la production

La somme totale des salaires au Canada, au cours des derniers mois, s'est accrue à un rythme deux fois plus élevé que celui de la production nationale.

Les salaires ont augmenté de 12 p.c., pendant les quatre ou cinq premiers mois de 1966, tandis que la production n'a connu qu'une hausse d'environ 6 p.c.

L'écart entre les deux, estimé des économistes du gouvernement fédéral, fournit une indication approximative des poussées inflationnistes qui s'exercent sur l'économie canadienne; il est également une des causes principales de l'augmentation des prix.

En 1965, en effet, alors que les salaires s'élevaient de 11 p.c. par rapport à l'année précédente et la production, de 6 p.c., l'augmentation des coûts de l'unité de main d'oeuvre s'établissait à 4,2 p.c.

Dans le premier trimestre de 1966, l'augmentation du coût de l'unité de main d'oeuvre est déjà équivalente à une hausse annuelle de 5,9, et on s'attend à ce que la poussée aille s'accroissant au cours des prochains mois, si l'on tient compte du fait que les fortes augmentations de salaires qui ont été récemment accordées n'ont encore touchées qu'un nombre restreint de salariés.

Les données recueillies par le Bureau fédéral de la statistique permettent également d'établir un rapport entre l'augmentation des salaires et la productivité.

Il ressort de ces données statistiques que l'augmentation des salaires a commencé en 1964 à rattrapper la productivité. On en serait peut-être même arrivé au point où les salariés contribuent moins, dollar contre dollar, à la productivité qu'ils ne le faisaient en 1961, au début de la présente période d'expansion économique.

En prenant comme point de repère le rapport entre les salaires et la productivité, ramené à 100 pour l'année 1961, il est possible d'identi-

fier les tendances suivantes: — une rapide croissance de la productivité, en 1962 et 1963, avait ramené l'index de 100 à 95,6 p.c. en février 1964;

— au début de l'année 1963, une rapide expansion des salaires a modifié le rapport entre les salaires et la productivité et l'index s'est élevé à 98,2 au cours des premiers six mois de 1965, à 99 dans la deuxième moitié, et a atteint 99,9 à la fin du premier trimestre de 1966.

Des économistes du gouvernement fédéral croient que l'accélération a été encore plus forte au cours des quatre ou cinq derniers mois.

Une des lois d'airain de la science économique veut que le coût de la main-d'oeuvre exerce une poussée inflationniste dès qu'il s'accroît plus vite que la productivité. Dans les index de cette nature, les moindres augmentations, fait-on observer, se traduisent par des pressions aigües, le coût de la main-d'oeuvre représentant le plus souvent de 70

à 75 p.c. du coût total de production.

Le Conseil économique du Canada doit présenter très bientôt un important rapport sur les salaires, les prix et l'emploi. Il s'agira de la première tentative d'analyse exhaustive de ces questions. Le rapport traitera de plusieurs sujets délicats, tels la relation entre l'inflation et le plein emploi ainsi que la possibilité de réduire les répercussions au Canada des conditions économiques qui prévalent aux Etats-Unis.

Le Conseil fera également un relevé des mesures anti-inflationnistes mises en application dans certains pays européens qui, en ce domaine, une plus longue expérience que la nôtre.

Le premier ministre Pearson a déjà laissé entendre qu'il était disposé à s'inspirer largement de ce rapport et pourrait saisir l'occasion, croit-on, pour appliquer au Canada certains freins qui ont déjà fait leur preuve à l'étranger.

Colloque cette semaine à Laval Pour une collaboration étroite industrie - université

QUEBEC — Encourager une collaboration plus intense entre l'industrie et l'université, tel est le but du symposium national d'automatique qui se déroule cette semaine à l'université Laval.

C'est ce qu'a expliqué M. J.G. Paquet, professeur et organisateur du colloque, alors qu'il faisait remarquer que le rôle de plus en plus important que joue l'automatisation dans l'industrie.

"Il est important d'avoir des contacts nombreux avec les gens de l'industrie afin qu'ils informent les universités sur la formation à donner aux ingénieurs en automatique", a noté M. Paquet.

Il a souligné que le manque de spécialisation en automatique chez nos ingénieurs oblige les industriels à faire appel à des ingénieurs étrangers.

Il a fourni comme exemple la construction du métro de

Montréal qui sera entièrement automatisé et qui a nécessité l'aide d'ingénieurs français.

Une centaine de professeurs et de chercheurs des universités canadiennes, des organismes gouvernementaux et de l'industrie participent à ce symposium qui doit prendre fin jeudi.

Plaidoyer pour un régime d'assurance médicale privé

Les frais d'administration de tout régime d'assurance médicale sont fonction de l'efficacité de ses dirigeants et ils seront moins élevés sous un régime concurrentiel volontaire que sous un régime gouvernemental, a déclaré, hier, John W.S. Arthur, directeur des ventes et du service de l'assurance collective pour le Canada de la Prudential d'Amérique.

M. Arthur qui participait à un colloque de la conférence éducative de la National Foundation of Health, Welfare and Pension Plans, Inc., a dit que "les frais d'administration ne s'établissent pas comme par enchantement; ils dépendent de l'efficacité des dirigeants et il me semble probable qu'un régime volontaire qui doit lutter pour sa survivance soit un peu mieux administré qu'un régime monopolistique d'Etat, responsable uniquement aux électeurs."

Il a souligné que les promoteurs de la socialisation entière persistent à comparer la prime annuelle de 24 dollars en vigueur en Saskatchewan à celles d'autres régimes provinciaux et de l'assurance privée, sans tenir compte du fait que cette prime ne couvre que le quart du coût global du régime; que les impôts personnels et ceux des compagnies de cette province sont les plus élevés au Canada et que le niveau des honoraires des médecins est de 85 pour cent du tarif en cours avant la mise en vigueur du régime gouvernemental.

M. Arthur a soutenu qu'en vertu de la constitution, le gouvernement fédéral n'a pas le droit de dicter à chaque province les termes de leur programme de soins médicaux; il lui conteste aussi celui de le

faire indirectement par le truchement d'octrois considérables à condition que les provinces se conforment aux exigences fédérales.

Il a signalé que les régimes volontaires privés englobent maintenant 72 pour cent de la population pour certaines formes de soins médicaux et qu'en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario où l'assurance gouvernementale et privée fonctionnent conjointement, les régimes en englobent plus de 83 pour cent.

Parmi les autres raisons qu'il a citées en faveur du maintien des agences volontaires dans le domaine des soins médicaux, M. Arthur a mentionné que, dans des industries, les employés qui participent à des régimes collectifs reçoivent des prestations comparables à celles qu'offrent les divers régimes provinciaux et que les employeurs en défraient les primes en tout ou en partie. Il a ajouté que la concurrence incite les assureurs à étudier constamment les moyens de réduire les frais d'exploitation, mais que rien ne contraint en ce sens les agences gouvernementales.

A son avis, les gouvernements perdraient de quatre à cinq millions de revenus en taxes sur les primes des policiers en vertu si les régimes volontaires étaient éliminés.

M. Arthur a admis qu'il y a certainement des problèmes en matière de gouvernement en matière d'assurance-maladie; mais, à son avis, le rôle du gouvernement doit se borner aux problèmes avec lesquels les particuliers et les institutions privées sont aux prises et les résoudre en collaboration avec celles-ci.

En juillet, le CP a fait des profits nets de \$3 1/2 millions

Les profits nets du Canadien Pacifique, pour le mois de juillet, se sont chiffrés par \$3,584,375, soit une augmentation de \$207,104 sur les profits de juillet 1965. Les revenus bruts de la compagnie ont été de \$44,512,106, comparativement à \$43,653,015.

Pour la période de janvier à juillet, les profits nets du CP ont été de \$30,266,322, comparativement à \$22,535,679, pour la même période l'an dernier.

ALYSEE
SANS MILTON / SANS ODEUR
RESINE AIR CLIMATISE

PALME D'OR
Février 1966

un homme et une femme
"PLUS QU'UN CHEF-D'OEUVRE"
— LE NOUVEAU OBSERVATOIRE

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les
GOUTTIERES "PRIMEAU"
GALVANISEE ALUMINIUM
CUIVRE

Estimation gratuite
* MONTREAL — 322-4160
* QUEBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

MÉLANGE POUR PELOUSES — SPÉCIAL PAYSAGISTE No 1
Scientifiquement balance pour produire un GAZON fin, d'endurance, permanent, tout usage. Analyse garantie et indiquée sur chaque contenant. Semer fin avril au début de juin, ou du milieu d'août à la fin de septembre. 1 lb. par 200 pi. ca. (10' x 20').

Notre Guide du Jardinier abondamment illustré, 96 pages, prix \$3.00, remboursable avec achat de \$2.00 ou plus.

W. H. PERRON & Cie Ltée (75)
515 BOUL. LABELLE, CHOMÉDEY, P.Q. TEL. 681-1615
(PROPRIÉTAIRES DE DUPUY & FERGUSON LTÉE)



Me L.-Yves Fortier de Montréal a été élu président de l'Association du jeune barreau canadien à la réunion annuelle du barreau à Winnipeg. Me Fortier est le président sortant de charge du jeune barreau de Montréal et était le vice-président de l'Association du jeune barreau canadien. Diplômé en droit à l'université McGill, Me Fortier étudia deux ans à Oxford à titre de boursier Rhodes. Depuis son admission au barreau, il est membre de l'Ordre légale Cote, Ogilvy, Bishop, Cope, Porteous & Hansard de Montréal.

LE DEVOIR

MONTREAL, MERCREDI, 31 AOÛT 1966 TROIS

M. Johnson: il faut réorganiser l'information du gouvernement pour que le public soit mieux renseigné

QUEBEC — Le premier ministre, M. Johnson, a déclaré hier que la décision de transférer ce secrétariat de la province au conseil exécutif la juridiction sur l'Office d'information et de la publicité "avait pour but de mettre de l'ordre

dans l'information gouvernementale".

Un arrêté en conseil adopté par le cabinet provincial il y a deux mois (et rendu public un mois plus tard) portait ce transfert. L'office d'information a été créé par le gouvernement Lesage. Il est dirigé par M. Lorenzo Paré, ancien rédacteur en chef de l'Action.

Au cours d'une conférence de presse, M. Johnson a précisé qu'il fallait que l'information du gouvernement soit réorganisée de façon à ce que le peuple soit mieux informé.

"Le gouvernement se doit d'informer la population et il y a actuellement une étude qui se fait pour savoir comment l'information pourrait être organisée pour que le grand public soit mieux informé," a dit M. Johnson.

Par ailleurs, interrogé sur le rôle que Telbec, une agence de transmission de communiqués,

aurait à jouer dans cette réorganisation, le premier ministre a souligné que cette agence n'était en fait qu'un véhicule pour transmettre l'information et non seulement celle du gouvernement.

"L'acheminement de l'information par Telbec ne fera que revaloriser le rôle des courriers parlementaires qui n'ont rien plus à s'occuper de transmettre des communiqués," a dit le premier ministre en ajoutant que "plus les journalistes sortiront de nouvelles, mieux ce sera."

A certaines doléances de journalistes selon lesquels l'information dans les ministères est difficile à obtenir depuis le 5 juin, M. Johnson a répondu qu'il fallait probablement attribuer ce fait à une "certaine présidence de la part des ministres qui ne veulent pas se lancer dans toutes sortes de déclarations".

Vers un regroupement mondial de la presse de langue française?

QUEBEC — Le président et directeur général de la Société générale de presse, M. Georges Bérard-Quelin, de Paris, a déclaré qu'il comptait pouvoir créer au cours de 1967 une association internationale de la presse d'expression française.

Alors qu'il assistait à une réception, au consulat général de la France, M. Bérard-Quelin a souligné qu'il avait engagé des pourparlers "fort intéressants" avec les entreprises de presse du Québec et qu'il espérait réaliser certains de ses objectifs au cours des années 1967 et 1968.

Selon lui, il est l'intéressé de quelque 1.600 quotidiens de langue française dans le monde, principalement en France, au Québec, en Belgique et en Suisse, d'établir des liens en vue de favoriser des échanges d'informations et de journalistes et peut-être aussi établir un réseau de correspondants internationaux.

"Je crois, a-t-il noté, que la France pourrait donner plus d'importance au Québec dans ses journaux et l'inverse est sans doute valable".

Le président de la Société générale de presse s'est d'ailleurs dit convaincu que ces échanges, sur le plan professionnel, culturel et récréatif, seraient très fructueux, sans

omettre les intérêts économiques et financiers.

D'un autre côté, M. Bérard-Quelin a révélé qu'il caressait un projet pouvant intéresser particulièrement le Québec.

Il s'agit d'une revue de presse hebdomadaire destinée aux pays étrangers, et qui serait publiée en quatre langues.

L'une des éditions serait consacrée au Québec en particulier, et au Canada français en général. Cette revue de presse, qui serait diffusée aux entreprises abonnées, serait la même pour tous les pays, sauf pour quelques pages qui seraient consacrées plus particulièrement à la nation à laquelle elle s'adresse.

M. Georges Bérard-Quelin a précisé que la revue de presse hebdomadaire sera lancée au cours du premier trimestre de 1967, coïncidant probablement avec l'ouverture de l'Exposition universelle de Montréal alors que la France sera appelée à établir des liens plus étroits avec les autres communautés francophones du monde, de noter M. Bérard-Quelin.

Enfin, il a annoncé la création d'une revue quotidienne de la presse internationale, destinée aux journaux français, et qui touchera les problèmes intéressant la France, les institutions internationales la concernant et l'ensemble des pays francophones.

Hôpitaux et syndicats signeront dans la semaine du 12 septembre les contrats conclus le 1er août

QUEBEC — C'est dans la semaine du 12 septembre prochain qu'auront lieu les séances de signature officielle des conventions collectives de travail intervenues, le 1er août, entre 119 hôpitaux de la province et quelque 32.500 cotisants de la Fédération nationale des services (CNS), après une grève de deux semaines.

Le président de l'Association des hôpitaux du Québec, le Dr André Pothier, a déclaré à Québec hier que les directeurs du personnel doivent faire d'ici là les représen-

tations qui s'imposent à Me Yves Pratte.

Le Dr Pothier a indiqué que c'est Me Pratte, nommé administrateur provincial des hôpitaux par le gouvernement pour régler la grève, en juillet dernier, qui signera chaque fois de 119 conventions collectives.

Le président de l'APHQ, qui participait à une journée consacrée par les directeurs du personnel des hôpitaux de la région de Québec à l'étude de ces conventions collectives, a dit que Me Pratte restait vraisemblablement en fonction tant que le dernier document n'aura pas été signé.

Les cadres des hôpitaux s'apprentent à réclamer, eux aussi, des hausses

certains travailleurs paramédicaux syndiqués gagneraient maintenant plus que les chefs de service.

Le président du comité des relations de travail des hôpitaux M. Paul-Emile Olivier, a fait part de l'intention de l'APHQ de faire un succès de la convention collective du 1er août.

"Nous commençons immédiatement à préparer la nouvelle", a-t-il révélé, précisant que l'APHQ a retenu à cette fin les services d'un spécialiste des relations de travail, M. André Chagnon, directeur du personnel à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

M. Pothier a invité les hôpitaux à vivre le plus honnêtement possible avec les syndicats.

"Le syndicalisme est dans le milieu hospitalier pour y rester, et il faut s'habituer à cohabiter", a-t-il dit.

Une journée d'étude similaire doit être tenue aujourd'hui pour les directeurs du personnel des hôpitaux de la région de Montréal.

Selon le président de l'APHQ, les augmentations de salaires réclamées par le personnel des cadres font suite à celles consenties aux quelque 32.500 cotisants de la CNS, dans 119 hôpitaux québécois.

Un porte-parole de l'Association a fait remarquer que

les "états généraux" de Me Yves Pratte.

Le Dr Pothier a indiqué que c'est Me Pratte, nommé administrateur provincial des hôpitaux par le gouvernement pour régler la grève, en juillet dernier, qui signera chaque fois de 119 conventions collectives.

Le président de l'APHQ, qui participait à une journée consacrée par les directeurs du personnel des hôpitaux de la région de Québec à l'étude de ces conventions collectives, a dit que Me Pratte restait vraisemblablement en fonction tant que le dernier document n'aura pas été signé.

La date de la session n'a pas été fixée mais la période où elle aura lieu se précise

QUEBEC — M. Johnson a annoncé hier que la date de la prochaine session provinciale n'avait pas encore été fixée mais "que la période où elle aura lieu se précise".

La session avait tout d'abord été fixée, "pro forma" au 8 septembre prochain, mais il est d'ores et déjà entendu qu'elle n'aura pas lieu à cette date.

Toutefois, il a laissé entendre qu'elle aura lieu vraisemblablement avant la fin de l'année.

M. Johnson a également fait savoir qu'il se rendra, les 14 et 15 septembre, à la conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité à Ottawa. Il a souligné qu'il sera accompagné du ministre des finances, M. Paul Dozois et du ministre des affaires culturelles qui est également son principal bras droit

en matière de relations fédérales-provinciales, M. Jean-Noël Tremblay.

M. Johnson a dit qu'il avait, pendant ses vacances, consulté un volumineux rapport sur les relations fédérales-provinciales, rapport publié par l'Association canadienne d'études fiscales.

"Maintiendrez-vous vos demandes pour que le Québec obtienne 100 pour 100 de la taxation directe," a demandé un journaliste.

"Pas de commentaires," a répondu M. Johnson en ajoutant que la prochaine conférence fédérale-provinciale prendrait des dimensions nouvelles sur le plan politique par suite des positions adoptées par le nouveau gouvernement.

L'Expo 67 sera présentée à l'Exposition provinciale

QUEBEC — L'exposition universelle de 1967 à Montréal sera présentée du premier au 11 septembre à l'exposition provinciale de Québec où une gigantesque tente lui est réservée.

Les maquettes de plusieurs pavillons déjà construits ou en voie de construction seront exposées durant toute la semaine

alors qu'au dehors de la tente les drapeaux de 60 pays qui seront présents à l'exposition de Montréal flotteront au vent.

Les visiteurs de l'exposition provinciale de Québec pourront, par la projection de diapositives sur un écran, avoir une idée de l'oeuvre colossale et du défi que représente l'Expo 67 pour le Canada.

Les travaux préparatoires en vue des "états généraux" s'étendent rapidement

Les "états généraux" du Canada français annoncent que 354 municipalités, 312 commissions scolaires et plus de 800 associations diverses ont déjà manifesté leur intention de participer aux assemblées de comités du 13 septembre prochain. On sait, qu'à cette date, les 108 comités du Québec éliront chacun dix délégués qui devront participer à la grande assemblée préliminaire des

états généraux qui aura lieu à Montréal en novembre.

À l'heure présente, les présidents d'assemblées de comités ont été choisis dans toutes les circonscriptions du Québec, et des comités régionaux provisoires ont été élus. Ainsi, par exemple, les organisateurs des sept comités des Cantons de l'Est ont formé un comité provisoire sous la présidence de Me Pierre Beaudoin, avocat, de Préville.

CONDUISEZ...
Jusqu'à notre stationnement intérieur et vous servez à un pas d'une nourriture et d'un service insurpassables...

Le 43idors RESTAURANT

LE MIDI: Menu d'hommes d'affaires à partir de \$1.85. Buffet chaud et froid \$2.50 complet.

REPAS: Dîners pour gourmet à partir de \$2.25 complet. MENU INTERNATIONAL A LA CARTE

1005 GUY
sud de Dorchester

Le Martinique MOTOR INN
Réservations au Restaurant 866-4611

Grand stationnement intérieur

On va... on court... on vole... chez Berlitz!

Car l'enseignement y est d'or. Pour améliorer votre situation, pour enrichir votre vie sociale, Berlitz a créé les cours les plus efficaces qui soient! Chez Berlitz, vous apprendrez l'ESPAGNOL, L'ALLEMAND, L'ITALIEN, OU LE RUSSE, ou encore, vous perfectionnerez votre ANGLAIS, grâce à des méthodes jamais égalées. Cours du jour et cours du soir en groupes ou en privé. Prenez immédiatement rendez-vous pour une leçon gratuite.

Écoles Berlitz langues vivantes • 2055 rue Peel • 50 Place Crémazie, Montréal • Composez: 288-3111

Rail: le projet de loi doit être plus généreux

Les ouvriers du rail ne sont pas enchantés du projet de loi que le gouvernement Pearson tente présentement de faire adopter par les Communes pour mettre fin à leur grève. Dire qu'ils ne sont pas enchantés constitue d'ailleurs un euphémisme. La vérité brutale, c'est qu'ils sont amèrement déçus.

Le gouvernement, au fait, après avoir été lui-même complice de la poussée inflationniste qu'il redoute maintenant comme la peste, nous semble être tombé d'un extrême dans l'autre. Le voilà devenu prudent au point d'être mesquin. On croit généralement qu'il chercherait à se faire pardonner ses hésitations par une solution davantage mûrie et beaucoup plus réaliste.

En certains milieux, on a également fait remarquer que la législation projetée aurait dû prévoir des sanctions au cas d'un refus des syndicats de retourner au travail. Là-dessus, nous ne sommes pas d'accord. Le gouvernement a été sage d'agir comme il l'a fait.

Le projet de loi, avons-nous dit, aurait dû comporter une solution s'appliquant aux deux années du contrat. Evidemment, on peut nous objecter que ce n'est pas le rôle du parlement d'imposer des règlements d'une telle durée. Il n'existe aucun précédent à cet effet.

Alors, l'invitation à la reprise des discussions directes entre employeurs et employés devient assez vide de sens. On voit déjà planer la menace de l'arbitrage obligatoire. L'arbitrage obligatoire n'a jamais plu et ne plait pas aujourd'hui davantage aux syndicats. En définitive, comme le gouvernement, pour quelques années encore, est appelé à sanctionner, d'une manière ou d'une autre, les conditions de salaires et d'emploi que peuvent consentir les sociétés ferroviaires, autant vaut lui demander de régler le problème dans l'immédiat, sans intermédiaire. Du moins, dans les grandes lignes. Ce procédé n'empêcherait pas les négociations de se poursuivre, étant entendu qu'une entente éventuelle aurait alors préséance sur la loi qu'on s'apprête à voter.

Mais le projet de loi, outre de ne prévoir qu'un arrangement temporaire, a aussi le défaut de n'être pas aussi généreux qu'il aurait dû l'être. Le rapport Munroe avait recommandé une hausse globale des salaires de l'ordre de 18 pour cent, étalée sur deux ans. Les employés du rail ont préféré faire la grève plutôt que de dire oui à ce rapport. Or, le gouvernement copie ce rapport pour la première année du contrat sans laisser rien entrevoir de plus substantiel pour la deuxième année. Encore une fois, ce n'est pas des négociations qu'on peut espérer un redressement substantiel, pas plus d'ailleurs que d'un arbitrage obligatoire dont les conclusions ne sauraient différer substantiellement de celles des commissions antérieures de conciliation.

Le gouvernement a raison de se préoccuper des pressions inflationnistes, même si cette préoccupation se manifeste à une heure un peu tardive. Mais, dans le cas des syndiqués du rail, il faut tenir compte du fait qu'on a négligé, depuis assez longtemps d'ajuster leurs salaires à un barème qu'on avait accepté en principe, il y a une quinzaine d'années, soit celui des biens d'équipement. Comme l'écart à la baisse est allé s'élargissant durant cette période, les cheminots ont subi de graves injustices qu'on ne peut ignorer. Ils ont perdu des centaines de millions de dollars qu'ils n'avaient pas les moyens de perdre.

Certes, il est impensable qu'on leur permette de récupérer d'un seul coup toutes ces pertes, mais ce sont là des circonstances dont il faut absolument tenir compte dans un règlement de ce genre. Les cheminots, en gros, réclament une hausse de trente pour cent; la conciliation a proposé dix-huit pour cent. Une solution à mi-chemin entre ces deux pôles apparaîtrait comme un compromis honorable.

Quant au troisième reproche que nous faisons aux auteurs du projet de loi, soit celui d'avoir omis d'englober dans le règlement aucune clause relative à la sécurité d'emploi, il se comprend aussi très facilement. Les grévistes tiennent autant sinon davantage à garder leur emploi qu'à bénéficier de hausses de salaires. Les allusions qu'on retrouve sur les pancartes qu'ils brandissent ces jours-ci sont assez éloquentes à cet égard.

Ces garanties auraient pu prendre diverses formes, depuis le maintien absolu au travail, peu importe les progrès de l'automatisation, jusqu'à des compensations généreuses en cas de mises à pied, en passant par le recyclage des travailleurs ou autres formules de genre. Mais il n'y a rien; on n'a manifesté aucune bonne volonté à cet égard.

Ce manque de générosité dans la solution gouvernementale pourrait bien rendre la position des chefs ouvriers absolument intenable. On leur demande d'ordonner à leurs syndiqués de retourner au travail dès la sanction du bill. Comment pourront-ils se faire obéir dans les circonstances?

Il est vrai que le gouvernement a fait savoir qu'il n'entendait pas exiger des sacrifices uniquement des salariés. Il a parlé d'une conférence fédérale-provinciale sur les prix. Mais cette conférence ne saurait avoir des résultats immédiats. De plus, elle n'a pas été convoquée pour discuter principalement de ce sujet et, pas plus tard qu'hier après-midi, le ministre des finances, M. Mitchell Sharp a fait savoir aux Communes qu'il n'aura pas de propositions concrètes à formuler à ses collègues provinciaux. Il est évident qu'il faut demander aux chefs ouvriers de faire preuve de modération, mais les salaires n'étant pas le seul facteur d'inflation il n'est que normal que les salariés exigent que l'appel soit lancé à tout le monde en même temps.

De plus, et ce sera notre dernière considération, nous répétons que le gouvernement n'avait pas nécessairement à prévoir des sanctions dans son projet de loi en cas de désobéissance généralisée. Le parlement étant en session, il sera toujours temps, si les circonstances le justifient, de prendre d'autres mesures ou de modifier ce qui sera devenu loi. De même il est encore temps d'amender le bill en discussion pour le rendre plus acceptable aux grévistes et faire taire du même coup toute velléité qu'on pourrait entretenir présentement d'ignorer l'ordre du parlement.

Vincent PRINCE

MM. Carlos et Guimond répondent à la critique de M. Pierre Belanger

Dans son article du 17 août, M. Pierre W. Belanger commente, à notre avis, deux erreurs: d'une part, il se prononce catégoriquement sur la valeur du travail que nous avons effectué sans un supplément d'information qui lui aurait été nécessaire; d'autre part, il ne nous a pas fait part de la logique méthodologique sur laquelle il fait reposer ses critiques. Faisant allusion aux erreurs de M. Belanger, nous sommes prêts à croire que certaines étaient inévitables. Ainsi nous sommes prêts à nous croire partiellement responsables de son manque d'information au sujet de notre travail. En réalisant ce texte pour Le Devoir, nous avons cru qu'il fallait faire une différence entre une enquête et une recherche sociologique, entre un article de journal et de revue scientifique.

Discutons d'abord des moindres maux de cette affaire. L'auteur, qui parle de "nos conclusions", n'a pas remarqué que nous émettions simplement des "hypothèses". Dans le contexte d'actualité du sujet, notre article voulait poser ces hypothèses à la suite d'une première lecture des données recueillies depuis à peine un mois. Elles semblaient d'autant plus devoir être énoncées que personne, à notre connaissance, ne s'était penché sur le sujet. À l'aide de données systématiques, il ne nous a cependant pas paru nécessaire à ce moment-là de faire un article où les explications méthodologiques occuperaient la majeure partie. De toute façon, nous aurions dû alors remplir trois fois plus d'espace dans le journal. Dans ces circonstances, nous comprenons que notre article et certaines des formulations que nous y avons employées, aient pu susciter chez un spécialiste, des questions embarrassantes. Nous acceptons les questions aménages de sa part, de ses réponses inattendues. Quand on ne trouve pas de taux de corrélation dans un texte, on ne conclut pas rapidement que les auteurs ont établi des corrélations "à l'oeil". Quand on ne perçoit pas, à travers des termes qualitatifs, que peut-être les auteurs ont voulu simplifier au maximum leur langage, évitant ainsi de donner à leurs collègues d'ordonner à leurs syndiqués de retourner au travail dès la sanction du bill. Comment pourront-ils se faire obéir dans les circonstances?

Il est vrai que le gouvernement a fait savoir qu'il n'entendait pas exiger des sacrifices uniquement des salariés. Il a parlé d'une conférence fédérale-provinciale sur les prix. Mais cette conférence ne saurait avoir des résultats immédiats. De plus, elle n'a pas été convoquée pour discuter principalement de ce sujet et, pas plus tard qu'hier après-midi, le ministre des finances, M. Mitchell Sharp a fait savoir aux Communes qu'il n'aura pas de propositions concrètes à formuler à ses collègues provinciaux. Il est évident qu'il faut demander aux chefs ouvriers de faire preuve de modération, mais les salaires n'étant pas le seul facteur d'inflation il n'est que normal que les salariés exigent que l'appel soit lancé à tout le monde en même temps.

De plus, et ce sera notre dernière considération, nous répétons que le gouvernement n'avait pas nécessairement à prévoir des sanctions dans son projet de loi en cas de désobéissance généralisée. Le parlement étant en session, il sera toujours temps, si les circonstances le justifient, de prendre d'autres mesures ou de modifier ce qui sera devenu loi. De même il est encore temps d'amender le bill en discussion pour le rendre plus acceptable aux grévistes et faire taire du même coup toute velléité qu'on pourrait entretenir présentement d'ignorer l'ordre du parlement.

Il est important de comprendre que l'efficacité de la méthode présente dépend de l'accumulation de matériaux empiriques et de la fréquence de son application. En général, une seule étude ne peut permettre de déterminer la forme analytique de la courbe de régression, mais la considération de plusieurs courbes analogues peut au moins permettre de considérer une équation de régression comme plus vraisemblable qu'une autre." (13) Cette approche par les modèles de régression a déjà été appliquée. (14) Nous appuyant sur ces expériences antérieures, nous avons tenté de nous servir de ces modèles dans notre analyse. C'est de cette façon que nous sommes arrivés à pouvoir établir comme plausible, à l'intérieur d'un intervalle de confiance logique et non statistique, la proposition selon laquelle le taux d'abstention des jeunes était du même ordre que celui de leurs aînés. Quand M. Belanger dit que la proposition est susceptible de nous faire faire allusion, ne pouvant être acceptée que si l'on faisait appel au postulat suivant: "La proportion des abstentions chez les jeunes et chez les autres groupes d'âges est constante dans tous les contextes", on peut croire qu'il réduit les perspectives d'analyse au modèle linéaire. Notre analyse par la voie des modèles de régression, nous a montré que le postulat de linéarité, que décrit M. Belanger, n'était pas soutenable, à savoir que le milieu jouait un rôle dans la distribution des abstentions entre les jeunes et leurs aînés (cf. le cas des comités de classe ouvrière). Ceci n'empêche pas cependant qu'un autre modèle nous permette de poser une vraisemblable hypothèse d'un taux d'abstentions équivalent pour les jeunes et leurs aînés dans la population totale.

C) Nous avons employé les mêmes techniques pour l'analyse de la distribution du vote RIN en fonction des jeunes. Notons au départ, que nous n'avons jamais infirmé l'hypothèse selon laquelle les jeunes canadiens-français, dans une proportion plus grande que leurs aînés, auraient donné leur appui au RIN", contrairement à ce que laisse entendre M. Belanger. Employant les méthodes mises de l'avant par Duncan et Davis (méthode des bornes), nous avons constaté que le pourcentage de jeunes ayant voté pour le RIN, employant cette technique que M. Belanger appelle "cas limites" n'est pas l'équivalent de "confirmer l'évidence". Il s'agit d'exprimer un phénomène réel que tous les lecteurs n'ont pas eu le temps ou les moyens de découvrir. D'autre part cette technique nous permet de poser les "bornes" utiles pour poursuivre l'analyse à l'aide d'un modèle de régression. C'est par là que nous avons pu déterminer (à l'aide des modèles de Boudon) que le pourcentage des jeunes ayant voté RIN n'était pas constant d'un comté à l'autre. Alors seulement nous avons été en mesure d'émettre nos "hypothèses".

D) Terminons en disant que la méprise de M. Belanger s'explique quand on lit sa dernière phrase: "Certains conclusions de l'article me semblent tout à fait plausibles et conformes à certaines théories sociologiques, mais ma convergence de vue avec les autres ne saurait être fondée sur leur analyse statistique." M. Belanger se méprend s'il croit que ce sont surtout des moyens statistiques qui nous permettent de passer des corrélations écologiques aux hypothèses sur le comportement individuel. Comme le montre Boudon, nous sommes, dans ce question, beaucoup plus au fait de la mathématique algébrique (le processus d'analyse des courbes) et du raisonnement sociologique (les modèles de Boudon et Goodman dépendent "d'hypothèses sur la réalité"; de plus toute

restent, son départ serait de funeste augure. On est sidéré de les pouvoirs publics — Montréal et Québec réunis — n'aient point agi efficacement plus tôt; on serait stupéfait qu'ils laissent persister cet état de choses, dont nombre de comédiens et de troupes seront progressivement victimes, qu'ils se bornent à réciter le moment venu une éloquente raison funèbre. C'est très joli de se donner un métré et d'accueillir avec fracas une exposition universelle mais dans la hiérarchie des valeurs, le théâtre (surtout chez un peuple terriblement démuné de grands moyens de culture et d'expression) doit commander au moins la même sollicitude.

Des rumeurs de dernière heure veulent que de nouveaux pourparlers soient en cours afin de trouver une solution au problème du TNM. Ce devra être, cette fois, une solution véritable, pas un nouveau ballon d'oxygène. Le Québec et sa métropole ont besoin, un besoin vital, d'une troupe comme le TNM et d'hommes comme les Gascon et les J.-L. Roux, et ils ont les moyens de garder l'une et les autres. Il devient essentiel et pressant que l'Etat québécois octroie au TNM un statut officiel, des subventions substantielles et automatiques

reconstituées et que, de concert avec l'autorité municipale, il lui accorde l'usage permanent et la gestion d'une salle correspondant aux exigences du théâtre professionnel et à la dignité de notre communauté.

Heureux propos de M. Johnson

Le chef du gouvernement du Québec a tenu devant les membres de la section québécoise de l'Association des manufacturiers des propos qu'il convient de souligner. Au moment où le gouvernement d'Ottawa invite le parlement fédéral à limiter le droit de grève des travailleurs du rail, M. Johnson a nettement affirmé que son gouvernement n'entend pas, en dépit de la récente agitation sociale dans les secteurs public et parapublic, interdire aux travailleurs de ces catégories l'exercice du droit de grève.

On retiendra particulièrement cette formule de M. Johnson: "Le syndicalisme reste une force positive, nécessaire au progrès de notre société. On n'a pas plus le droit de l'abattre à cause des abus de certains syndicats qu'on aurait celui de supprimer la propriété privée à cause des abus ou des imperfections du capitalisme". Et on

n'entend pas sans satisfaction, en se rappelant les événements des années 1948-1952, des paroles comme celles-ci: "Il faut y (dans les règlements des conflits sociaux) mettre plus de compréhension et de cœur plus que la matraque".

Le chef du gouvernement aurait pu ajouter, à l'intention de ceux qui sont si prompts à se scandaliser de tels excès ou abus — inévitables et somme toute assez rares — ou à s'émouvoir de la multiplicité des grèves depuis quelque temps, qu'il importerait peut-être de penser parfois à ceci également: la revendication ouvrière et l'ae-

tion syndicale d'aujourd'hui doivent aussi être interprétées et appréciées en fonction du drame de millions de travailleurs, depuis les débuts du capitalisme industriel. Il y eut là une longue humiliation et une longue injustice, auprès desquelles tels excès ou exagérations, vrais ou prétendus, des syndicats aujourd'hui deviennent vétilles.

Il pourra paraître nécessaire, avec le temps, d'aménager l'exercice du droit de grève dans le secteur public mais il est heureux que le gouvernement marque clairement qu'il ne saurait être question d'abolir purement et simplement ce droit.

J. - M. L.

MONTREAL, MERCREDI, 31 AOÛT 1966

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910
Claude RYAN, Directeur
André LAURENDEAU, Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: PAUL SAURIOL
Directeur de l'information: Michel ROY
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au 434 rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui est l'éditrice. Ses droits de reproduction sont autorisés à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Allieurs au Canada: 12 mois \$30.00, 6 mois \$16.00, 3 mois \$9.00. L'abonnement de 12 mois \$35.00. Édition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire l'envoi comme objet de 3e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

la discussion de Boudon repose sur la typologie méthodologique des propriétés collectives et individuelles développée par Lazarsfeld et Menzel (16).
Nous croyons que ce qui précède montre que nous n'avons pas versé dans l'illusion écologiquement, comme le prétend M. Belanger. De plus, les lecteurs qui nous auront suivi jusqu'ici, auront compris pourquoi nous n'avons pas discuté ces questions méthodologiques dans le cadre de notre article. M. Belanger a pris le risque de discuter dans un journal une question méthodologique encore controversée. Il est regrettable pour les lecteurs du Devoir que nous ayons dû lui répondre par la même voie et dans les mêmes termes.

Serge Carlos et Pierre Guimond.
18 août 1966.

REFERENCES

- 1 W. S. Robinson, "Ecological correlations and the behavior of individuals", *Psychological Review*, vol. 15, 1908, pp. 351-375.
- 2 E. L. Thorndike, "On the fallacy of imputing the correlations found for groups to the individuals composing them", in *American Journal of Psychology*, 32, 1920, pp. 122-124.
- 3 G. U. Yule and M. G. Kendall, *An introduction to the theory of statistics*, 13th edition, London, Griffin and Co., 1947, ch. 2.
- 4 L. A. Goodman, "Ecological regression and behavior of individuals", in *American Sociological Review*, 18, 1953, pp. 662-664.
- 5 R. Boudon, "Propriétés individuelles et propriétés collectives: un problème d'analyse écologique", in *Revue Française de Sociologie*, vol. IV, no. 3, 1965, pp. 275-299.
- 6 W. S. Robinson, 1950, p. 356.
- 7 L. A. Goodman, 1953.
- 8 R. Boudon, 1965.
- 9 L. A. Goodman, "Some alternatives to ecological correlation", in *American Sociological Review*, 4, 1939, pp. 610-625.
- 10 R. Boudon, 1965, p. 286.
- 11 P. Lazarsfeld and N. Menzel, "On the relations between individual and collective properties", in *Journal of the American Statistical Association*, 56, 1961, pp. 1-11.
- 12 Boudon donne même un exemple de la corrélation des modes dans son article.
- 13 R. Boudon, 1965, p. 294.
- 14 R. Boudon, 1965, p. 294.
- 15 D. Duncan and B. Davis, "Comportement électoral et classe sociale", in *Cahiers de la Fondation nationale des Sciences Politiques*, 82, publié chez A. Colin, Paris, 1957, pp. 234-267.
- 16 D. D. Duncan and B. Davis, "An alternative to ecological correlation", in *American Sociological Review*, 18, 1953, pp. 653-666.

Lettre au "Devoir"

Les familles à go-go

Comme citoyen canadien, éducateur et chef de famille, je viens respectueusement par le truchement de ce journal, protester contre une vague de jeunesse de formation et de culture à go-go dans les rues et parcs de Montréal.

C'est un devoir moral pour tous ceux qui ont reçu une préparation intellectuelle et une éducation saine d'intervenir afin que dans 5 ou 10 ans nous n'ayons pas une vague de culture désespérée et de familles à go-go.

Permettez-moi de solliciter l'intervention personnelle et immédiate de tous les chefs de familles, éducateurs et enseignants, pour obtenir de nos gouvernements une aide efficace à notre jeunesse.

Messieurs les responsables de notre jeunesse, il ne faut pas laisser seulement à la providence divine et à la nature le soin de s'occuper de nos enfants.

Le scandale de notre jeunesse, la fausse culture qui l'entoure, les longs cheveux des garçons et les vêtements des filles sont attribuables à la négligence des parents.

Il faut chercher à supprimer ce scandale Beatles et Go-Go pour donner à nos enfants une préparation saine et pure afin que notre société canadienne soit une richesse du 20ème siècle et pas un progrès à go-go.

Manuel TEIXEIRA

La publication du 3e article sur les visages de l'Eglise noire est reportée à demain.

Il faut donner un statut au TNM et garder Jean Gascon

C'est une pénible nouvelle et, à plusieurs égards, un grave événement que la démission de Jean Gascon du poste de directeur du Théâtre du Nouveau-Monde. Le départ de Gascon serait en soi une très grande perte, elle le serait plus encore si elle devait prélever à de nouveaux temps difficiles et amers pour le théâtre au Canada français. Ce n'est diminuer ni la qualité, ni la nécessité des autres troupes que souligner la place singulière et symbolique occupée chez nous par le TNM dont Gascon fut, avec Jean-Louis Roux, le courageux fondateur, le brillant et infatigable animateur.

Il faut persister à espérer qu'un arrangement surviendra in extremis, grâce auquel l'avenir du TNM serait assuré dans des conditions au moins satisfaisantes et Gascon pourrait reprendre sa démission. La résignation devant le départ de Gascon et devant ses conséquences possibles pour le TNM (et pour le théâtre en général) serait à notre commune honte. Il serait pour le moins étonnant qu'au moment où divers milieux exaltent, non sans excès, le prétendu essor culturel du Canada français, il apparaisse impossible de donner à la plus prestigieuse de nos troupes les moyens d'oeuvrer avec bonheur et efficacité et de garder parmi nous un homme de théâtre de la trempe de Jean Gascon. Serions-nous à ce point riches en personnalités de cette qualité que nous

L'apport du TNM

Le TNM, c'est un quart de siècle de labeur admirable sous le signe de la qualité, de la foi, du don de soi au théâtre, de l'action culturelle au sens le plus élevé du terme. Avec cette grande troupe de répertoire, nous assistons en quelque sorte à la renaissance du théâtre professionnel chez nous, puisque vers le même temps et dans les années qui suivirent d'autres troupes étaient créées ou prenaient un nouveau départ.

On pouvait espérer avoir pris le tournant: le théâtre professionnel était chez nous pour rester. Le TNM remplira au Québec le rôle à la fois du Théâtre national populaire et de la Comédie fran-

BLOC-NOTES

aise. Il se trouvait même, voici quelques mois encore, des milieux pour prévoir que l'Etat de Québec doterait le TNM d'un statut officiel.

Et voici que les difficultés matérielles et financières s'accumulent auxquelles la direction fit face courageusement, non sans devoir abandonner certains grands projets et réduire son activité. Ses appels d'abord très discrets puis pressants aux pouvoirs publics restèrent sans réponse ou ne reçurent qu'une réponse partielle et provisoire. Le problème réapparaitait chaque année plus aigu. La seule solution véritable: l'offre d'une salle permanente assortie d'une dotation substantielle au TNM était constamment renvoyée aux calendes grecques.

Conditions de salut

L'étonnant dans tout cela, c'est que le TNM — et plusieurs autres troupes — ait tenu bon. Mais Jean Gascon n'estime plus être en mesure de travailler décemment et malgré la valeur de ceux qui

restent, son départ serait de funeste augure. On est sidéré de les pouvoirs publics — Montréal et Québec réunis — n'aient point agi efficacement plus tôt; on serait stupéfait qu'ils laissent persister cet état de choses, dont nombre de comédiens et de troupes seront progressivement victimes, qu'ils se bornent à réciter le moment venu une éloquente raison funèbre. C'est très joli de se donner un métré et d'accueillir avec fracas une exposition universelle mais dans la hiérarchie des valeurs, le théâtre (surtout chez un peuple terriblement démuné de grands moyens de culture et d'expression) doit commander au moins la même sollicitude.

Des rumeurs de dernière heure veulent que de nouveaux pourparlers soient en cours afin de trouver une solution au problème du TNM. Ce devra être, cette fois, une solution véritable, pas un nouveau ballon d'oxygène. Le Québec et sa métropole ont besoin, un besoin vital, d'une troupe comme le TNM et d'hommes comme les Gascon et les J.-L. Roux, et ils ont les moyens de garder l'une et les autres. Il devient essentiel et pressant que l'Etat québécois octroie au TNM un statut officiel, des subventions substantielles et automatiques

reconstituées et que, de concert avec l'autorité municipale, il lui accorde l'usage permanent et la gestion d'une salle correspondant aux exigences du théâtre professionnel et à la dignité de notre communauté.

Heureux propos de M. Johnson

Le chef du gouvernement du Québec a tenu devant les membres de la section québécoise de l'Association des manufacturiers des propos qu'il convient de souligner. Au moment où le gouvernement d'Ottawa invite le parlement fédéral à limiter le droit de grève des travailleurs du rail, M. Johnson a nettement affirmé que son gouvernement n'entend pas, en dépit de la récente agitation sociale dans les secteurs public et parapublic, interdire aux travailleurs de ces catégories l'exercice du droit de grève.

On retiendra particulièrement cette formule de M. Johnson: "Le syndicalisme reste une force positive, nécessaire au progrès de notre société. On n'a pas plus le droit de l'abattre à cause des abus de certains syndicats qu'on aurait celui de supprimer la propriété privée à cause des abus ou des imperfections du capitalisme". Et on

n'entend pas sans satisfaction, en se rappelant les événements des années 1948-1952, des paroles comme celles-ci: "Il faut y (dans les règlements des conflits sociaux) mettre plus de compréhension et de cœur plus que la matraque".

Le chef du gouvernement aurait pu ajouter, à l'intention de ceux qui sont si prompts à se scandaliser de tels excès ou abus — inévitables et somme toute assez rares — ou à s'émouvoir de la multiplicité des grèves depuis quelque temps, qu'il importerait peut-être de penser parfois à ceci également: la revendication ouvrière et l'ae-

tion syndicale d'aujourd'hui doivent aussi être interprétées et appréciées en fonction du drame de millions de travailleurs, depuis les débuts du capitalisme industriel. Il y eut là une longue humiliation et une longue injustice, auprès desquelles tels excès ou exagérations, vrais ou prétendus, des syndicats aujourd'hui deviennent vétilles.

J. - M. L.

MONTREAL, MERCREDI, 31 AOÛT 1966

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910
Claude RYAN, Directeur
André LAURENDEAU, Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: PAUL SAURIOL
Directeur de l'information: Michel ROY
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au 434 rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui est l'éditrice. Ses droits de reproduction sont autorisés à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Allieurs au Canada: 12 mois \$30.00, 6 mois \$16.00, 3 mois \$9.00. L'abonnement de 12 mois \$35.00. Édition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire l'envoi comme objet de 3e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

Le classique débat sur la Chine à l'ONU

Ainsi donc, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies sera invitée une fois de plus à se prononcer sur la fameuse question de la représentation de la Chine, c'est-à-dire, au fond, de l'admission de la Chine communiste. Le problème se trouve compliqué, on le sait, du fait de la présence du gouvernement de Taïpeï qui, juridiquement, est au regard de l'ONU, le "vrai" gouvernement de la Chine, aussi longtemps que l'Assemblée générale n'en aura pas décidé autrement.

Or, il ne semble pas qu'elle le fasse cette année encore. D'ufie part, en effet, les partisans de la candidature de Pékin recourent à une formule: rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine, qui aboutit à l'exclusion automatique de Formose; de l'autre, l'évolution de la politique intérieure et étrangère de la Chine rouge au cours des derniers mois n'est certes pas de nature à lui valoir de nombreux partisans. Or peut-être prévoir certaines déflections parmi les Etats qui, l'an dernier, avaient voté en faveur de l'admission de Pékin.

Chaque année, depuis 1950, la question chinoise a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, mais jusqu'en 1960 inclusivement, les Etats qui réussissent chaque fois à rallier une majorité pour empêcher le débat. Ce n'est donc que depuis cinq ans qu'un débat sanctionné par un scrutin a lieu à l'ONU à propos de la Chine. Et l'an dernier, année faste pour Pékin, il se trouva autant de délégués qui ont pu recueillir son admission et l'exclusion du gouvernement de Taïpeï qu'il y en eut à s'opposer à la résolution.

Le même année, toutefois, les E.U. renportèrent une victoire appréciable en amenant l'Assemblée générale à ranger la question de la représentation de la Chine parmi les "questions importantes" où une décision ne peut être prise qu'à la majorité des deux tiers. Cela n'écarte pas la perspective de l'admission de Pékin, mais la rend beaucoup plus éloignée.

On sait que certains gouvernements, à la recherche d'un compromis, ont lancé la thèse d'un "deux Chineses", à savoir Washington serait, s'il faut en croire de récentes rumeurs, disposé à se rallier ou du moins qu'il n'écarterait plus catégoriquement. Mais ni Pékin ni Taïpeï ne manifestent jusqu'à présent la moindre velléité d'accepter une telle solution qui consacrerait l'amputation du territoire national puisque, à toutes fins pratiques, Formose serait considérée comme un Etat distinct de la Chine, situation qui, se perpétuant, rendrait hypothétique la récupération de la grande île dont, au reste, l'appartenance à la Chine n'a date que d'un demi-siècle. Là-dessus au moins, les deux gouvernements chinois sont d'accord: ne pas être accusés de cession d'une portion du territoire national.

L'adoption d'une telle formule supposerait l'acceptation de l'un des deux régimes au moins, mais son application exigerait la participation de ce dernier et cela est, pour l'heure, illusoire. Or il faudrait alors que la Chine rouge tienne mordicus à devenir membre de l'ONU: or, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce ne semble pas être là l'un de ses soucis dominants.

De plus, le nouveau durcissement de la position étrangère chinoise et le caractère délimitant d'une "révolution culturelle" qui ouvre sur la xénophobie et accentue l'isolement, les craintes nourries par la création de la force de frappe chinoise, tous ces facteurs ajoutés à la perte de précieux alliés comme l'Indonésie autorisent à penser que la candidature de Pékin recueillera difficilement beaucoup plus de voix que les 47 de l'an dernier.

Il est même possible qu'elle en recueille moins, si, d'avenant, certains pays du camp socialiste, voire l'Union soviétique elle-même, ainsi que quelques neutres décidaient de passer à l'abstention. Mais il y a fort à parier que cela ne troublera pas les dirigeants chinois. Ceux-ci n'accepteraient apparemment d'entrer à l'ONU que si la Chine rouge devait occuper seule le siège de la Chine, non seulement au Conseil de sécurité, mais aussi à l'Assemblée et si Formose était catégoriquement exclue.

Dans une récente livraison du MONDE, André Fontaine estimait que la question de la représentation de la Chine aux Nations unies pourrait peut-être se régler comme élément d'une solution globale du conflit vietnamien qui, à son sens, est de plus en plus la première manifestation "chaude" de la guerre froide sino-américaine. Il posait que Pékin pourrait éventuellement accepter d'entrer à l'ONU à la condition: 1) d'y occuper seul la place de la Chine au Conseil et à l'Assemblée; 2) d'avoir l'assurance d'un règlement satisfaisant de la question de Formose. Il appartiendrait à une instance internationale de découvrir une solution.

Dans l'immédiat, on peut penser que le nouveau débat qui aura lieu pendant l'automne au siège des Nations unies laisse entier le problème de la représentation de la Chine. La fiction du gouvernement chinois de Taïpeï subsistera encore quelques années.

J.-M. L.

la vie syndicale

Victoire de la CSN à Velan Engineering

La Commission des relations de travail vient de procéder au dépouillement du scrutin qui avait ordonné le 27 mai dernier parmi les employés de la compagnie Velan Engineering, à Montréal. Le Syndicat national des employés de Velan (CSN) a remporté l'adhésion des employés par 183 votes contre 4 pour l'International Association of Machinists, local 631.

Le dépouillement du scrutin n'a pu se faire avant vendredi, une plainte concernant ce vote ayant été déposée devant la CRT par M. Aldo Caluori, de l'Union des machinistes. Celui-ci prétendait qu'un inspecteur de la CRT avait dit à l'employeur que le vote avait été "positif" et qu'il serait avisé par la CRT "dans trois semaines" de l'issue de la procédure de changement de représentation syndicale des employés (ces employés étaient, jusqu'au vote, représentés par l'Union Internationale des machinistes).

Cette plainte déposée par M. Caluori avait valu à la CSN une des attaques les plus dures de M. Louis Laberge, président de la FTQ, qui avait conclu avec M. Caluori au "patronage" de la CRT en faveur de la CSN. M. Laberge avait même déclaré que c'était le gouvernement de M. Lesage, alors au pouvoir, qui avait pratiqué un patronage pro-CSN via la CRT.

Après analyse et étude de la preuve, les membres de la CRT qui avaient à juger de cette plainte en ont conclu à la conclusion, le 23 août dernier, que la plainte de M. Caluori "n'était pas fondée" et qu'il n'y avait pas lieu de suspendre les procédures sur la requête en accreditatoin déposée par la CSN. On a vendredi procédé au dépouillement du vote avec le résultat que l'on sait.

525,000 jeunes Canadiens entreront à l'école au début de septembre

Environ 525,000 jeunes Canadiens feront leurs débuts scolaires à la rentrée de septembre mais il se peut fort bien que pas un seul n'ait été inscrit.

Tout simplement parce que d'ici à ce que ces écoliers parviennent à la dernière année du cours secondaire, le système actuel aura probablement subi tellement de modifications qu'il sera méconnaissable.

Le Québec et la Saskatchewan ont tous deux annoncé qu'ils se proposaient d'abandonner l'ancien système.

En vertu du nouveau système québécois au niveau du secondaire, l'élève qui échouera à un ou deux examens ne se verra pas comme autrefois dans l'obligation de reprendre tous ces examens mais uniquement ceux pour lesquels il n'aura pas obtenu le pourcentage minimum.

Les instituteurs ontariens, qui sont pour la plupart soulagés maintenant de la menace de l'abandon officiellement annoncé de l'abandon des examens de la 13e année, espèrent copier le système du Québec.

L'enseignement du français

Le français est enseigné dans un nombre de plus en plus grand d'écoles élémentaires quoique le niveau pour le début de l'enseignement de cette matière varie depuis la 9e année et la maternelle dans les différentes régions du Canada.

Les jeunes Montréalais d'expression anglaise commencent généralement à étudier le français en 4e année mais des expériences sont menées dans des classes inférieures. Par contre, en Nouvelle-Écosse ou la 7e année est la règle générale, pour le français certaines écoles commencent à l'enseigner en 5e année.

On avait l'habitude de commencer à apprendre le français qu'en 9e année dans les écoles de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la

Saskatchewan, mais les villes de ces trois provinces ont abaissé l'âge à la 6e ou 7e année. Au Manitoba, le programme régulier ne débute qu'en 7e année, mais des cours de conversation française sont donnés dans les classes de la 1ère à la 4e année.

Manque de professeurs

L'Ouest du pays est handicapé par une pénurie de professeurs de français. La Colombie-Britannique est à court de 300 professeurs dans tous les départements tandis que M. Howard Loewen, de l'Association des instituteurs du Manitoba, estime que 15 p.c. des 9,300 instituteurs de l'an dernier ont quitté cette province.

Il y a également pénurie d'instituteurs au Québec, surtout chez les hommes ou on est à court d'au moins 500 professeurs.

Un plus grand nombre de classes françaises en Ontario

TORONTO — M. Roland Fournier, agent de relations extérieures de l'Association canadienne française d'éducation d'Ontario, a déclaré que cette dernière réorganise son système éducatif de manière à s'occuper d'un plus grand nombre d'écoliers de langue française en Ontario.

Au cours d'une entrevue, M. Fournier a signalé que des catholiques d'expression anglaise s'opposent à ce qu'il y ait des classes françaises dans les écoles séparées. Il n'a pas caché que des objections de ce genre sont fréquentes.

Ne sont que la plupart des objections étaient motivées par des considérations d'ordre économique. M. Fournier a déclaré: "Nous reconnaissons leurs appréhensions; mais le fait d'avoir une classe bilingue n'augmente pas nécessairement le budget de la commission scolaire".

M. Fournier avait laissé entendre la semaine dernière que des parents de langue française envisageaient de retirer leurs enfants des écoles séparées et de les envoyer dans les écoles publiques à condition qu'on puisse leur garantir l'enseignement en français.

L'Association canadienne française d'éducation d'Ontario retient les services d'un instituteur de langue française et, là où les commissions scolaires donnent leur autorisation, on inaugure habituellement deux classes françaises d'une trentaine d'élèves. D'autres classes analogues sont ouvertes si le besoin s'en fait sentir. Seuls les enfants dont le père et la mère ou l'un des deux ont la langue ou l'un des deux ont accès à ces classes.

M. Fournier a observé qu'il est arrivé à plusieurs reprises ces dernières années que des parents même s'ils n'étaient pas français, ni même catholiques, ont demandé à placer leurs enfants dans des classes françaises. On n'a pu les admettre en raison du système scolaire.

L'Association canadienne française d'éducation d'Ontario indique qu'il existe environ 150,000 Canadiens français entre Kingston et Windsor, dont près de la moitié vivent dans la région torontoise.

Il a fait remarquer que les classes de langue française sont bien organisées au niveau élémentaire à Welland, à Niagara Falls et à Hamilton. A Welland notamment, la communauté française possède sa paroisse, des écoles secondaires, sa caisse populaire et son association d'hommes d'affaires.

A l'occasion de la cérémonie de clôture, il y aura souper de gala à l'Hôtel Château Laurier. L'animateur sera M. C. M. Drury, président du Comité de la recherche scientifique et industrielle du Conseil privé. Une allocution de circonstance sera prononcée par M. Lester B. Pearson, premier ministre du Canada.

Des réformes pour assurer au citoyen un procès juste

WINNIPEG — Des changements s'imposent au Canada si l'on veut assurer à tout citoyen une représentation suffisante devant les tribunaux et un procès équitable dans des délais raisonnables, a déclaré M. M. J. T. Weir, de Toronto, président de l'Association du Barreau canadien.

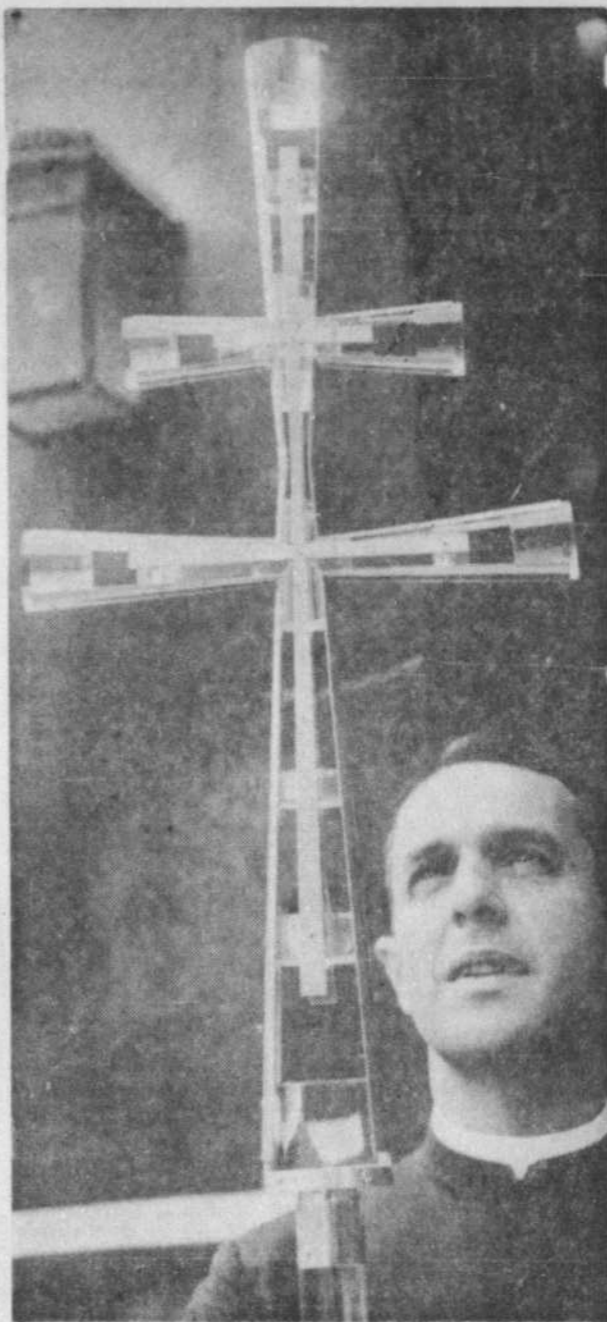
M. Weir qui prenait la parole à la séance d'ouverture du congrès annuel de l'Association hier a ajouté que ce sont "les règles de procédures et l'administration judiciaire qui nécessitent des changements" au Canada.

Le déshérité, l'enfant et l'abandonné, soit plus du tiers de la population, "ne peuvent obtenir une représentation équitable dans le régime actuel".

"Selon les nouveaux programmes d'assistance judiciaire, les économiquement faibles pourront plus facilement se faire représenter au civil et la demande en sera de ce fait plus forte tant pour les tribunaux que pour les avocats", a dit le président. Désormais, a-t-il dit, la majorité des Canadiens appellés devant les tribunaux seront représentés par un avocat et celui-ci obtiendra le temps nécessaire pour préparer la cause de l'accusé.

Le système judiciaire ne peut assurer l'instruction d'une cause dans des délais raisonnables, a-t-il dit, parce que les procès civils dans presque toutes les provinces se déroulent selon les règles de procédures britanniques, sans que les avocats et les juges aient reçu suffisamment de formation en ce sens.

Une nouvelle forme de procédure en ce qui concerne la période qui précède le procès doit donc être établie, a-t-il dit.



Dans la tournée qu'il effectue présentement dans 17 diocèses anglicans du Canada, l'archevêque de Canterbury, le Dr Michael Ramsey, arbore une nouvelle croix primatiale, symbole de l'autorité spirituelle qu'il exerce sur la communion anglicane à travers le monde. Cette croix, de conception très moderne symbolisant les réalités scientifiques et technologiques de notre époque, est portée devant l'archevêque par son aumônier, le révérend John Andrew, à toutes les cérémonies liturgiques que préside le Dr Ramsey.

Ralliement international de jeunes à Taizé

La communauté protestante de Taizé, en France, qui se consacre entièrement à l'oeuvre de l'unité chrétienne, organise un rassemblement de jeunes de tous les continents qui se tiendra du 2 au 5 septembre prochain. Les participants réfléchiront sur leur engagement œcuménique au service du "tiers monde".

Seront également présents à ce rassemblement le cardinal Bédaride, président du secrétariat romain pour l'unité des chrétiens, le cardinal Martin, archevêque de Rouen, divers évêques catholiques, anglicans et luthériens, des pasteurs, des prêtres et des journalistes.

SESSION Fédérale

OTTAWA — Le député indépendant de Lapointe, M. Gilles Grégoire, a déclaré que les Canadiens français membres de l'ARC ne peuvent pas parler dans leur langue maternelle lorsqu'ils sont en service. Il a révélé qu'un avis en ce sens avait été affiché à la base de Bagotville. Le ministre de la défense M. Hellyer a promis de s'occuper de la question. Son ministre tentera d'obtenir que les Canadiens français puissent parler français plus fréquemment.

Le leader du Ralliement des créditistes M. Caouette a dit que les Canadiens français devraient avoir le droit de parler français au moins au Québec.

OTTAWA — Le ministre de la défense, M. Hellyer, a refusé de répondre directement à un député NPD qui voulait savoir s'il était vrai que le témoignage que le contre-amiral Landymore avait rendu devant le comité parlementaire de la défense le 23 juin, avait été censuré préalablement. M. Hellyer a dit qu'il serait heureux de répondre à la question la prochaine fois que le comité se réunira.

Le député Harold Winch qui avait posé la question interjeta: "Repondez, oui ou non. Quelque chose a-t-il été coupé?" M. Hellyer dit que le contre-amiral avait supprimé deux ou trois allusions à des pays amis. MM. Diefenbaker et Lambert demandèrent s'il n'y avait pas eu plus de censure que ça, notamment si toute une partie du témoignage concernant le personnel militaire n'avait pas été supprimée. "Entant que les ordres que j'ai donnés sont concernés la réponse est non," répondit M. Hellyer.

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a déclaré aux Communes hier qu'il n'avait pas encore reçu le rapport du juge Spence qui a enquêté sur le cas Munsinger. M. Davie Fulton venait de demander au premier ministre de déposer le rapport le plus tôt possible.

en laissant entendre qu'il en avait une copie. M. Pearson a répliqué que le député de Kamloops était mal informé.

OTTAWA — Le premier ministre a déclaré qu'il espère encore pouvoir assister à la conférence des premiers ministres du Commonwealth qui aura lieu en Rhodésie. La réunion débute le 6 septembre. M. Pearson a précisé qu'il ira même si ce n'est que pour une couple de jours. Le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, a déclaré qu'il est bien important que le premier ministre du Canada soit là parce que l'avenir du Commonwealth est en danger. Il a promis de faire tout en son pouvoir pour permettre à M. Pearson d'y assister.

OTTAWA — La Commission fédérale de la fonction publique a invité hier les responsables de tous les services (y compris la Gendarmerie royale et les forces armées) à présenter des candidatures à la plus haute distinction jamais octroyée à des fonctionnaires fédéraux, dite "prime pour réalisation exceptionnelle". Une bourse de \$5,000 est prévoyée. Cette récompense sera accordée pour une oeuvre digne de mention dans les domaines administratifs, scientifiques ou professionnels.

OTTAWA — Le ministre de la défense, M. Hellyer, a réaffirmé hier son intention de fusionner par voie de législation des la présente session les trois forces armées. En réponse à Robert McCleave, conservateur de Halifax, il a dit qu'il demandera au comité parlementaire sur la défense d'étudier le projet de loi. McCleave a demandé si le contre-amiral Landymore et d'autres amiraux pourront comparaître devant le comité. M. Hellyer a répondu qu'il appartiendra au comité de statuer sur ce point. Le ministre a encore dit qu'aucun uniforme commun ne sera imposé avant l'adoption du projet de loi, pas plus d'ailleurs qu'une hiérarchie commune aux trois forces.

Le Conseil de recherches célèbre son cinquantenaire par une série de conférences scientifiques

Quelques trois cents hommes de science venant des quatre coins du monde, se réuniront à Ottawa le 21 au 23 septembre 1966, à l'occasion du cinquantenaire de la fondation du Conseil national de recherches.

Le clou de cette fête de trois jours sera une série de conférences données par des scientifiques canadiens, français, anglais et américains, jouissant d'une réputation internationale.

Cette réunion tracera l'évolution du Conseil depuis les débuts très modestes, en 1916, jusqu'à nos jours alors qu'il est devenu un centre de recherches appliquées et fondamentales de réputation mondiale.

M. George P. Vanier, gouverneur général du Canada, inaugurerait officiellement les fêtes d'anniversaire en la salle de bal de l'Hôtel Château Laurier à 3 heures de l'après-midi, le mercredi 21 septembre; le président du Conseil national de recherches, M. B. G. Ballard, adressera également la parole.

Judi, le 22 septembre, trois conférences seront données dans la salle de conférences du Conseil national de recherches, promenade Sussex. Les conférenciers seront le

La seule façon commode d'acheter la SPEARMINT WRIGLEY... le populaire gros paquet à 10¢. Achetez-en bientôt!

Cherchez-vous un grand hôtel pour votre prochain banquet? Alors venez à l'Hôtel Queen's... L'Hôtel Queen's est le grand Hôtel spécialement équipé pour tout événement important... Mariage... Banquet élégant... Dîner d'affaires.

MONTROSE LE TOUT NOUVEAU DISQUE PHILIPS FELIX LECLERC Mono 70352 12" LONG-JEU "HI-FI" 2.99

INSTITUT ALIE 19 ANNÉES D'EXPÉRIENCE. Etes-vous déçu du classement de votre enfant? Devrait-il poursuivre le cours de 8e SCIENTIFIQUE. Nous accordons une attention spéciale aux cas limites. Nous reclassons les étudiants mal orientés.

Une école reconnue par le Ministère de l'Éducation. Une maison qui a fait ses preuves en éducation. a) COURS du JOUR. b) COURS du SOIR. c) COURS par CORRESPONDANCE.

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

CHANSONS
Deux spectacles annoncés au Patriote, le 3 septembre prochain...

CINE-ANNA
PRAGUE — Le chanteur canadien Paul Anka, originaire d'Otawa...

MM. F.B. Kunc, scénariste en chef des Studios Barandov, et Elmar Klos, célèbre réalisateur tchécoslovaque...

LIVRE
On vient de procéder au lancement d'un livre du colonel J. Ralph Harper...

THEATRE
Le bulletin mensuel de la Banque canadienne nationale (vol. 4, no 8) qui vient de paraître...

horaires des spectacles

THEATRE
COMEDIE-CANADIENNE — Muriel Hilliard, 8.30
THEATRE DE LA PLACE — "Opus 66" 9.00 — Rel. lundi.

CINEMA
ALOUETTE — "Docteur Zhivago" 8.15 — Dim. 1.30 — Matinée: 10.00, 11.30, 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

RADIO-SELECTION
MERCREDI — 31 AOÛT
12.30 Musique
1.30 Téléjournal
1.45 Les nouvelles de la semaine

HORAIRES DE LA TELEVISION

MERCREDI
11.00 À votre service
11.30 Le grand manitou
12.00 Les nouvelles de la semaine

GRAND SUCCES! On prolonge de 3 semaines

Sun Valley
HENRI NORBERT
GINETTE LYONDAI
REVEILLE-TOI CHERIE
Marcel Cabay, Jacques Lorrain
Mardi au Vendredi: 8:30 P.M. Samedi: 7:30 - 10:00 P.M.

Un départ (France et E.-U.) peu brillant

Les deux premiers films projetés à Venise ont été: tel est le ton de la presse italienne qui dans son ensemble qualifie d'éducateur le court métrage français "Comédie", et l'acte de violence du film américain "The Wild Angels".

"The Wild Angels" — Stamp: "Le film offre juste ce qu'il faut de bonnes intentions, d'habileté technique et de pages vibrantes pour justifier, surtout en temps de pénurie américaine, son accès au festival".

"The Drifter" — Les sifflets ignoraient que l'auteur, Alex Matter, n'est âgé que de 24 ans et qu'il a réalisé son film à 22 ans.

"Comédie" — "L'ennui que 'Comédie' suscite est épais à couper au couteau. Voilà le résultat logique d'une erreur au départ: avoir voulu confier à l'image une tâche d'évocation que seule la parole peut assumer."

D'autre part, c'est à une comédienne de la troupe La Bamboche de Rimouski, Mlle Hélène Roy, que les honneurs sont allés pour la meilleure comédienne.

Saison chansons chez Gamma

Après avoir publié des microfilms de Claude Gauthier, de Pauline Julien, de Clémence DesRochers, de Raymond Lévesque, de Bruce Mackay et de Jean-Paul Filion, de septembre à décembre la maison GAMMA lancera les disques suivants:

1—En septembre d'abord, un microfilm intitulé "Pauline Julien chante Boris Vian" (Enregistré à Paris).

2—Toujours en septembre, un long-jeu avec 10 chansons d'Hervé Brousseau.

GRAND SUCCES! On prolonge de 3 semaines

Sun Valley
HENRI NORBERT
GINETTE LYONDAI
REVEILLE-TOI CHERIE
Mardi au Vendredi: 8:30 P.M. Samedi: 7:30 - 10:00 P.M.

LE FESTIVAL DE VENISE

Le film américain "The Drifter" ("A la dérive"), enfin a été accueilli par des bravos et des sifflets mêlés de façon exacte.

"Comédie" — "L'ennui que 'Comédie' suscite est épais à couper au couteau. Voilà le résultat logique d'une erreur au départ: avoir voulu confier à l'image une tâche d'évocation que seule la parole peut assumer."

"The Wild Angels" — Stamp: "Le film offre juste ce qu'il faut de bonnes intentions, d'habileté technique et de pages vibrantes pour justifier, surtout en temps de pénurie américaine, son accès au festival".

D'autre part, c'est à une comédienne de la troupe La Bamboche de Rimouski, Mlle Hélène Roy, que les honneurs sont allés pour la meilleure comédienne.

Six troupes ont participé au festival: La Bamboche, de Rimouski; l'Electron, du séminaire Sainte-Marie, de Shawinigan; l'Atelier des deux masques; la troupe de la Compagnie étudiante de St-Jean; la troupe du séminaire de Lévis.

EMPIRE
GERARD BLAIN
FRANCOIS TONE
SACHA DISNEY
ANNE GIRARDOT
NANTÉE PAR LA CRAINTE DE LA PAUVRETE

ETUDIANTS — LUN. - VEN. — 75 cts
POUR LA TROISIÈME FOIS À MONTRÉAL EN S.T. ANGLAIS
UN FILM DE Philippe de Broca
UN MONSIEUR DE COMPAGNIE

CONSERVATOIRE LASSALLE
DICTION FRANÇAISE - PHONÉTIQUE - EXPRESSION ORALE - LECTURE
Vendredi soir 16 septembre 7h. — Adolescents: 13 à 15 ans
Samedi matin 17 septembre 10h. — Enfants: 6 à 12 ans

GAGNANT DE 6 PRIX DE L'ACADEMIE
UN DES PLUS BEAUX FILMS JAMAIS PRODUITS
—Life Magazine
DAVID LEAN'S FILM OF BORIS PASTERNAK'S DOCTOR ZHIVAGO

CE N'EST PAS POUR DODO... MAIS POUR GOGO...
LE LIT à 2 PLACES
LE PARISIEN
Horaires: 19.15 - 22.35 - 2.40 - 4.55 - 7.05 - 9.35

CINERAMA
avec CHARLTON HESTON LAURENCE OLIVIER en CINERAMA et TECHNICOLOR
Khartoum
3 mois IMPERIAL CINERAMA

Désormais, il vivra... elles lui ont appris à aimer!
de Jacques Godbout
Charles Donner
André Lachapelle
Paul Buissonneau
Francine Landry
Jean Duceppe
3 DERNIERS JOURS

ANGÉLIQUE retrouve son mari dans...
Angélique #3
SCOPE-COULEURS
Fraternelle Amazonie COULEURS
CANADIEN PLAZA JEAN-TALON

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS Inc.
à la plaisir d'annoncer sa Série de Danse
pour la saison 1966-67
6 attractions de choix qui seront présentées à LA PLACE DES ARTS

SÉRIE "A" soirs de première
SÉRIE "B" dimanches, matinée
Aréna Maurice-Richard
Directement de Vienne
VIENNA EISREVUE

Place des Arts
La meilleure troupe d'Amérique
AMERICAN BALLET THEATRE
répertoire classique et moderne

Place des Arts
Gai, coloré, dynamique
LES DANSEURS DE L'UKRAINE
un spectacle de danse inégalable

Place des Arts
la compagnie la plus réputée du Canada
LE BALLET ROYAL DE WINNIPEG
corps de ballet, orchestre symphonique

Aréna Maurice-Richard
Le retour du sensationnel
BALLET FOLKLORICO DE MEXICO
un ravissement sonore et visuel

Aréna Maurice-Richard
deux voix incomparables, des danses explosives
LE CHOEUR ET LES DANSEURS DE L'ARMÉE ROUGE

PRIX D'ABONNEMENT (taxe incl.)
Série "A": \$30 - \$25 - \$20 - \$15 - \$12.50
Série "B": \$25 - \$20 - \$17.50 - \$12.50 - \$10
BILLETS MAINTENANT EN VENTE à Canadian Concerts & Artists, 1822 ouest, Sherbrooke (sous-sol) de 9 heures A.M. à 6 heures P.M.

L'univers féminin

A mesure que se démocratise la MODE, Paris perd sa monarchie suprême

par Solange CHALVIN

Rien de plus fascinant que de lire dans les journaux américains les comptes rendus des collections parisiennes vues par des journalistes américains. Il est bien sûr de bon ton, actuellement, d'être dans le monde de la couture que dans le monde diplomatique de déléguer Paris. "La haute couture parisienne se meurt y lit-on... rien de nouveau sous le soleil. Sauf Cardin qui est génial — on dit qu'il a une forte clientèle new-yorkaise — les autres n'ont plus de souffle. Qu'à cela tienne, les journalistes parisiens monteront en épingle la redingote militaire de Dior, les mini-jupes de Féraud, et la haute couture française ne mourra pas encore cette année.

Elle ne meurt pas, mais elle doit accepter de se démocratiser, de baisser ses prix, de réduire ses collections haute-couture, de créer des boutiques, des collections junior, de vendre enfin à peu près à n'importe quel marchand qui veut bien reproduire des originaux. Il n'y a presque plus de modèles exclusifs et cette exclusivité quand elle existe s'étend au moins à une vingtaine de pays. Ce ne sont pas les couturiers qui se meurent, qui n'ont plus d'idées, qui travaillent moins bien, c'est la monarchie suprême qu'exerçait Paris sur le monde de la couture qui a été détrônée par les jeunes Modes londoniennes, par certains couturiers américains prestigieux, par les Italiens et les Espagnols.

Le phénomène est tellement normal qu'il n'y a pas lieu de s'en étonner. Quoi qu'en dise le chroniqueur de mode du journal "Le Monde", Michel Legris, les collections parisiennes, ce n'est plus "le grand événement mondial de la saison". Les femmes sont curieuses de les connaître mais elles sont aussi avides de voir le prêt-à-porter londonien ou américain, celui qu'elles porteront, celui qu'elles achèteront à un prix sensé dans leur propre ville.

La mode est devenue un problème humain, une question qui préoccupe tout le monde et non seulement la haute bourgeoisie. Toutes les femmes peuvent s'acheter un modèle sport, une mini-jupe ou une fourrure synthétique; c'est ce qui nuit au prestige de Paris, c'est ce qui enlève du brillant à son étoile.

UNE MODE POUR PLAIRE

La mode et le besoin de plaire ont dû naître quasi simultanément et, sous leurs formes frustes, remontent à l'aube des civilisations. Ce qui se passe aujourd'hui répond plus ou moins exactement à ce schéma. L'originalité de notre époque en ce domaine tient à ce que la mode y a perdu de sa spontanéité pour devenir plus systématique, plus fabriquée (1). En un mot, les puissances du commerce, voire de l'industrie se sont emparées d'un phénomène qui devient aujourd'hui "conditionné" davantage par des impératifs strictement économiques que par les jeux de l'art et de la fantaisie. N'allons pas affirmer que la mode refuse les engouements, les inspira-

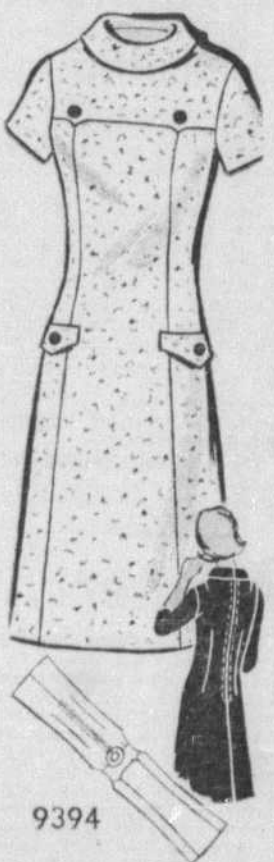
tions, mais le fait est qu'elle s'en méfie car ils risquent de bouleverser l'équilibre soigneusement planifié d'une industrie infiniment puissante mais tout aussi vulnérable. Ce fut le cas, pour ne rappeler que deux exemples récents quoique déjà vieux du "new look" de Christian Dior qui rallongea en un jour toutes les jupes courtes et la révolution accomplie tout récemment dans un sens opposé par Courrèges qui créa la mini-jupe.

Nous voici donc dans une société où la mode, aux mains des industriels, prétend ne plus attendre qu'une tendance se manifeste, mais va au-devant de la demande, puis s'attache à imposer sa création avec toutes les forces de la persuasion plus ou moins publicitaire. Nous sommes loin de la naissance spontanée des modes, avec tout ce qu'elle comportait d'improvisation (pour ne parler que de celle dans laquelle nous vivons) où toutes les femmes sont théoriquement placées sur un pied d'égalité à propos de ce qui se vend, de ce qu'elles peuvent se procurer pour "suivre la mode".

Le plaisir de plaire est devenu accessible à toutes les femmes, qui oserait s'en plaindre? Seul le prestige de la haute couture parisienne y aura perdu quelques plumes.

(1) La mode, problème humain, revue Echanges.

La couture chez soi



9394

Coupez dans du tweed, cette robe sera ravissante pour les premières journées froides d'automne. A noter: le col roulé très "dans le vent".

Le patron imprimé no 9394 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16, 18 et 20.

La grandeur 14 requiert 2 1/2 verges de tissu de 35 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des Patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Ce que chaque mari devrait savoir

Dans un article amusant de Sélection du Reader's Digest de septembre, l'auteur explique qu'une femme n'est pas comparable à une automobile. C'est dix ans après avoir prononcé le "oui" qui la lie à jamais, qu'elle commence à donner sa mesure. Dès lors, elle devient chaque année plus agréable et plus utile à son mari. Voilà qui ne manquera pas d'intéresser les représentants des deux sexes! Achetez Sélection sans tarder!

Les mots croisés du "DEVOIR"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

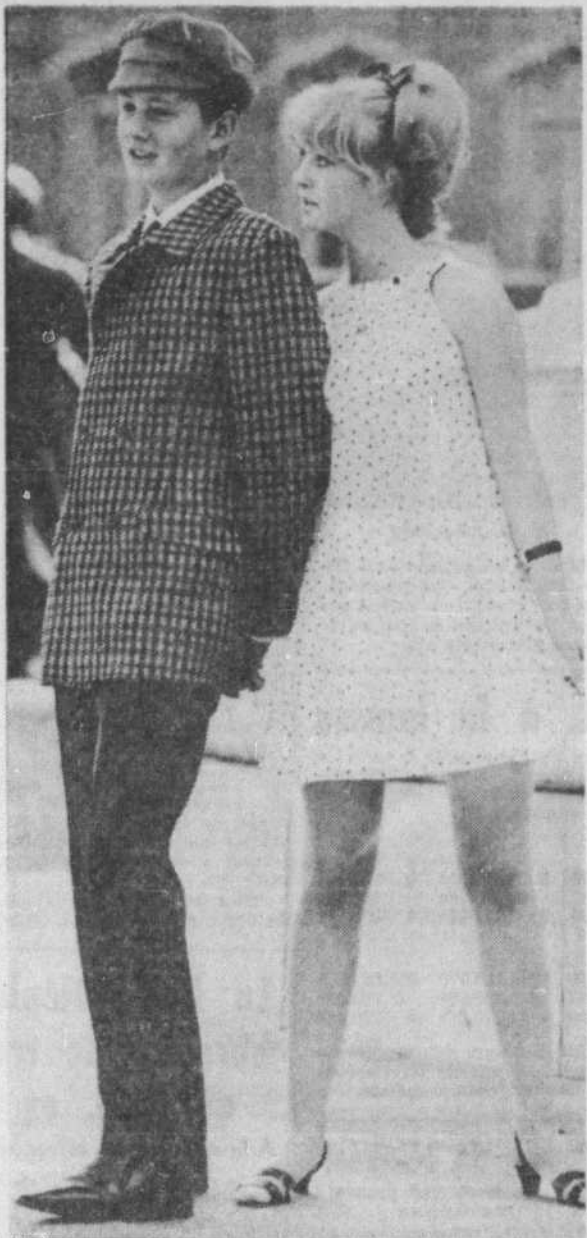
HORIZONTALEMENT
 1—Tramer secrètement
 2—Se préparer à passer l'arme à gauche — Adverbe
 3—En Orient — Tas
 4—Unité électrique — Rivière de la Côte Nord rendue célèbre par Gilles Vigneault
 5—Sans chef — Revenus à la santé
 6—Note — Représentation à l'étranger
 7—Connu — Note — Ancêtres des Juifs
 8—Difficiles — La même chose
 9—Concédées
 10—Personnel — Limite — Note
 11—Permet un choix restreint — Pas un autre — Réprimier
 12—Négation — Palier — Fatigue

8—Adverbe — Comme des vers — Il finit mal
 9—Paliers — Préposition inversée
 10—Mauvaise période pour les commerçants — Personnel
 11—Le loup en est un — Obtenues
 12—Parcours du regard — Coupe l'année en deux

Solution d'hier
Horizontalement :
 1—REBARBATES
 2—ACAPULCO — ETE
 3—CRUT — ACTES
 4—CIME — FE — PIRE
 5—OTE — CAPRICES
 6—MU — CARTE
 7—ORGANDI — ALOI
 8—DERME — ONDE
 9—ESAU — ONU — EN
 10—ISSUS
 11—IN — IMAGE
 12—EXECRABLES

VERTICALEMENT
 1—Détournement de fonds
 2—Trafiquant financier — Parcours
 3—De haute extraction
 4—Contre qui l'on ne peut rien
 5—Boisson forte — Préfixe — Fait partie d'un mouvement de jeunes
 6—Champion — Avalé — Huria
 7—Sa fermeture est chose du passé à Montréal

Verticalement :
 1—RACCOMODER
 2—ECRITURES — IX
 3—BAUME — GRAINE
 4—APTE — CAMUS
 5—RU — CANE — SUR
 6—BLAFARD — OU
 7—ACCEPTIONS
 8—TOT — RE — NU — IL
 9—EPI — AD — AME
 10—VESICULE — AS
 11—ET — RE — ERG
 12—SECESSION — ET



Le prince Charles et la princesse Anne adopteront-ils le "London look"? C'est ce que souhaitent les couturiers londoniens en créant cette mode junior qui plaît tant aux jeunes Anglaises. En plus, ils sont en train de transformer la tenue vestimentaire du Britannique ce qui est encore plus remarquable quand on connaît l'esprit conservateur des hommes en général, pour le complet classique. Le dicton "un homme élégant s'habille toujours à Londres" sera-t-il toujours vrai?

Jeunes de 18-25 demandés pour aider les défavorisés

Les "Coeurs Vaillants Inc", mouvement de jeunes font appel en ce moment au plus grand nombre possible de jeunes de 18 à 25 ans, étudiants ou travailleurs, qui désirent donner un peu de leurs loisirs pour les jeunes moins pourvus qu'eux. L'équipe des Coeurs vaillants a pour but de visiter régulièrement les maisons de jeunes et les institutions afin de donner un témoignage de fraternité et d'humanité aux frères qui y vivent, afin de leur apporter soleil et gaieté.

Les Coeurs vaillants sont dirigés par André Carpentier et Réjean Perron. Tous les jeunes intéressés peuvent entrer en communication avec eux en appelant après 6 heures, à 254-6926 ou 729-5760.

Un rendez-vous leur sera fixé au local des Coeurs vaillants pour un premier contact. La reprise des activités aura lieu d'ici quelques semaines.

Réapprendre à vivre, un jeu difficile

CALGARY. — Une adolescente de Calgary, Alberta, reprend goût à la vie après avoir été victime d'un grave accident il y a quatre ans. Judy Deschamps dit "qu'il n'est pas facile de réapprendre à vivre".

Cette jeune fille âgée de 18 ans avait été heurtée par un train alors qu'elle traversait à cheval un pont de voie ferrée. La tête fut tuée sur le coup et Judy fut précipitée d'une hauteur de 35 pieds sur la route passant au-dessous. Blessée gravement à la tête, elle demeura 99 jours dans le coma. En reprenant conscience, elle ne pouvait plus parler et n'avait aucun contrôle sur ses bras et jambes.

Rehabilitation
 Après une réhabilitation thérapeutique, elle peut maintenant marcher, parfois sans l'aide des béquilles. Les médecins lui disent qu'elle n'aura plus à retourner dans les hôpitaux.

"Je pourrai enfin avoir des activités. Je veux voyager et voir le mode d'existence dans différents pays", de dire Mlle Deschamps.

LA MODE JUNIOR

Dans le domaine mode éclectique, les nouveautés qui marquent, chaque année, l'époque de la rentrée des classes, tendent à devenir de plus en plus désinvoltes et coquettes. Ainsi, cette saison, la rentrée prend la tournure d'une partie de plaisir — les accessoires — et d'élégance — les vêtements. Le caractère dominant des collections de vêtements que les mères de famille trouveront dans les magasins est une ressemblance frappante avec les vêtements d'adultes. Les garçons porteront des "modèles réduits" des costumes de leurs pères: vestes de forme tailleur, plus ou moins ceinturées, à fentes latérales, et poches en biais. Il y a même des gilets assortis à la veste ou à la couleur de la cravate et des pantalons droits, qui se portent taille basse. Les knickers, pourvus d'une large bande sous le genou et d'une sangle à boucle en guise de ceinture, occupent une bonne place au rayon "garçonnetts".

Pour fillettes
 Au rayon "fillettes", deux tendances se dégagent. Le style sport et le style romantique. Le premier s'adapte aux jours de classe — il se caractérise par des manteaux garnis de surpiqures, coupés dans des lainage à carreaux "fenêtre", couleur bleu canard, bronze, vieux vert ou gris classique, ou dans du velours uni ou imprimé, tissu vedette de la saison. Enfin, nouveau venu au royaume des fillettes, le jersey, pour des robes un peu habillées garnies de smocks ou de noeuds.

Accessoires
 De même, les accessoires occupent une place essentielle dans la mode adulte, de même, pour les juniors, ils sont d'une extrême importance. Plus que les vêtements, sans doute, ils excitent la convoitise. Les magasins leur en offrent donc un choix où figurent en bonn place le sac dorsal en vinyl blanc limité de celui des parachutistes, le cartable coussin sur lequel on s'assoit et les tabliers de cosmonautes en skai imitant le cuir, ornés de motifs pop-art.



FÉRAUD s'est amusé à recréer le style armure en le dé-pouillant. La tunique est noire ou blanche avec ceinture dorée portée basse sur les hanches. Son modèle de droite a nettement deux pouces de plus à la jupe. Les journalistes qui interrogeaient Féraud sur la longueur des jupes, reçurent la réponse suivante: "Chaque femme doit choisir une longueur de jupe qui lui convient; mes mannequins ont choisi dans ma collection ce qu'elles préféreraient. Quant aux bas de laine, ils sont indispensables pour accompagner ces mi-jupes d'automne.

Fécondité prolongée des femmes américaines

TOKYO. — Les Américaines sont fécondes durant une plus longue période que par le passé.

Selon un spécialiste américain en obstétrique, le Dr William McGanly, l'âge moyen où commencent les menstruations est maintenant 12 ans, au lieu de 15, tandis que la ménopause intervient à 50 ans plutôt qu'à 47.

Le Dr McGanly, de l'université du Texas, a révélé ces chiffres au 11e Congrès scientifique du Pacifique à Tokyo. Il a mentionné que cet allongement de cinq ans de la période de fécondité de la femme s'est produit en deux générations.

Les jeunes filles américaines, en moyenne, se marient maintenant entre 18 et 19 ans et un sixième des naissances aux Etats-Unis sont données par des femmes qui ne sont pas encore dans la vingtaine.

Nouvelles carrières attrayantes en tant que sténotypiste permettent aux jeunes femmes de gagner un salaire de \$8,000 et plus par année...

Les jeunes filles qui rêvent de devenir secrétaire d'administration, ont trouvé un nouveau débouché pour leurs ambitions. Le monde des affaires offre aujourd'hui des situations très bien rémunérées et intéressantes, pour jeunes femmes, avec un entraînement seul du genre: la sténotypie. Se servant d'une simple petite machine moderne de sténographie, les élèves peuvent apprendre en moins d'un an à prendre des dictées de plus de 200 mots à la minute. Se servant de l'alphabet au lieu des signes conventionnels, la sténotypie peut être révue partout — apprise en toutes langues.

Les emplois comme secrétaires d'administration, secrétaires d'avocat et secrétaires judiciaires, ici même dans le Québec, sont ouverts à toutes graduées de l'Institut International de Sténotypie. Vous êtes intéressées? N'attendez pas.

Pour de plus amples renseignements, sans aucune obligation, appelez:
INSTITUT INTERNATIONAL DE STÉNOTYPIE
 1015, Beaver Hall Hill, Montréal — Tél.: 878-9186

Le Jardin du Ritz

est l'endroit idéal

POUR LE DÉJEUNER, LE THÉ D'APRÈS-MIDI, LES COCKTAILS & LE DINER

FACILITÉS DE STATIONNEMENT
 PREPOSE AUX AUTOMOBILES A L'ENTREE

Hotel Ritz-Carlton

SHERBROOKE au coin DE LA MONTAGNE
 842-4212

3 DERNIERS JOURS

VENTE SPECTACULAIRE D'ENTREPÔT

Economisez de 15% à 50%... quantité d'aubaines dans nos nouvelles GALERIES de meubles neufs (CLIMATISEES — 40,000 p.c.)

OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 10 HEURES samedi et lundi fermé

Choix magnifique... prix réduits sur des centaines D'ARTICLES EN DEMANDE

Venez tôt pour un meilleur choix

ECONOMIE de 15% à 50% sur les prix réguliers

- Magnifiques meubles neufs
- couvre-lits... lampes
- peintures... reproductions
- tapis... antiquités...
- importations espagnoles
- de noms fameux, tels que: Drexel... Henredon... Heritage
- Cambridge... Mueller
- Roxton... Canadian Heritage
- et plusieurs autres.

- Service de décoration
- Ample stationnement
- Termes
- Comptes courants réguliers
- Livraison gratuite

Fraser Bros.

4950, de la Savane 5025, rue Paré
 Tél.: 342-0050

Diner Gourmet
 \$3.75 et plus

TOURS DE CHANT

Therese Guéard
soprano

Roger Doucet
ténor

Suzanne Sénécal
mezzo

Aucun frais de couvert

Rés. 271-1188

ST-GREGOIRE et ST-HUBERT

La Compagnie Price Limitée enverra, à ses frais, 500 enfants visiter "l'Expo"

Durant 4 jours

Cinq cents enfants d'employés de La Compagnie Price Limitée visiteront l'Exposition universelle et internationale de Montréal en 1967 entièrement à ses frais de la compagnie. Le voyage durera quatre jours dont deux entièrement passés sur les îles de l'Expo 67.

M. T.R. Moore, président de La Compagnie Price Limitée, en faisant part du projet a déclaré qu'il se place dans le cadre de la célébration du 150^e anniversaire de La Compagnie Price Limitée, la plus ancienne société canadienne d'exploitation forestière et de fabrication de pâtes, papier journal et cartons. Elle fut fondée en 1816 à Québec par le premier William Price.

"Nous avons cru que c'était là la façon la plus appropriée de marquer notre siècle et demi d'existence tout en rapprochant l'événement des Fêtes du centenaire de la Confédération canadienne dont l'Exposition universelle de Montréal sera la principale manifestation", a déclaré M. Moore. "Le souvenir de l'Exposition vivra longtemps dans l'esprit de ces jeunes enfants d'employés de Price".

Son Excellence M. Pierre Dupuy, commissaire général de l'Exposition universelle, mis à l'avance au courant du projet de Price, a tenu à exprimer publiquement sa satisfaction à l'annonce de cette initiative.

"C'est un geste magnifique de cette grande société canadienne et qui, je l'espère, en entraînera d'autres", a dit M. Dupuy.

Bourse de Toronto

Revirement de la tendance sur le marché minier

TORONTO — Les industriels ont progressé hier pour la deuxième fois au cours des 12 dernières séances.

En clôture, l'indice des valeurs industrielles accusait un gain de 43 à 145.32. Banque de Commerce Canadienne Impériale a été particulièrement en faveur, accusant un gain de 1 1/2 à 57. D'autre part, Alcan et Moore Corp. ont haussé de 1 1/4 à 29 7/8 et 79. Consumer's Gas a gagné 1/4 à 14 1/2 et Bell Telephone 3/8 à 49 1/2.

CPR a haussé de 3/8 à 55 1/8. Il convient également de mentionner que les pertes avaient précédemment sur les gains dans la proportion de 135 contre 62.

Aux aurifères, Campbell Red Lake a cédé 2 1/2 à 23 1/2. Dome 2 1/4 à 44, Giant Yellowknife 3/8 à 10 1/4 et Lakeshore 60 cents à \$2.50.

Parmi les métaux non ferreux, Denison a gagné un point à 53 3/4 et Inco 3/4 à 84 cependant que Falconbridge a cédé 3/4 à 87 3/4.

Aux pétroles, Scurry Rainbow a gagné 1 1/2 à 20 3/4.

Bourse de New York

En dépit des fluctuations variées, Wall Street a clôturé à la hausse

NEW YORK — La cote a fait un vigoureux bond en avant à Wall Street hier, accusant et enclôturant une hausse appréciable après avoir évolué sans orientation précise dans le cadre d'une grande activité.

Le virement a été de 11.210.000 actions au regard de 10.890.000 lundi. Il s'agit du plus fort volume d'affaires enregistré depuis le 6 mai, alors qu'il s'élevait à 13 millions d'actions.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a gagné 8.69 à 775.72.

S'agit-il d'une autre reprise transitoire? Quelques analystes pensent le contraire.

Les titres de premier choix accusaient des gains fractionnels.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a gagné 2.5 à 277.1.

Aux valeurs canadiennes, McIntyre Porcupine et Dome Mines ont cédé 3/4 à 24 respectivement cependant que Hudson Bay a baissé de 1/2, Distillers Seagrams de 1/4 et Pacific Canadian de 1/8. Par contre, Alcan a gagné 1/4 et International Nickel un point.

Quelques stocks accusaient des gains appréciables à la Bourse Américaine. Scurry Rainbow a gagné 1/4, Brazilian Light and Power 1/4 et Fargo Oil 1/16 cependant que Canadian Jewell a cédé 1/4 et Molybdenite Canada 1/16.

Dividendes

Bowaters Mersey Paper Co. Ltd. 68 3/4 cents l'action privilégiée 5 1/2 pour cent, 1er octobre, inscription 9 septembre.

Dominion Glass Co. Ltd. 15 cents l'action ordinaire et 17 1/2 cents l'action privilégiée 7 pour cent, 14 octobre, inscription 26 septembre.

Victoria and Grey Trust Co. 66.875 cents l'action privilégiée de classe A 5.35 pour cent, 1er novembre, inscription 14 octobre.

Asbestos Corp. Ltd. 25 cents, 30 septembre, inscription 9 septembre.

The Bell Telephone Co. of Canada, 62 cents l'action ordinaire, 14 octobre, inscription 15 septembre.

Copper-Man Mines Limited a fait rapport à la Bourse Canadienne qu'en considération d'un paiement de \$2,000 à John Sadowski de Toronto, elle a obtenu le prolongement jusqu'au 15 novembre 1966, relativement à l'exercice de son option lui permettant d'acheter 14 claims miniers contigus non brevetés, situés dans la région de Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest, le tout en vertu d'un accord en date du 10 janvier 1966, conclu avec John Sadowski et tel qu'amendé.

Des dividendes seront reçus le jeudi 1er septembre 1966 pour \$135,000,000 de bons du Trésor du gouvernement canadien, jouissance et livraison 2 septembre 1966, dont \$105,000,000 en bons à 91 jours, \$135,000,000 de bons en circulation arrivent à l'échéance le 2 septembre 1966.

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

Nouvelle usine

SAINT-ROMUALD — M. Paul-Emile Dubé, directeur général du commissariat industriel de St-Romuald, municipalité de la rive sud en face de Québec, a révélé lundi que la division Shurgain, de la Canada Packers et construira une usine pour la préparation de l'alimentation des bestiaux.

Cette usine, dont le contrat de construction de \$1,000,000 vient d'être accordé à l'entrepreneur montréalais J.S. Hewson, emploiera une cinquantaine d'ouvriers, une fois terminée.

La division Shurgain exploite déjà une usine pour la préparation d'engrais, près du pont de Québec, sur la rive nord.

À noter...

Copper-Man Mines Limited a fait rapport à la Bourse Canadienne qu'en considération d'un paiement de \$2,000 à John Sadowski de Toronto, elle a obtenu le prolongement jusqu'au 15 novembre 1966, relativement à l'exercice de son option lui permettant d'acheter 14 claims miniers contigus non brevetés, situés dans la région de Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest, le tout en vertu d'un accord en date du 10 janvier 1966, conclu avec John Sadowski et tel qu'amendé.

Des dividendes seront reçus le jeudi 1er septembre 1966 pour \$135,000,000 de bons du Trésor du gouvernement canadien, jouissance et livraison 2 septembre 1966, dont \$105,000,000 en bons à 91 jours, \$135,000,000 de bons en circulation arrivent à l'échéance le 2 septembre 1966.

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

En vertu de lettres patentes supplémentaires, en date du 5 août 1966, le nom de la compagnie Camflo Metallurgy Mines Limited a été changé en celui de Camflo Mines Limited. Les transactions sous la nouvelle raison sociale débuteront le 31 août 1966. Leur symbole au téléscripteur demeure "CMF".

NOMINATIONS À LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE



M. T. A. Boyles M. G. J. Touchie

La Banque de Nouvelle-Écosse annonce les nominations de M. Thomas A. Boyles au poste de directeur et vice-président administratif, il était auparavant gérant général en chef et de M. Gordon J. Touchie au poste de gérant général en chef de la Banque. M. Touchie était auparavant gérant général.

Recettes du C.P.R. à la hausse

Les recettes nettes du Canadien Pacifique pour le mois de juillet (1966) ont été de \$3,594,375, ce qui représente une augmentation de \$307,104 comparativement au même mois de l'an dernier. Le bilan du mois s'établit comme suit:

Mois de juillet	1966	1965	Aug.
Revenus du rail	\$ 44,512,106	\$ 43,653,015	\$ 859,091
Dépenses du rail	\$ 40,927,731	\$ 40,375,744	\$ 551,987
Recettes nettes	\$ 3,584,375	\$ 3,277,271	\$ 307,104

Depuis le 1er janvier	1966	1965
Revenus du rail	\$327,021,404	\$298,124,370
Dépenses du rail	\$296,755,082	\$275,588,691
Recettes nettes	\$ 30,266,322	\$ 22,535,679

NOTE: Ces chiffres comprennent les montants relatifs aux recommandations de la Commission royale d'enquête MacPherson et en vertu de la Loi de réduction des tarifs-marchandises.

Fruits et légumes

MONTRÉAL — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 9h. ce matin au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection du ministère de l'Agriculture et de la colonisation, 201 est, boulevard Crémazie, à Montréal.

Pommes: Jaune transparente \$1.25 à \$2, Melba \$2.25 à \$3, duchesse \$1.50, McIntosh hâtives \$3, Hume \$3.50 la boîte.

Aubergines: \$4 à \$4.50 le minot.
Belleraves: 50 à 60 la douzaine de paquets, \$1.25 à \$1.50 les 50 livres.

Blé d'Inde: 15 à 22 la douzaine.
Brocoli: \$2.25 à \$2.50 la douzaine.

Carottes: 50 à 60 la douzaine de paquets, \$1.25 à \$1.75 les 50 livres.
Chicorée et escarole: \$1 à \$1.25 la douzaine.

Celeri: \$1.25 à \$2 la douzaine, \$3.50 à \$3.75 le cagnot de 24.
Choux de Bruxelles: \$5 les 16 pintes.

Choux rouges ou verts: \$2.00 à \$2.25 pour 16.
Choux-fleurs: \$3 à \$4 la douzaine.

Choux chinois: \$2.25 à \$2.50 la douzaine.
Citrouilles: \$6 à \$7 la douzaine.

Concombres: \$1.25 à \$1.50 les 6 douzaines.
Courges: marow \$2 à \$2.50 le minot, \$1 à \$1.25 la deminot, Hubbard \$3 la douzaine.

Epinards: \$2 le minot, \$1.75 à \$2 les 12 celos de 10 onces.
Fèves: vertes: \$2 à \$2.50 pour 20 livres.

Fèves jaunes: \$1.75 à \$2 pour 20 livres.
Laitue: en feuilles \$1 à \$1.50, Boston ou Romaine \$1.50 à \$2 les deux douzaines, Iceberg, \$3.25 à \$4.25 le cagnot de 18.

Navets: 50 à 60 le paquet de six, \$1.25 à \$1.50 le sac de 50 livres et \$2.25 le minot.
Poireaux: .75 à .85 la douzaine.

Oignons: échalotes 70 à 80, gros 75 à 90 la douzaine, \$3.50 les 50 livres.
Panais: \$3.50 à \$4.50 le minot, \$3 la douzaine de celos de 24 onces.

Persil: .75 à \$1 la douzaine de paquets.
Pommes de terre: nouvelles lavées \$1.75 le minot, 70 à 75, terre noire .60 à .65 les 50 livres.

Radis: 40 à 50 la douzaine d'epaquets, \$2 les 30 celos de 8 onces.
Tomates: rouges \$1.25 à \$1.50, roses \$1.75 à \$2 la boîte, .90 à \$1 le panier de 11 pintes.

Paris — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F, cote aujourd'hui 46.50 au marché libre de l'or français.

L'angle, pièce américaine de \$20, vaut 130.00.
LONDRES — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen: \$35.18 à l'achat et \$35.20 à la vente.

Prix de l'once Troyes d'or à la Bourse londonienne des lingots: \$35.18 17.25, 252 shillings, 5 pence.

Cours du dollar
NEW YORK — Le dollar canadien a gagné 5-64 à 92 31-32 au regard de 92 31-64 mardi dernier.

La livre sterling a cédé 1-64 à \$2.78 25-32.
MONTRÉAL — Le dollar américain a gagné hier 1-32 à \$1.07 9-16.

La livre sterling a haussé de 1-8 à \$2.99 7-8.

Cours du dollar
NEW YORK — Le dollar canadien a gagné 5-64 à 92 31-32 au regard de 92 31-64 mardi dernier.

La livre sterling a cédé 1-64 à \$2.78 25-32.
MONTRÉAL — Le dollar américain a gagné hier 1-32 à \$1.07 9-16.

La livre sterling a haussé de 1-8 à \$2.99 7-8.

Cours du dollar
NEW YORK — Le dollar canadien a gagné 5-64 à 92 31-32 au regard de 92 31-64 mardi dernier.

La livre sterling a cédé 1-64 à \$2.78 25-32.
MONTRÉAL — Le dollar américain a gagné hier 1-32 à \$1.07 9-16.

La Bell Téléphone établit des bureaux de transfert d'actions au N.-B. et en Nlle-Ecosse

À la suite de ces offres récentes d'échanges d'actions

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada a annoncé lundi son intention d'établir des bureaux de transfert d'actions à Saint-Jean (N.-B.) et à Halifax (N.-E.) pour la commodité des actionnaires des provinces Maritimes. La nouvelle a été donnée dans une déclaration remise par Bell Canada en réponse à des questions soulevées par le public et par les actionnaires de Bell Canada, de la New Brunswick et de la Maritime Telephone. Dans son communiqué, la compagnie Bell réaffirme que son offre visant à échanger des actions avec les actionnaires des sociétés N.B. et Maritimes a été motivée parce qu'elle considère comme "un besoin impérieux de conserver au Canada la possession des principales entreprises de téléphone des provinces Maritimes".

En détenant, de chacune de ces compagnies, 51 pour cent des actions donnant droit de vote — tout juste la majorité — la compagnie Bell en assurera la direction permanente au Canada en plus de fournir à tous les actionnaires actuels de la Maritime et de la New Brunswick Telephone l'occasion de continuer à participer à ces sociétés. L'offre de Bell Canada assure en outre que tous ces actionnaires pourront y gagner, immédiatement par l'échange projeté d'actions, et à l'avenir par les dividendes plus favorables qu'ils pourront toucher.

BOURSE DE TORONTO

BOURSE DE MONTRÉAL

BOURSE CANADIENNE

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock prices for the Toronto Stock Exchange, listing various companies and their share prices.

Table of stock prices for the Montreal Stock Exchange, listing various companies and their share prices.

Table of stock prices for the Canadian Stock Exchange, listing various companies and their share prices.

Table of stock prices for the New York Stock Exchange, listing various companies and their share prices.

Fonds mutuels

Cours fournis par FRANCIS I. DUPONT & Co. 85, rue St-Jacques, Montréal

Table of mutual fund prices, listing various funds and their current values.

INDICES à MONTRÉAL

Table of Montreal market indices, including the S&P 500 and other regional indices.

Indices des Obligations à New York

Table of bond indices from New York, showing yields and prices for various government and corporate bonds.

INDICES à NEW YORK

Table of New York market indices, including the Dow Jones Industrial Average and other major indices.

Mines Hors-Listes

G. E. LESLIE & Co. Members Montreal Stock Exchange - Canadian Stock Exchange

Table of off-list mining stocks, listing various mining companies and their share prices.

INDICES à TORONTO

Table of Toronto market indices, including the S&P 500 and other regional indices.

INDICES à MONTRÉAL

Table of Montreal market indices, including the S&P 500 and other regional indices.

Cours des changes

Table of exchange rates for various international currencies, including the British pound, Swiss franc, and others.

Denrées alimentaires

Text providing information about food products, including prices and availability of various grains and oils.

Indice Dow Jones

Table of the Dow Jones Industrial Average and other major indices, showing their current values and changes.

COMPTABLES AGRÉÉS

Advertisement for accounting services, listing several Chartered Accountants and their contact information.

BUREAU À LOUER

Advertisement for office space, describing a modern, fully equipped office building for rent.

Advertisement for Westmount Real Estate, featuring a large, luxurious home for sale.

250 bûcherons du Québec dans le Maine ferons la grève le 5 sept.

SAINT-PROSPER DE BEAUCHE — Les quelque 250 bûcherons du Québec à l'emploi de la compagnie Great Northern, dans le Maine, aux États-Unis, qui devaient déclencher la grève hier, ont décidé dimanche de ne débrayer que le 5 septembre.

Les membres de l'Association professionnelle des bûcherons de Beauce, Dorchester et Frontenac, réunis en assemblée à Saint-Prospier, ont décidé de tenter une dernière fois de négocier avec la Great Northern, à la suggestion de leur conseiller juridique, Me Roch Jolicoeur.

Un télégramme a été transmis au bureau de la compagnie pour l'informer de ce surris d'une semaine, et pour fixer une entrevue entre les négociateurs au 1er septembre, à Piston Farm, Maine, principal lieu d'affaires de l'employeur.

La semaine dernière, 91 pour cent des bûcherons ont voté en faveur de l'arrêt de travail. L'Association avait fait parvenir un télégramme aux dirigeants de la Great Northern, leur demandant de donner suite aux lettres précédentes demeurées sans réponse.

Aucune négociation n'a encore eu lieu entre la compagnie et l'Association, dont la création remonte au printemps dernier, quant à l'acceptation d'une convention collective de travail.

Les bûcherons réclament principalement une augmentation de 25 cents l'heure pour les salariés, et un prix de base de \$7.50 la corde de bois, pour les bûcherons payés au bois coupé. Le salaire est actuellement de \$1.70 l'heure ou de \$6.25 la corde de bois.

Le président de l'Association, M. Fernand Bougie, de Saint-Georges, dit que les bûcherons veulent aussi un mesurage plus juste du bois coupé, une meilleure nourriture dans les camps, et la disparition complète des lits superposés.

Le président de l'Association, M. Fernand Bougie, de Saint-Georges, dit que les bûcherons veulent aussi un mesurage plus juste du bois coupé, une meilleure nourriture dans les camps, et la disparition complète des lits superposés.

Aucune négociation n'a encore eu lieu entre la compagnie et l'Association, dont la création remonte au printemps dernier, quant à l'acceptation d'une convention collective de travail.

Les bûcherons réclament principalement une augmentation de 25 cents l'heure pour les salariés, et un prix de base de \$7.50 la corde de bois, pour les bûcherons payés au bois coupé.

Le salaire est actuellement de \$1.70 l'heure ou de \$6.25 la corde de bois.

Le président de l'Association, M. Fernand Bougie, de Saint-Georges, dit que les bûcherons veulent aussi un mesurage plus juste du bois coupé, une meilleure nourriture dans les camps, et la disparition complète des lits superposés.

Aucune négociation n'a encore eu lieu entre la compagnie et l'Association, dont la création remonte au printemps dernier, quant à l'acceptation d'une convention collective de travail.

Les bûcherons réclament principalement une augmentation de 25 cents l'heure pour les salariés, et un prix de base de \$7.50 la corde de bois, pour les bûcherons payés au bois coupé.

Le salaire est actuellement de \$1.70 l'heure ou de \$6.25 la corde de bois.

Le président de l'Association, M. Fernand Bougie, de Saint-Georges, dit que les bûcherons veulent aussi un mesurage plus juste du bois coupé, une meilleure nourriture dans les camps, et la disparition complète des lits superposés.

Aucune négociation n'a encore eu lieu entre la compagnie et l'Association, dont la création remonte au printemps dernier, quant à l'acceptation d'une convention collective de travail.

Les bûcherons réclament principalement une augmentation de 25 cents l'heure pour les salariés, et un prix de base de \$7.50 la corde de bois, pour les bûcherons payés au bois coupé.

Le salaire est actuellement de \$1.70 l'heure ou de \$6.25 la corde de bois.

Le président de l'Association, M. Fernand Bougie, de Saint-Georges, dit que les bûcherons veulent aussi un mesurage plus juste du bois coupé, une meilleure nourriture dans les camps, et la disparition complète des lits superposés.

Aucune négociation n'a encore eu lieu entre la compagnie et l'Association, dont la création remonte au printemps dernier, quant à l'acceptation d'une convention collective de travail.

Les bûcherons réclament principalement une augmentation de 25 cents l'heure pour les salariés, et un prix de base de \$7.50 la corde de bois, pour les bûcherons payés au bois coupé.

Le salaire est actuellement de \$1.70 l'heure ou de \$6.25 la corde de bois.

Le président de l'Association, M. Fernand Bougie, de Saint-Georges, dit que les bûcherons veulent aussi un mesurage plus juste du bois coupé, une meilleure nourriture dans les camps, et la disparition complète des lits superposés.

Aucune négociation n'a encore eu lieu entre la compagnie et l'Association, dont la création remonte au printemps dernier, quant à l'acceptation d'une convention collective de travail.

Les bûcherons réclament principalement une augmentation de 25 cents l'heure pour les salariés, et un prix de base de \$7.50 la corde de bois, pour les bûcherons payés au bois coupé.

Le salaire est actuellement de \$1.70 l'heure ou de \$6.25 la corde de bois.

Le président de l'Association, M. Fernand Bougie, de Saint-Georges, dit que les bûcherons veulent aussi un mesurage plus juste du bois coupé, une meilleure nourriture dans les camps, et la disparition complète des lits superposés.

Aucune négociation n'a encore eu lieu entre la compagnie et l'Association, dont la création remonte au printemps dernier, quant à l'acceptation d'une convention collective de travail.

Les bûcherons réclament principalement une augmentation de 25 cents l'heure pour les salariés, et un prix de base de \$7.50 la corde de bois, pour les bûcherons payés au bois coupé.

Le salaire est actuellement de \$1.70 l'heure ou de \$6.25 la corde de bois.

Le président de l'Association, M. Fernand Bougie, de Saint-Georges, dit que les bûcherons veulent aussi un mesurage plus juste du bois coupé, une meilleure nourriture dans les camps, et la disparition complète des lits superposés.

Aucune négociation n'a encore eu lieu entre la compagnie et l'Association, dont la création remonte au printemps dernier, quant à l'acceptation d'une convention collective de travail.

la vie syndicale

Les cadres dans les hôpitaux

QUEBEC — L'Association des hôpitaux du Québec s'adressera directement au premier ministre Johnson et au ministre de la Santé M. Jean-Paul Cloutier pour faire majorer les salaires des cadres hospitaliers. C'est ce qu'a révélé hier le président de l'Association, le Dr André Pothier, au cours d'une journée d'étude de la nouvelle convention collective dans les hôpitaux conclue le 1er août à la suite d'une grève de deux semaines par 32,500 employés. M. Pothier a dit que les cadres demandent des augmentations de salaire en proportion de celles qui ont été accordées aux travailleurs syndiqués.

La CSN se désiste d'une requête en accréditation

Le Syndicat international des ouvriers du verre et de la céramique annonce qu'un syndicat rival affilié à la CSN s'est désisté d'une requête en accréditation devant la Commission des relations de travail pour représenter les 470 employés de la compagnie Iroquois Glass à Candiac. Le représentant du syndicat international, M. Charles Devlin, a dit que la CSN s'est désistée le 5 août d'une requête en accréditation présentée cinq jours avant, en invoquant des raisons d'ordre technique. Mais nous savons, a-t-il ajouté, que la véritable raison c'est qu'elle n'a pas réussi à rallier la majorité des employés.

Les négociations sont rompues à la Cie Eddy

PEMBROKE — Les négociations ont été rompues à la compagnie d'allumettes Eddy à Pembroke, où 175 employés sont en grève depuis le 17 août. Avant la grève, les employés ont rejeté une offre comportant des augmentations de rajustement variant de 6 à 20 cents la première année, et une augmentation générale de 2 cents la deuxième année. La compagnie a révéilé que le salaire moyen dans l'usine d'allumettes était de \$1.83 pour les hommes et de \$1.53 pour les femmes, et dans la division des produits industriels, de \$2.40.

La ville de Québec sollicite des autorisations d'emprunts

QUEBEC — En vertu de certains amendements au nouveau bill de Québec, la capitale provinciale serait autorisée à contracter des emprunts de plus de \$80,000,000 pour le financement de constructions d'édifices publics et pour la réalisation de certains travaux de voirie.

En effet, le projet de loi qui sera présenté à la législature provinciale lors de la prochaine session prévoit notamment un montant de \$7,000,000 pour la construction d'une usine de filtration.

D'autres emprunts de \$375,000, \$500,000 et \$300,000 pourraient être faits en outre pour la construction de rues de raccordement, pour celle de piscines dans les immeubles dans des centres de loisirs et pour l'achat de terrains pour fins de stationnement.

Dans son projet de loi, la ville de Québec demande également au gouvernement provincial l'autorisation de devenir propriétaire de un ou de plusieurs immeubles afin de pouvoir construire des logements à loyers modiques à l'intention des personnes qui ont été affectées par le réaménagement de certains territoires de la ville.

Les amendements projetés à la charte de la ville incluent encore le droit de former une nouvelle commission d'urbanisme.

Cette commission serait formée de cinq membres, dont le maire de Québec.

D'autre part, en vertu de nouveau bill, la ville aurait le droit d'acquiescer, d'organiser, d'exploiter et de maintenir elle-même sur ses terrains de jeux et dans ses parcs d'amusements et parcs publics tous les restaurants et salles à manger qu'elle juge à propos d'aménager et d'exploiter.

Enfin, un amendement prévoit que la ville pourra utiliser, à la discrétion du conseil, les soldes des emprunts lorsqu'ils ont été contractés et qu'ils ont été atteints.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 août 1966, Canadian Factors Corporation Limited de toutes dettes et comptes recevables, présents ou futurs, payables à Duval Avritt Corporation, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25 août 1966 sous le numéro 1935566.

CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED

AVIS

AVIS EST par les présentes donné que le 12 août 1966, sous le No 1932310, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par J.J. Vincelli Company à la Banque de Nova Scotia, une banque canadienne à charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs du dit J.J. Vincelli Company.

LA BANQUE DE NOVA SCOTIA

Province de Québec District de Montréal

EN VERTU DE LA LOI DES LIQUIDATIONS COUR SUPÉRIEURE No 4589

JELCO INC, débitrice & SAMUEL DRUKER, liquidateur provisoire En liquidation Un ordre de liquidation a été accordé en cette affaire et une assemblée des créanciers, actionnaires et contributeurs de ladite Compagnie est par les présentes convoquée pour le 1er jour de septembre 1966 à dix heures du matin dans la salle d'audience pour les affaires de faillite, Chambre No 16, au palais de justice en la Cité de Montréal, pour nommer un liquidateur définitif de ladite Compagnie.

Montréal, 24 février 1966. J.P. LAVOIE, Député-Pratonaire de la Cour supérieure

Bureau de: Geoffroy & Druker, 510 St-Laurent, Montréal, Tél.: 288-2144

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GPH-66-11163

pour 10 h. 30 a.m. (h.a.e.) le mardi, 13 septembre 1966

Aménagement Manicouagan 5 FOURNITURE ET MONTAGE DES GRILLES A DEBRIS DE LA PRISE D'EAU

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. à l'endroit suivant: Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de dix mille dollars (\$10,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 26 août 1966.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES ASA-66-11212

pour 10 h. 30 a.m. (h.a.e.) le mardi, 20 septembre 1966

Zones est — Lac Mégantic Zone ouest — La Sarre

VENTE D'EQUIPEMENT DE CENTRALES DESAFFECTEES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document ci-avant mentionné, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. à l'endroit suivant: Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

OU AU Vendeur magasinier, Surplus d'actif, HYDRO-QUEBEC, 1025 ouest, rue Gamble, Rouyn, P.Q.

Chaque soumission complète ou partielle doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de cinq mille dollars (\$5,000), lequel doit être payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No. 717-618

DAME MARIE-ANGE BEAUDOIN, ménagère, épouse contractuellement séparée de biens de GERARD FAGNANT, domiciliée et demeurant au no 6307 Lemay, cité et district de Montréal, demanderesse

vs GERARD FAGNANT, journaliste autrefois des cité et district de Montréal et aujourd'hui de lieux inconnus, défendeur

AVIS

Il est ordonné au défendeur GERARD FAGNANT de comparaître d'ici UN (1) mois, Montréal, le 22 août 1966.

PAR ORDRE DU JUGE L. FERNAND LEGAULT Me Yvon PERRAS Procureur de la demanderesse

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GPE-66-11218

pour 10 h. 30 a.m. (h.a.e.) le mardi, 20 septembre 1966

FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE COURANT DE 230 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. à l'endroit suivant: Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de trois mille dollars (\$3,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent exclusivement de la main-d'œuvre et des matériaux canadiens et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 26 août 1966.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 11,688 Ex-Parte

OVILA MAROTTE, rentier, domicilié et résidant à La Prairie, district de Montréal, Requérent.

AVIS

OVILA MAROTTE, par les présentes, donne avis aux héritiers de Dame MARY LOGAN, veuve de Robert Weir, domiciliée et résidant de son vivant, au numéro 3811 de la rue Cool, à Verdun, qu'il a enregistré contre les Lots numéros 244-8, 9, 10 et 11, aux Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de Laprairie, l'avis prévu aux articles 1040a et suivants, du Code Civil, notifiant son intention d'exercer son privilège de devenir propriétaire desdits Lots, vu le défaut des propriétaires de payer le capital, l'intérêt et les taxes dus sur ladite propriété.

DAME MARY LOGAN-WEIR a acquis ladite propriété en vertu d'un acte de donation en paiement passé le 11 juillet, 1963 et enregistré à Laprairie sous le numéro 65,277.

Maurice Caron, Député-Pratonaire, csm, Mes. Monette, Filion, Clerk, Michaud, Barakett & Lévesque, Avocats, 159 ouest, rue Craig, Montréal, P.Q. Procureurs du Requérent.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GTR-66-11209

pour 10 h. 30 a.m. (h.a.e.) le mardi, 13 septembre 1966

CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ENERGIE A 120 kV ENTRE LES POSTES BOUT DE L'ILE ET BOURASSA

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. à l'endroit suivant: Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de six mille dollars (\$6,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 157-D du Code civil, avis est par les présentes donné qu'une cession-tranfert et le transfert de toutes créances de livre et autres créances recevables, présentes et futures, de l'American American Dry Corporation Limited dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec, est dans le district judiciaire de Montréal, à la Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, faits et enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P. Q. le 25 août 1966 sous le numéro 1932211. Daté à Montréal le 26 août, 1966. La Banque Mercantile du Canada.

AVIS DE BREVET

Sachez que la propriétaire des brevets canadiens Nos 544,484 et 544,485, Atelier de Construction Jeneret S.A. de Genève, SUISSE, accorde à partir du 1er septembre 1966, pour "DEVICE FOR CLEANING THE GRILLE OF HYDRAULIC INSTALLATIONS", des brevets accordés à l'Institut des industriels pouvant occuper de l'exploitation de cette invention ou centraliser à leur égard ses droits en vertu de ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION, ROBIK & ROBIK, 215, rue Drummond, MONTRÉAL 25, P.Q.

CITÉ D'OUTREMONT SOUMISSIONS

Location de l'atelier du professionnel (pro-shop) dans l'arène On recevra jusqu'à midi (12) (H.A.E.) le 7 septembre 1966, des soumissions cachetées dans des enveloppes portant la mention: "Location - Atelier du Professionnel" et adressées au sous-signe.

On ne prendra en considération que les soumissions écrites sur les formulaires fournis par l'ingénieur-administrateur de la Cité. Ces formulaires de soumissions et les spécifications peuvent être obtenues à l'Hôtel de ville d'Outremont, 543 Chemin de la Côte Ste-Catherine.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté payable à l'ordre de la Cité d'un montant égal au loyer du premier mois.

La Cité d'Outremont ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et sans aucune obligation de la part de la Cité.

Armand GAGNON ingénieur-administrateur

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES AMR-66-11217

pour 10 h. 30 a.m. (h.a.e.) le mardi, 20 septembre 1966

FOURNITURE DE CARROSSERIES UTILITAIRES, AVEC GRUES HYDRAULIQUES ET TARIERES A POTEAUX

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. à l'endroit suivant: Direction des Contrats, Bureau no 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de quatre mille dollars (\$4,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui manufacturent complètement au Canada les produits ci-haut mentionnés et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 26 août 1966.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

pour 10 h. 30 a.m. (h.a.e.) le mardi, 20 septembre 1966

CONFIEZ-NOUS VOS CORVEES, nous nettoierons, maisons, bureaux, fenêtres. Demandez-nous le prospectus. S'adresser à: Coopération des Vétérans, RE. 1-2747. JNO

ANTIQUE CANADIENNES COLLECTION PRIVÉE de meubles canadiens: tables, chaises, commodes, encoignure, banc-lit, armoires, banc de saut, miroirs, tapis, etc. etc. etc. 3-9-66

A VENDRE New-York-Paris DC-8, 24 septembre à 10h. S'adresser Case 139 Le Devoir. 1-9-66

COMMERCE A VENDRE HOTEL-RESTAURANT à 5 minutes du Centre de Montréal, place de prestige, 50 unités plusieurs salles de réception, bar-salon, cuisine française, excellent revenu. Ecrire: Case 129 Le Devoir. 6-9-66

DEMANDE D'EMPLOI Institutrice d'expérience possédant un brevet supérieur et un peu d'étude universitaire, désire enseigner de préférence au cours secondaire, trait même dans la province. Ecrire Case 126, Le Devoir. 2-9-66

Professeur d'anglais amérain enseigner en 8-10 ou 11e année, le jour ou le soir aux adultes, dans une Commission Scolaire ou Régionale. Tél.: 482-9169. 1-9-66

Instituteur ayant 5 ans d'expérience en 8e et 9e année, dont 2 ans à l'initiation au travail, désire enseigner dans la région de Montréal, sur la Rivière de la Préférence. — Tél.: 674-6026. 1-9-66

DIVERS TOP MAREL 18e St-Catherine, tél.: 845-0401. Vente de Liquidation de manufacturiers. Habits en terylene \$20, chemises \$2, imperméables en nylon \$3.50, manteaux demi-saison \$5, manteaux demi-saison Harris-tweed \$10, vestons sport \$15, pantalons \$3 et \$6.50. JNO

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 août 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Kaufman Footwear Limited a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, le 25 août 1966, sous le numéro 1935566.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR DE MAGISTRAT Pour le district judiciaire de Montréal No. 887 741

PAUL EMILE CAYER, opérateur, résidant et domicilié au 3965 de la rue Evelyn, en la Cité de Verdun, district de Montréal, demandeur

contre DON McCULLAGH LEASING INC., corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au no. 33 de la rue University Ouest en la Cité de Windsor, province d'Ontario, et

BEN POMEROY, résidant au 1613 Kipper Avenue, Pointe Credit en la province d'Ontario, défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné aux défendeurs DON McCULLAGH LEASING INC. et BEN POMEROY de comparaître d'ici un mois, Montréal, 26 août 1966. GAETAN LEVESQUE, député-greffier C.M.M. Me Ovide LOISELLE, 276 ouest, rue St-Jacques, Suite 205 - Montréal, Qué. Avocat du demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE No. 11,686 Ex-Parte

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENTS, une corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la Cité d'Ottawa, Province d'Ontario, et une place d'affaires dans le district de Montréal, au 2350 Chemin Manella, en la ville de Mont-Royal, province de Québec, Demanderesse,

contre M. JACQUES VIAU, autrefois résidant au 225 rue Dubé, Châteauguay, P.Q. Défendeur.

AVIS

AVIS EST DONNE AU DEFENDEUR, M. Jacques Viau, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier 11,686 Ex-Parte, en date du 25ième, jour d'août, 1966, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040(a) et suivants du Code Civil de la Province de Québec, a été déposé au Bureau du Pratoinaire. Ledit avis de 60 jours concerne la propriété connue comme étant: "Un Certain emplacement situé dans la Ville de Châteauguay Centre, connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS CENT VINGT NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUINZE (115-329) des Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de St-Joachim de Châteauguay, Division d'Enregistrement de Châteauguay. Avec la maison descripteur au pour être érigée, portant le numéro civique 225, rue Dubé, circonstances et dépendances."

Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la date du dernier des Avis au défaut décrit dans ledit Avis ci-haut mentionné, La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-dessus.

Montréal, le 15 août, 1966 MAURICE CARON, Député-Pratonaire, C.S.M. Me. ROSAIRE PIOTTE, avocat, Division du Contentieux, 2350, Chemin Manella, Ville Mont-Royal, Québec, Procureur de la demanderesse.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

AIDE DOMESTIQUE DISPONIBLE

CONFIEZ-NOUS VOS CORVEES, nous nettoierons, maisons, bureaux, fenêtres. Demandez-nous le prospectus. S'adresser à: Coopération des Vétérans, RE. 1-2747. JNO

ANTIQUE CANADIENNES COLLECTION PRIVÉE

Autour du 19^e trou

On ne devrait plus sur les trous à normale 3, laisser frapper...

Plusieurs clubs, au cours des récentes années, ont abandonné, avec raison, la coutume voulant que, sur des trous à normale 3, les golfeurs ayant atteint le vert fassent ensuite frapper les golfeurs qui sont en arrière, c'est-à-dire les joueurs qui les suivent et qui attendent sur le terre de départ.

Cette idée de faire frapper "les joueurs en arrière" sur les trous à normale 3 s'inspire du désir des directeurs d'accélérer le jeu, surtout en fin de semaine ou lors de tournois et alors que les parcours sont bien achalandés.

Disons, en premier lieu, que les directeurs, ou le pro, n'ont vraiment rien à dire sur le sujet. C'est le capitaine qui décide. Il peut, évidemment, recueillir diverses opinions avant de prendre une décision mais c'est lui qui, connaissant le golf mieux que d'autres, du moins en principe bien établi, a le dernier mot.

Mais laissons de côté cette parenthèse et revenons aux deux principales opinions que nous avons exprimées, soit que la coutume est antigolf et qu'elle est illusoire à l'effet d'accélérer le jeu.

Le golf, on le sait, surtout sur les verts, est un jeu de concentration. Or, lorsque vous avez permis aux golfeurs qui vous suivent de frapper sur un trou à normale 3, dont la distance peut varier entre 100 à 250 verges, ce qui n'est pas beaucoup, vous vous apprêtez à jouer votre ou vos coups roulés sur le vert que vous avez momentanément quitté afin de laisser la place aux balles, frappées du terre, qui peuvent y tomber. Mais alors que vous essayez, justement, de concentrer pour rouler votre balle vers le trou, vous entendez les golfeurs "d'en arrière" qui marchent vers vous et qui s'échangent, tout en faisant du bruit avec le sac et les bâtons qu'ils traînent ou transportent, des commentaires comme: "Quel fer as-tu pris, Arthur, pour ton coup?" "Bien j'ai pris un fer 3 mais je ne l'ai pas trop bien frappé" ("Tu parles! Sa balle est à peu près 100 pieds dans la forêt!... Ou 40 pieds en avant du terre de départ!"). Et ainsi de suite. Ce qui, évidemment, distrait les golfeurs gentilshommes qui, sur le vert, recommencent à jouer. Si les golfeurs "d'en arrière" étaient des gentilshommes, ils comprendraient qu'ils ne doivent pas s'approcher du vert en parlant ou en faisant du bruit. De fait, ils s'arrêteraient et attendraient. Autrement dit, ils auraient bien mieux fait de ne pas frapper et d'attendre que les joueurs "en avant" aient fini de jouer, en paix, ledit trou de golf à normale 3. C'est ce manque, inévitable, de délicatesse à l'égard des joueurs sur le vert qui nous fait dire que la coutume est antigolf. D'autre part, les golfeurs sur le vert, sentant les nerveux golfeurs "d'en arrière" leur pousser dans le dos, tentent instinctivement de finir le trou "en vitesse". Ce qui fait qu'au lieu d'avoir un ou deux coups roulés, ils en ont souvent trois! Ce qui est encore antigolf... et ce qui est loin d'accélérer le jeu.

les golfeurs qui sont en arrière... c'est dangereux et inutile

Une autre raison prouvant que cette accélération du jeu est bien illusoire est que les joueurs sur le terre, ayant des spectateurs sur le vert qui les regardent frapper, veulent instinctivement épater ceux-ci et placer la balle "à deux pieds du pavillon". Le résultat, neuf fois sur 10, est que ces golfeurs frappent... dans le bois ou hors limites! Ce qui n'accélère certainement pas le jeu! Autrement dit, huit joueurs sur un même trou se bousculent inutilement et finissent tous par mal jouer — ce qui est la première façon de retarder une partie de golf!

La coutume est aussi dangereuse. Plusieurs golfeurs n'ont pas bonne vue et ne voient pas une balle qui se dirige vers eux et qui, ne riez pas, peut les tuer... ou leur fracturer le crâne... ou leur faire perdre un oeil. Personnellement, nous avons une vision 20/20... ce qui ne nous empêche pas, souvent, de perdre de vue, dans un nuage ou dans un ciel éblouissant, la trajectoire d'une balle se dirigeant vers nous... où que nous soyons.

Abandonnons donc cette vieille, dangereuse, inutile et très peu gentille, donc antigolf, coutume de laisser frapper, sur un trou à normale 3, les golfeurs "en arrière". Que chaque joueur joue, au complet et en paix, de tels trous, privilège dont profiteront, à leur tour et également, les golfeurs "d'en arrière". Tous joueront mieux... donc plus vite.

Simplicité, simplicité chérie... Incidemment, avez-vous déjà vu, à la télévision ou ailleurs, des pros laisser frapper ceux qui les suivent sur, justement, des trous à normale 3? Jamais... car ils accordent, en véritables gentlemen golfeurs, le privilège à leurs rivaux de jouer un tel trou... en paix. Privilège qui, quelques petites minutes plus tard, leur sera, à leur tour, accordé.

Et qu'il est ridicule et idiot de voir des golfeurs (mauvais plus souvent qu'autrement) impatienter sur un terre de départ pour quelques minutes ou secondes alors qu'ils sont à jouer une partie qui durera quatre, cinq ou six heures!

Ottawa devance Hamilton au sommet en triomphant 24 à 0 de Toronto, hier

OTTAWA — Les Rough Riders d'Ottawa, la seule équipe de la Conférence de football de l'Est qui n'a pas encore connu la défaite, cette saison, s'est hissée seule au sommet du classement de l'Est, deux points devant les Tiger-Cats de Hamilton, hier soir, grâce à une victoire par blanchissage de 24 à 0, devant plus de 20,000 spectateurs à Ottawa.

Les Rough Riders d'Ottawa ont pris les devants dès le début du match grâce à un placement de 45 verges réussi par Maurice Racine. Les Argonauts se sont bien défendus toutefois par la suite que les Riders n'ont pu pénétrer profondément dans la zone de Toronto. Joe Poirier qui sait constamment se signaler au bon moment, a frustré Wally Gabler d'un touché en interceptant l'une de ses passes dans la zone des buts d'Ottawa. Les Argonauts ont eu plus tard l'occasion de s'inscrire au pointage mais le botté de placement tenté par John Vilunas a été bloqué dès le départ.

En revanche, les Alouettes, qui viennent de vaincre Hamilton 16-8, seront plus puissants. Bob Minihane effectuera un retour au jeu et le garde offensif Billy James Doss fera ses débuts dans le football canadien.

Par ailleurs, Joe Williams, un ailier défensif, a été offert au repêchage pour faire place à Doss.

Retour au jeu de Minihane, à Winnipeg

Les Alouettes font face à une équipe handicapée par les blessures, ce soir

WINNIPEG — Les blessures ont augmenté les chances des visiteurs ce soir alors que les Alouettes de Montréal affronteront les Blue Bombers de Winnipeg dans une joute du calendrier mystère de la ligue canadienne de football.

Les Bombers, qui tentent de monter seuls au premier rang de la C.F.O., seront privés des services de quatre réguliers et peut-être d'un cinquième lors de la mise au jeu, ce soir, devant les caméras de Radio-Canada.

En revanche, les Alouettes, qui viennent de vaincre Hamilton 16-8, seront plus puissants. Bob Minihane effectuera un retour au jeu et le garde offensif Billy James Doss fera ses débuts dans le football canadien.

Par ailleurs, Joe Williams, un ailier défensif, a été offert au repêchage pour faire place à Doss.

Résultats à B.B.

Table of racing results for B.B. (Bourbon-Bourbon) including various horse races and winners.

Twins 3 Sénateurs 1

Washington 000 000 100-1 1.1 Minnie 001 002 000-1 1.0 Hannan, Lines (6), Humphreys (8) et Casanova, Merritt et Nixon, G-Merritt (4-12) P-Norman (3-6). Circuit: Washington - Valentine (14)

Vigoureuse sortie contre la WBA

MEXICO — Le Conseil mondial de la boxe a ouvert sa quatrième convention à Mexico avec une furieuse attaque de son président, le Mexicain Luis Spota, contre la WBA, qui comme on sait vient d'annoncer à Panama sa décision d'abandonner l'organisme professionnel international.

Rappelant que "l'association mondiale" — qui était alors la NBA — était entrée au Conseil mondial lors de la constitution de ce dernier en 1963, en même temps que l'Union européenne de boxe, la Fédération orientale, L'Union latino-américaine et le British Boxing Board of Control, Spota a accusé l'organisme dissident de ne pas avoir agi alors de bonne foi et d'avoir depuis lors constamment renié sa propre signature en autorisant des matches-revanche, en supprimant de ses listes ou en y incorporant certains boxeurs, en méconnaissant des pactes.

"La WBA, dit-il, n'a jamais accepté de partager avec l'Europe, l'Orient, l'Amérique latine ou l'Empire britannique, le contrôle de la boxe. Alors qu'elle ne constitue qu'un groupe régional qui ne représente même pas tous les Etats de son propre pays (New York ne lui appartient pas et la Californie s'en est

3e quart

Les Argonauts ont tenu le coup défensivement au cours du troisième quart et ils ont eu une excellente chance de compter lorsque Gabler a complété une longue passe à Bobby Taylor près des buts d'Ottawa. Gene Gaines a toutefois recouru le ballon après qu'un coéquipier eut forcé Taylor à l'échapper.

Gabler a fait des siennes encore avant la fin de ce troisième quart, complétant de magnifiques passes à Thelen et Taylor en particulier, pour ensuite courir lui-même avec le ballon et porter son club jusqu'à la ligne de 25 du Ottawa. Pendant tout ce temps, la défensive des Rough Riders a cédé du terrain par suite des feintes habiles du jeune quart-arrière recrue des Argonauts. Au début du quatrième quart, complétant sa série de jeux, Gabler a lancé une longue passe de touché au nouveau venu Carson dans la zone des buts mais Bob O'Brien réussissant un jeu spectaculaire en interceptant le tir de Gabler juste à temps.

Gabler a vu encore la malchance s'acharner sur lui un peu plus tard lorsque Poirier intercepta une autre de ses passes, la deuxième de ce dernier dans le match aux dépens du quart-arrière des Argonauts. L'attaque des Riders s'est faite plus soutenue par la suite et après une longue passe complétée par Jackson à Tucker, les Riders ajoutèrent un second touché dans le match avec un tir complété dans la zone des buts à Bob Scott, portant le compte 17 à 0. Les Rough Riders ont poursuivi leur poussée victorieuse, repartant du centre, pour encore traverser la ligne des buts des Argonauts et ajouter un troisième touché, celui-là marqué par Jim Dillard, portant le compte 23 à 0, puis le converti, 24 à 0.

SOMMAIRE PREMIER QUART 1-Ottawa: Placement (Racine) 4:55 2-Ottawa: Touché (Tucker) 8:20 3-Ottawa: Converti (Racine) 12:30 4-Ottawa: Simple (Racine) 12:30 TROISIEME QUART 5-Ottawa: Touché (Scott) 5:50 6-Ottawa: Touché (Dillard) 12:00 7-Ottawa: Converti (Racine) 12:00

intercepta une autre de ses passes, la deuxième de ce dernier dans le match aux dépens du quart-arrière des Argonauts. L'attaque des Riders s'est faite plus soutenue par la suite et après une longue passe complétée par Jackson à Tucker, les Riders ajoutèrent un second touché dans le match avec un tir complété dans la zone des buts à Bob Scott, portant le compte 17 à 0. Les Rough Riders ont poursuivi leur poussée victorieuse, repartant du centre, pour encore traverser la ligne des buts des Argonauts et ajouter un troisième touché, celui-là marqué par Jim Dillard, portant le compte 23 à 0, puis le converti, 24 à 0.

LES COURSES À BLUE BONNETS

LES COURSES À BLUE BONNETS NOS CHOIX POUR CE SOIR: COMBINAISON DU DOUBLE 1) Fleet of Roses 2) Carlieil EXACTA: Steve C. et Royal Autumn

BASEBALL Des batteurs traduits en cour

ST-JEROME — Les frères Gilles et Claude Dequoy ont été condamnés à verser chacun \$75 et payer les frais de la cause \$300 après s'être reconnus coupables d'avoir causé inutilement des blessures et des douleurs à 11 chevaux dans leur écurie Moonlight Riding à Mascouche.

On a révélé en Cour que six des 11 chevaux ont dû être abattus. Le vétérinaire Gilles Charbonneau a déclaré qu'il avait réussi à sauver les cinq autres, bêtes mais que celles-ci pourraient être sellées pour plusieurs années.

La somme de \$300 servira à défrayer les dépenses des traitements donnés aux animaux par la Société protectrice des animaux dont les officiers ont effectué un raid à l'écurie jeudi dernier, à la suite de plaintes.

CLASSEMENT LIGUE NATIONALE

Table showing baseball league standings for the National League.

CLASSEMENT CONFERENCE DE L'EST

Table showing baseball league standings for the Eastern Conference.

CLASSEMENT CONFERENCE DE L'OUEST

Table showing baseball league standings for the Western Conference.

LES COURSES À BLUE BONNETS

LES COURSES À BLUE BONNETS NOS CHOIX POUR CE SOIR: COMBINAISON DU DOUBLE 1) Fleet of Roses 2) Carlieil EXACTA: Steve C. et Royal Autumn

POUR sa part, le pilote Bud Grant, qui tentera de remporter sa 99e victoire aux rênes des Bombers, songe à certains changements pour remplacer Phil Minnick, blessé à une cheville; le flaqueur Billy Cooper, blessé à un genou; l'ailier Farrell Funston; Cornel Piper, hors du jeu pour la saison avec une dislocation à l'épaule; et le demi défensif Norm Rauhaus, débutant douteux en raison d'un malaise à une jambe.

Inscrits à B.B.

Table of race entries for B.B. (Bourbon-Bourbon) including various horse races and participants.



Gerry Proulx, du St-Eustache, et Jack Bissegger, du Club de la Vallée du Richelieu (gauche et droite), qui représentent le Québec à l'Omniun Mondial Carling 1966, lequel s'ouvre aujourd'hui.

1ère ronde aujourd'hui — Palmer est favori

À sa première présence dans un tournoi international Gerry Proulx mise sur le "putter" de Jules Huot pour s'illustrer dans l'omniun Carling mondial

Gerry Proulx et Jack Bissegger du Québec mettront toute leur confiance dans un putter spécial et un jeu régulier à l'épreuve de toute pression, afin de rapporter au pays une partie de la plus riche bourse au monde, quand ils prendront le départ à la première ronde de l'Omniun mondial Carling, aujourd'hui, au Royal Birkdale Golf Club, en Angleterre.

Le putter, un vénérable modèle à manche de bois, faisait l'envie de Gerry Proulx depuis qu'il l'avait essayé, il y a trois ans, lors d'un tournoi au Club Ilesmere. Gerry Proulx réussit à persuader Jules Huot, propriétaire de ce putter, de lui prêter pour le tournoi mondial.

Mais, dit-il, s'il me permet de gagner une bourse importante au Royal Birkdale, Jules peut bien ne jamais revoir ce putter.

Le vétéran de 51 ans de St-Eustache prend réellement au sérieux la première occasion qui lui est offerte de participer à un tournoi majeur international. Depuis qu'il s'est qualifié au tournoi Millar, Proulx s'est entraîné pendant 3 à 4 heures à tous les jours, frappant un minimum de 500 balles. Sa force, dit-il, réside dans ses coups de fers bas, facteur qui peut se traduire en argent, sur le difficile et venteux parcours du Royal Birkdale, où la précision est une nécessité.

Jack Bissegger du Club de la Vallée du Richelieu joue actuellement le meilleur golf de sa carrière. Il se qualifie pour l'Omniun Mondial Carling à l'Omniun du Québec où il fut le seul à offrir une sérieuse opposition à Moe Norman, finissant avec 11 coups sous la normale, seulement un coup en arrière du champion. On l'a constamment considéré comme l'un des meilleurs joueurs de compétition du Québec.

Contrairement à Proulx qui n'a jamais pris part à une compétition en dehors du Québec, Bissegger a joué pendant quatre ans au circuit américain, expérience dont il aura besoin quand les grands noms du golf seront à leur meilleur au Royal Birkdale. En 1965, Jack pagna le championnat professionnel Bermuda Goodwill.

Bissegger, âgé de 34 ans, est reconnu comme un frappeur précis de longue distance, mais son plus important atout à sa première apparition à un tournoi majeur international, sera peut-être sa facilité de jouer sous pression.

Advertisement for Don Q rum featuring a bottle of rum, a glass, and a person holding a glass. Text: "Si votre rhum est le plus sec, le plus léger du monde, il doit venir de Porto Rico. Et si, par surcroît, il est le plus réputé... c'est sûrement du rhum Don Q"

Advertisement for Horace Labrecque & Fils Limitée, featuring services like "CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES", "BREVETS D'INVENTION", "DACTYLOGRAPHES", and "ASSURANCES".

Le phénomène des gardes rouges s'expliquerait par de sérieuses tensions en Chine populaire

WASHINGTON — Les sinologues américains ne sont parvenus jusqu'à présent qu'à la seule conclusion de l'existence d'une sérieuse fêlure à l'intérieur du parti communiste chinois, mais ils ne sont pas encore en mesure d'évaluer sa profondeur ni de prédire quelle sera l'issue du sérieux conflit interne qui secoue actuellement l'appareil politique chinois.

Dans les milieux officiels américains, on reconnaît volontiers que le début de l'ère Mao Tsé-toung n'a pas été en mesure de fournir une réponse aux multiples questions qui se posent. La seule évaluation que l'on se risque à faire est que les événements en cours auront une portée capitale, qu'il ne s'agit certainement pas d'un événement passager mais d'une scission profonde dont on n'est pas près de voir la fin.

Il est toutefois certain que de très sérieuses tensions internes sont à l'origine de la situation actuelle. Les "durs", ayant à leur tête Mao Tsé-toung, ont probablement senti un début d'embourgeoisement au sein du parti. Ils auraient alors décidé d'agir contre certains échelons du parti en ce qu'ils n'avaient plus confiance. L'appel aux masses estudiantines, paysannes et ouvrières — et peut-être même au sein de l'armée — est peut-être un expert américain des choses chinoises, l'indication que c'est sur elles que Mao Tsé-toung

entend consolider sa position, face à ce qu'il a sans doute jugé être un début de corruption et de faiblesse parmi certains cadres du parti risquant de mener au "révisionnisme". Mais, pour le moment, personne n'est en mesure de dire si cette offensive contre d'anciens "durs" aujourd'hui considérés comme "mous" a pour but de répondre à une menace réelle et sérieuse ou correspond à la seule volonté de Mao Tsé-toung d'accélérer le processus vers le communisme intégral.

Les grandes manifestations contre l'ambassade soviétique concordent avec cette ligne de pensée: il s'agit visiblement de mobiliser l'opinion contre ce que le régime considère être le "servi-moteur" de l'assouplissement enregistré à certains échelons de la hiérarchie communiste chinoise.

La grande inconnue reste actuellement, aux yeux des sinologues de Washington, ce que représentent réellement les "gardes rouges" lancés par le gouvernement chinois à la pointe du mouvement. Personne ne peut évaluer exactement leur force réelle, ni surtout se rendre compte si elles ne constituent pas un risque pour ceux qui les ont mises en action.

On a l'impression que le régime est parvenu à maintenir un certain contrôle sur l'action de ces bandes fanatiques dont la xénophobie — particulièrement contre l'Union soviétique — semble être la marque dominante. Certains experts se demandent si les "gardes rouges" ne sont qu'un instrument créé temporairement par Mao Tsé-toung pour affirmer sa suprématie sur les autres factions du parti en exagérant la menace qu'elles constituaient pour lui. D'autres, à la lumière des bagarres qui semblent avoir eu lieu entre de "vrais" et de "faux" gardes rouges, s'interrogent sur les possibilités qu'à longue échéance le mouvement de masse devienne incontrôlable et se retourne contre le régime lui-même.

Mais, il ne s'agit, en tout état de cause, que d'hypothèses qui émaillent l'étude approfondie que possible à laquelle se livre le gouvernement des Etats-Unis avec tous les

éléments dont il peut disposer pour tirer des conclusions.

Heurts et confusion

PEKIN — Un trac distribué hier à la gare de Pékin, annonçant qu'une lutte sérieuse a opposé à Tsi Nan, capitale provinciale du Chantoung, la garde rouge à des travailleurs "trompés par un mauvais secrétaire du parti".

Un autre trac révèle qu'à Lyang dans le Ho Nan, des éléments indésirables se sont infiltrés dans la garde rouge, se distinguant par leur mauvaise conduite et leur brutalité.

Ces tracts font suite à d'autres qui annonçaient pendant le week-end qu'une dizaine de gardes rouges avaient été tués dans la région pékinoise. Un autre trac qui semble friser le nihilisme demande que les comités du parti suspendent leurs travaux et que les gardes rouges deviennent une organisation omnipotente jusqu'à nouvel avis.

Ces divers tracts peuvent n'être que propagande destinée

à parfaire l'auréole d'héroïsme accordée par les journaux aux activités. Ils pourraient être aussi le reflet d'un désaccord pas tout à fait tranché au Comité central ou aux échelons inférieurs du parti.

Il est remarquable en effet de constater que le Quotidien du Peuple, organe officiel du parti, rappelait dimanche que la force ne doit pas être employée mais adressait lundi un "salut chaleureux" à "la garde rouge" qu'il faut considérer comme l'avant-garde d'une révolution à laquelle participent les masses.

L'organe du parti vient d'ailleurs de juger le moment venu de faire sa toilette. En première page il a annoncé hier qu'il ne paraîtra plus à partir du 1er septembre que sur quatre pages au lieu de six et diminuera légèrement son prix.

Curieusement la presse ni la radio pékinoises n'ont encore annoncé la manifestation qui se poursuit devant l'ambassade soviétique, depuis quatre jours.



DJAKARTA — Le lieutenant-général Hidayat, ancien ministre indonésien des postes et télécommunications et du tourisme, a été nommé ambassadeur d'Indonésie à Ottawa, annonce-t-on officiellement à Djakarta.

NATIONS UNIES — La délégation soviétique n'a pas l'intention de demander la convocation du Conseil de sécurité pour valider la mission de M. Herbert de Ribbing, représentant spécial du secrétaire général pour le Cambodge et la Thaïlande, indique-t-on mardi de source soviétique.

On sait que M. Nicolas Fedorenko a fait des réserves sur la nomination du diplomate suédois parce que sa mission et le choix de sa personne n'ont pas été soumis à l'approbation du Conseil de sécurité. L'URSS entend réaffirmer à toutes occasions le principe selon lequel seul le Conseil de sécurité est habilité à prendre des décisions lorsqu'il s'agit d'une intervention quelconque de l'O.N.U. pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

SYDNEY — M. Raymond Kocan 19 ans a été condamné, mardi par la cour de Sydney, à la prison à perpétuité pour tentative d'assassinat sur la personne de M. Arthur Calwell, chef du parti travailliste au parlement australien. M. Kocan avait tiré un coup de pistolet sur M. Calwell lorsque celui-ci prenait place dans sa voiture à l'issue d'un discours qu'il venait de prononcer à l'hôtel de ville de Mosman, dans la banlieue de Sydney.

LONDRES — Le nouveau secrétaire au Foreign Office, M. George Brown, se rendra à New York le 7 octobre prochain pour assister aux débats de l'Assemblée générale des Nations unies, annonce-t-on officiellement. Pendant son séjour aux Etats-Unis, M. Brown se rendra également à Washington où il espère s'entretenir avec le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk.

PARIS — L'état de santé de M. Léon Mba, président de la République gabonaise, donne de graves inquiétudes. Selon des sources sûres, l'état de santé de M. Mba, qui a été hospitalisé aussitôt après son arrivée à Paris, le 20 août dernier, s'est aggravé ces jours derniers, mais on ne possède aucune indication sur l'affection dont il est atteint.

WASHINGTON — Le gouvernement américain a décidé de renforcer le contrôle qu'il exerce sur les exportations de certains produits stratégiques vers les pays amis des Etats-Unis.

WASHINGTON — Le sénat a approuvé mardi à mains levées la nomination de Mme Constance Baker Motley comme juge fédéral. Pour autant que l'on sache, c'est la première fois dans l'histoire des Etats-Unis qu'une femme de race noire est portée à la magistrature fédérale. Avant de devenir juge fédéral, Mme Motley fut notamment membre du sénat de l'Etat de New York et fit partie des conseillers légaux de l'Association pour le progrès des gens de couleur pendant 20 ans.

Le département du commerce a annoncé mardi qu'il demandera à partir du 6 septembre, une licence d'exportation spéciale pour les expéditions vers les pays amis de certains produits stratégiques qui, jusqu'à présent, pouvaient être exportés avec une licence générale. Il s'agit de certains types de caoutchouc synthétique, d'huiles et de graisses, de produits chimiques organiques, de métaux et matériaux magnétiques, de substances polymériques, de systèmes de contrôle numérique pour machines-outils, de machines combustibles pour réacteurs nucléaires, de réservoirs pour le traitement des matériaux radio-actifs et d'équipements électroniques.

WASHINGTON — La France a de nouvelles été la seule responsable des sorties d'or monétaire des Etats-Unis en juin dernier, indiquent les statistiques du département du commerce sur les mouvements d'or à l'entrée et à la sortie des Etats-Unis.

Le total des sorties d'or s'est chiffré à 101,5 millions de dollars, dont 101,2 millions d'or fin qui ont été entièrement exportés à destination de la France. Les expéditions d'or non raffiné (0,3 million de dollars) ont été destinées au Royaume-Uni, à la Belgique et à l'Allemagne occidentale.

Ces sorties ont été en partie compensées par des importations qui ont totalisé 1,5 million de dollars, dont la majeure partie (0,9 million) provenait des Philippines.

Le département du commerce rappelle que le stock d'or monétaire des Etats-Unis a diminué de 98 millions de dollars en juin dernier, pour tomber à 13,4 milliards de dollars.

Les milieux économiques de Washington écartent l'imminence d'une récession

WASHINGTON — La récession n'est pas pour demain. Telle est l'impression des milieux économiques de Washington, alors que la faiblesse accentuée et persistante de Wall Street indique le manque de confiance des investisseurs dans l'avenir. On s'inquiète toutefois, dans ces milieux, à la fois de l'effet psychologique que pourrait avoir le mouvement de baisse des dernières séances s'il se poursuivait au même rythme et des incertitudes qui planent sur 1967.

L'activité de l'industrie américaine, souligne-t-on dans ces milieux, est encore loin de donner des signes d'un début de récession. Un ralentissement a, certes, été enregistré dans la production automobile mais il n'a pas empêché l'indice de la production industrielle de continuer à progresser rapidement pour atteindre en juillet le niveau record de 157,5 (base 100 en 1957-59), comparé à 148,7 en décembre dernier, soit une progression d'environ 6 pour cent en sept mois. Malgré cette expansion rapide et bien que le niveau de vie ait légèrement diminué pendant le premier semestre — les prix ayant augmenté un peu plus fortement que les salaires — la demande continue à dépasser l'offre: les carnets de commandes de l'industrie de transformation se sont allongés de plus d'un

milliard de dollars par mois depuis le début de l'année.

Cette situation devrait se maintenir pendant plusieurs mois encore, estime-t-on dans les milieux économiques. D'une part, les dépenses militaires dues au conflit vietnamien vont continuer à augmenter jusqu'à la fin de l'année. Elles constituent actuellement l'élément le plus dynamique de la demande. D'autre part, on s'attend à une reprise des achats d'automobile après la présentation des modèles 1967, dans quelques semaines.

Mais de nombreuses menaces planent sur 1967. Premièrement, la hausse sensible des taux d'intérêt risque de nuire à l'expansion des investissements. Un certain ralentissement semble déjà avoir été enregistré cette année par rapport aux prévisions initiales, mais le taux d'expansion semble néanmoins devoir être de l'ordre de 15 pour cent, ce qui reste considérable. Un nouveau freinage l'an prochain ne serait guère inquiétant s'il est modéré, car il contribuerait à l'atténuation des pressions inflationnistes. Mais s'il est accentué, il pourrait être dangereux.

Ensuite, et surtout, 1967 menace d'être une année d'inflation. La hausse des prix à un rythme annuel de 3,5 pour cent depuis le début de l'année, le relèvement des tarifs de l'acier et l'augmentation des salaires des mécaniciens d'aviation après une grève de six semaines, ont consacré l'effondrement des normes recommandées par l'administration en matière de prix et de salaires.

Le gouvernement n'a pas de solution de rechange pour l'instant et ne pourra en proposer aucune avant les élections de novembre. L'incertitude règne quant à la décision qu'il prendra.

Castro reconnaît certaines erreurs commises à Cuba

LA HAVANE — Affirmation du droit pour Cuba de construire un socialisme propre, reconnaissance de certaines erreurs et d'insuffisances dans plusieurs domaines de l'activité du pays, violent réquisitoire contre les pseudo-révolutionnaires latino-américains, tels sont les principaux thèmes du discours de cinq heures prononcé par M. Fidel Castro lors de la clôture du 12e congrès de la Confédération des travailleurs cubains.

"Que les autres construisent le socialisme ou le communisme comme ils l'entendent mais qu'ils respectent notre droit de construire notre propre socialisme et notre propre communisme", a déclaré le premier ministre cubain. M. Castro a annoncé à cette occasion que le premier congrès du parti communiste cubain se tiendrait avant un an et qu'il "définirait clairement les voies et les fondements de la révolution cubaine".

Fidel Castro a reconnu que "certaines erreurs avaient été commises dans le pays". Il a toutefois affirmé qu'il n'y avait jamais eu d'abus délibérés. Sa prononciation contre le sectarisme au sein du parti et condamnation notamment l'abus de pouvoir, M. Castro a affirmé: "L'abus de pouvoir est la solution de facilité pour un dirigeant révolutionnaire. Il faut avant tout de l'objectivité et de la mesure. Il faut travailler davantage avec son instinct qu'avec l'intellect."

Fin de la mission à demi réussie du "Lunar Orbiter"

WASHINGTON — "Lunar Orbiter" a terminé lundi sa mission photographique de la surface lunaire sans pouvoir capter, comme on l'avait espéré, le "Surveyor-1" qui, après avoir réussi à atteindre la lune, avait pris il y a quelques mois une série de films de télévision.

La NASA a annoncé de son centre de recherches de Langley en Virginie que les 32 derniers clichés transmis par "Lunar Orbiter" ont été en partie développés. Les résultats obtenus indiquent que par suite des difficultés qui, depuis le début de l'expérience, ont gêné l'opération de l'un des appareils photographiques il est maintenant improbable que le "Surveyor" puisse être repéré sur les clichés. Les dernières photos parvenues du satellite lunaire sont d'excellente qualité mais elles ont été prises par un appareil insuffisamment précis pour pouvoir repérer le "Surveyor".

Washington interdit à la société française Dassault la vente de "Mystère-20" à l'Afrique du Sud

PARIS — A la Générale aéronautique Marcel Dassault, on se refuse encore à considérer que l'interdiction formulée par les autorités américaines d'exporter des "Mystère-20" en Afrique du Sud puisse être définitive. Il est exact cependant que la General Electric qui fabrique les réacteurs équipant cet avion d'affaires et de liaisons rapides a fait connaître à la maison Dassault que le gouvernement américain lui avait refusé l'autorisation d'exporter des CF700-2B vers l'Afrique du Sud, en arguant d'un embargo permanent applicable à l'ensemble du matériel militaire destiné aux autorités de Pretoria.

La direction de Dassault conteste qu'un appareil comme le "Mystère-20" puisse être assimilé à du matériel militaire. Elle fait valoir que les quel-

que 115 appareils de ce type importés aux Etats-Unis mêmes par les soins de "Pan American Airways" ne sauraient avoir d'autre utilisation que civile et qu'il en va de même pour les exemplaires destinés à l'Afrique du Sud. La maison Dassault se donc entreprendre des démarches nouvelles auprès des autorités de Washington pour les prier de revenir sur une interdiction explicable seulement par le fait que le nom de Dassault depuis de longues années s'est trouvé attaché presque exclusivement à du matériel militaire.

L'année dernière, les Etats-Unis avaient déjà interdit la vente au gouvernement sud-africain d'un appareil français à grand rayon d'action destiné aux patrouilles en mer.

Le texte de la décision de Thant est déjà rédigé

NATIONS UNIES — Si elle ne sera rendue publique que demain matin, la décision de U Thant d'accepter ou de refuser le renouvellement de son mandat de secrétaire général est prise. On apprend en effet que la communication qui sera adressée aux délégations jeudi a déjà été imprimée dans les services de l'ONU et a deux pages et demie de long. Sa diffusion demeure rigoureusement interdite jusqu'au retour du secrétaire général à New York ce soir à dix heures et demie. Il est donc encore concevable bien que très improbable que U Thant puisse apporter des changements à son texte à son retour d'Amérique latine.

RG

A PARTIR D'AUJOURD'HUI
JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE

TOUTE NOTRE COLLECTION DE TABLEAUX
SERA EN VENTE
A DES PRIX ETONNANTS

L'ESPACE NOUS MANQUE POUR LES NOUVELLES
 ACQUISITIONS QUE NOUS ATTENDONS BIENTOT.

VENEZ DES AUJOURD'HUI
 CHOISIR LE TABLEAU QUI CONVIENTRA LE MIEUX
 AU DECOR DE VOTRE FOYER OU DE VOTRE BUREAU
 A DES PRIX QUE VOUS NE RETROUVEREZ
JAMAIS DANS LE DOMAINE DES ARTS.

TABLEAUX CANADIENS, FRANCAIS, ESPAGNOLS & ANTIQUES.

OUVERT CE SOIR ET JUSQU'A 9 P.M.
 DEMAIN DURANT LA SEMAINE DE 9 AM A 6 PM.

LA GALERIE ROYALE
 1420 OUEST RUE SHERBROOKE.
 (AU COIN DE LA RUE BISHOP)

VEUILLEZ RELIRE CETTE ANNONCE S.V.P.

RG

DUPUIS est à la page pour la rentrée. L'estes vous?

6+6=14 WAHAWH

Tuniques, robes, blazers, jupes, sacs d'écoliers...

Parents, pour une rentrée des classes économique, profitez-en plus que jamais! En premier lieu, voyez Dupuis pour habiller vos enfants des pieds à la tête. Vous y trouverez des valeurs insoupçonnées pour votre dollar. Comment les porteront-ils, quand, où... choix de vêtements suggérés par les institutions d'enseignement... bénéficiez des conseils experts Dupuis. Venez tôt et obtenez votre part; il y a une grande sélection, qualité et des prix que vous aimerez!

Filles - rayons 550 et 430 - 3e étage - La Chaumière - 2e étage
 Jeunes hommes - rayons 630, 660 et 661, rez-de-chaussée -
 Papeterie - rayon 280 et Librairie - rayon 281 au rez-de-chaussée

DUPUIS 865 EST, STE-CATHERINE, MONTREAL • HEURES: 9 H. 30 A 5 H. 30